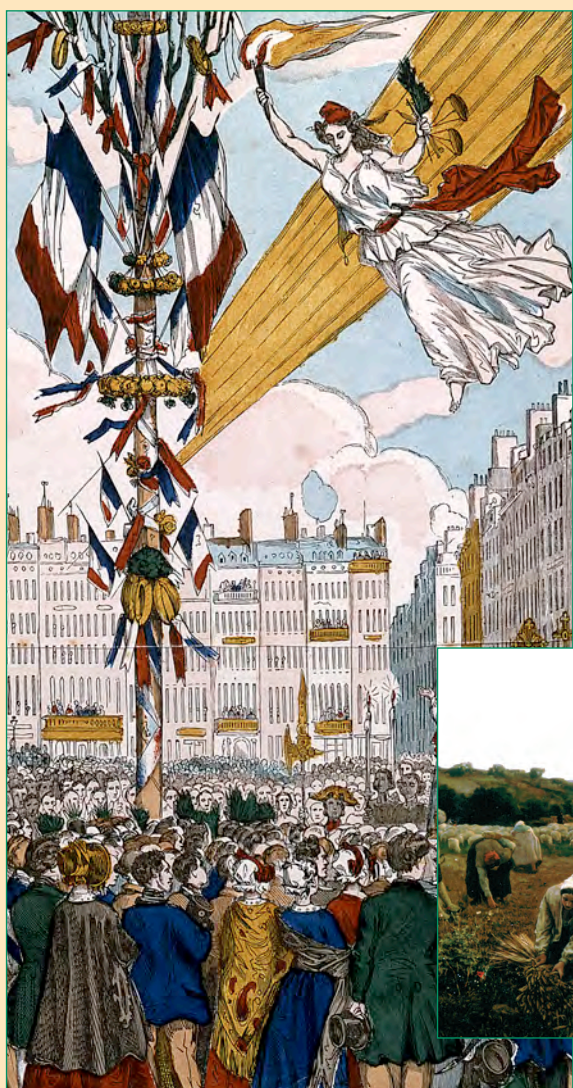


Michel Boulet, Anne-Marie Lelorrain, Nadine Vivier

Préface de Jean-François Chosson

1848

Le printemps de l'enseignement agricole



1848

**Le printemps de
l'enseignement
agricole**

1848

Le printemps de l'enseignement agricole

Michel Boulet, Anne-Marie Lelorrain, Nadine Vivier

Préface de Jean-François Chosson

Maquette : Françoise Prévost.

Photographies de couverture :

De gauche à droite et de haut en bas : Mathieu de Dombasle ; Auguste Bella ; Césaire Nivière ; Jules Rieffel ; Arbre de la liberté (J.-L. Charmet) ; Le rappel des glaneuses de Jules Breton (RMN / J. Schormans).

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (loi du 11 mars 1957).

Ce document peut être utilisé en salle de cours, travaux dirigés et travaux pratiques.

© Educagri éditions, Dijon 1998
ISBN 978-2-84444-012-9

Educagri éditions
BP 87999
21079 Dijon cedex
Tél. 03 80 77 26 32 - 03 80 77 26 33
Fax 03 80 77 26 34
editions.educagri.fr www.editions.educagri.fr

REMERCIEMENTS

*François Martin (Agro Montpellier), qui a assuré la coordination de cet ouvrage, exprime ses vifs remerciements pour leur aide précieuse à :
Jean Argelès, Thérèse Charmasson, Thierry Hallot, Jean-Paul Legros,
Jean Le Pottier, Lucie Molho et Annie Ruget.*

*Pour leurs contributions actives à toutes les étapes de ce travail à :
Sylvie Bourinet, Jean-François Chosson et Jean-Claude Parot.*

SOMMAIRE

Avant-Propos.....	9
Préface.....	11
PARTIE I Les paysans au milieu du XIX^e siècle	
Une société en pleine mutation.....	18
La diversité des conditions paysannes.....	20
L'enquête parlementaire de 1848 sur le travail agricole et industriel.....	24
L'essor de la production agricole.....	26
La vision des paysans par le monde urbain.....	32
PARTIE II Les débuts de l'enseignement agricole	
Un enseignement qui se cherche.....	38
Les instituts agricoles.....	41
Expériences et initiatives.....	50
Un bilan mitigé.....	54
PARTIE III La Révolution de 1848	
La Monarchie de Juillet (1830 – 1848).....	58
La crise du milieu du XIX ^e siècle.....	64
Les Journées de Février.....	68
Le Printemps des peuples.....	72
L'illusion lyrique.....	76
La Seconde République.....	80
Le reflux.....	86
PARTIE IV 1848 : La naissance officielle de l'enseignement agricole	
Une loi pour l'enseignement agricole.....	92
Les fermes-écoles.....	110
Les écoles régionales d'agriculture.....	118
Naissance et mort de l'Institut national agronomique.....	120
La vie scolaire au quotidien.....	122
Chronologie.....	130
Bibliographie.....	140

Avant-propos

La commémoration officielle du cent cinquantième anniversaire de la création de l'enseignement agricole a été souhaitée et préparée de longue date par la Direction générale de l'Enseignement et de la Recherche du ministère de l'Agriculture. Le moment des « Journées du savoir vert » organisées en octobre 1998 à Toulouse marque le début de cette célébration nationale. Mais d'autres manifestations sont prévues, avec le souci de conduire le plus grand nombre des acteurs et partenaires de l'enseignement agricole à prendre en compte l'événement.

Ainsi est-il proposé aux élèves des différents établissements de participer activement à la construction d'une mémoire des premiers pas et à l'essor de formations agricoles dans leur proche environnement, local ou départemental. C'est l'objet d'un concours dont le règlement vient d'être porté à la connaissance de chacun.

Dans le même temps, des universitaires ont fixé les lignes directrices d'un colloque historique sur le thème des enjeux de la formation des acteurs de l'agriculture. Il se tiendra à Dijon, en janvier 1999. Le grand nombre, la variété des communications annoncées et la qualité des personnalités qui vont apporter leur contribution établissent l'intérêt que suscite l'analyse de la riche expérience accumulée par l'enseignement agricole.

En outre, l'Académie d'agriculture mobilise autour de ses membres des enseignants et des représentants des milieux professionnels pour une réflexion stratégique, envisageant l'avenir à partir du bilan des dernières décennies. Ces travaux sont structurés autour d'une stimulante problématique : « l'enseignement agricole, quels apports à la société ? ».

Le présent ouvrage s'inscrit pleinement dans le cadre de cette célébration nationale. Sa réalisation doit beaucoup à l'enthousiasme de François Martin (ENSAAM) qui en a présenté le projet au Comité d'organisation du cent cinquantième anniversaire de l'enseignement agricole, et s'est montré suffisamment persuasif pour convaincre un petit groupe d'historiens et sociologues,

par ailleurs très accaparés par diverses activités et projets, de se mettre à la tâche pour concevoir et rédiger un livre remplaçant la naissance de l'enseignement agricole dans le contexte de 1848 et évoquant sa consolidation tout au long de la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Les auteurs, Michel Boulet (ENESAD), Anne-Marie Lelorrain (chargée de recherches à l'INRP), Nadine Vivier (Université de Paris-Nord), ont su allier à une information rigoureusement établie une écriture accessible à tout lecteur de bonne volonté ; la maquette réalisée par Educagri éditions souligne heureusement les grandes articulations du texte et met en valeur l'illustration abondante et variée qui enrichit le récit. De nombreux encadrés viennent augmenter l'attrait d'une lecture à plusieurs niveaux d'approfondissement.

Hommage est ainsi rendu à tous les pionniers de formations destinées à sortir l'agriculture d'un ordre établi par une tradition ancestrale et à aider le monde rural à vaincre préjugés et routine. Mais, en même temps, l'évocation des faits et discours du passé apporte un éclairage particulier aux questions qui se posent aujourd'hui encore. Quel rôle pour un dispositif d'enseignement et de formation, au sein d'un ministère technique ? Quelle part relative des apprentissages théoriques, disciplines d'enseignement général comprises, et de la pratique professionnelle ? Quelle réflexion sur l'activité agricole dans un monde en mutation au XIX^e siècle déjà, mais encore en cette fin du XX^e siècle, et cette fois avec toute l'intensité liée à l'« accélération de l'Histoire » ? Quels rapports entre villes et campagnes, alors que se dessine une nouvelle ruralité ? Quelle collaboration entre État, représentants professionnels et réseaux associatifs pour l'animation du milieu rural ? Et, au-delà de toutes ces interrogations, quelle mission pour l'école dans la société ?

En 1998 sont commémorés aussi le quatre centième anniversaire de l'édit de Nantes, et le cent cinquantième anniversaire de l'abolition de l'esclavage ; à une autre échelle certes, la création de l'enseignement agricole est également porteuse d'émancipation. Puissent les lecteurs de cet ouvrage garder en mémoire cette éminente dimension du « savoir vert » et de ses formations, et œuvrer à leur niveau, qu'ils soient acteurs, partenaires de la formation, ou plus généralement citoyens avisés, pour que vive durablement tout ce qui a contribué à fonder la richesse de l'enseignement agricole.

Claude BERNET
Directeur général de l'enseignement et de la recherche

Préface

Pourquoi un ouvrage sur les origines de l'enseignement agricole en cette fin de siècle ? Ne sommes-nous pas à une époque où les médias, les responsables politiques et d'entreprises nous invitent à entrer dans un XXI^e siècle où, grâce à la technique de numérisation, les nouvelles technologies de l'information effaceront les distances, bouleverseront les méthodes d'enseignement, conduiront à de nouveaux rapports entre les individus à l'échelle de la planète ? Pourquoi ? Parce que les auteurs, selon l'expression de P. Ricœur, ont la volonté de faire partager leur passion pour « l'avenir du passé ». ⁽¹⁾ Formule simple pour définir une attitude d'esprit : au cours d'une période difficile et tourmentée comme la nôtre, il convient certes d'intégrer rapidement cette nouvelle économie de la connaissance, mais en même temps, de résister à l'utopie communicationnelle d'un monde enfin apaisé par les vertus de la transparence totale et de l'interactivité de « la cyberculture » ⁽²⁾, selon un néologisme en émergence.

Il s'agit aujourd'hui, pour nos établissements agricoles, de construire un projet réalisable à moyen terme, en collaboration avec les forces sociales organisées, en utilisant les immenses possibilités des réseaux d'information et dans le même temps, toujours selon Ricœur, « il faut rouvrir le passé, raviver en lui des potentialités inaccomplies... rendre nos attentes plus déterminées et nos expériences plus indéterminées... » Ecrire l'histoire n'est pas un exercice académique destiné à vénérer le passé mais un détour pour mieux nous comprendre nous-mêmes, notre situation dans la Cité par l'étude des mouvements sociaux porteurs du message des Lumières, des valeurs de la République et des courants humanistes qu'il nous appartient de transmettre.

(1) RICŒUR (P.) *Temps et récit. Le temps raconté* - Le Seuil, Paris, 1985, pages 301 à 313.

(2) LEVY (P). *Cyberculture*, Odile Jacob, Paris, 1997.

A lire les textes des différents auteurs, il apparaît que les législateurs de 1848 poursuivaient un triple but :

- Inspirés par le modèle anglais et fidèles à la ferveur saint-simonienne caractéristique de l'époque, il s'agissait tout d'abord d'accélérer la modernisation des campagnes dans un pays comptant 75 % de ruraux et 40 % d'actifs vivant de l'agriculture.

Nadine Vivier nous rappelle à ce propos l'importance de la pluriactivité par l'imbrication des activités agricoles et artisanales mais aussi les migrations saisonnières. Jules Michelet, emporté par son élan généreux pour le peuple paysan, tend à minorer les activités et les efforts de la Monarchie de Juillet pour la diffusion des techniques agronomiques fort opportunément rappelés par Michel Boulet qui retrace la « longue marche » de l'enseignement agricole depuis la fin du XVIII^e siècle pour la formation des grands propriétaires et riches fermiers par la création de la chaire d' Economie rurale d'Alfort en 1806 et des premiers instituts agricoles dans les années vingt. En faisant voter le décret d'octobre 1848, les députés de la II^e République persévèrent dans cette voie mais les fermes-écoles seront ouvertes à l'ensemble de la population paysanne et, au cours des débats les députés ne manquent pas d'en souligner le principe directeur: les établissements ont pour mission de diffuser le progrès technique mais en veillant à la cohérence avec les « savoirs » issus de pratiques sociales, les théories implicites, les relations sociales et la culture locale.

- Les travaux, les textes, les documents d'époque réunis par Anne-Marie Lelorrain pour ce livre nous rappellent qu'il s'agissait également en couvrant le territoire d'un maillage de fermes-écoles, de rallier les campagnes à la République. A l'issue des sanglantes journées de juin, il importait d'élargir la base sociologique d'un régime qui selon F. Ozanam, « ne risquait d'intéresser que les gens de lettres ».

Pendant tout le débat sur la loi instituant l'enseignement agricole, partisans et adversaires du régime s'opposèrent vigoureusement. Pour le citoyen rapporteur Richard, « l'instruction fera aimer la République parce qu'elle aura éclairé le paysan sur ses droits d'homme et de républicain ». Des royalistes s'y montrèrent hostiles... pour les mêmes raisons et firent l'éloge du « bon sens » sur la science, argument cent fois ressassé tout au long de l'histoire de l'enseignement agricole par les tenants de l'immobilisme, comportement qui recouvre une volonté conservatrice des inégalités d'accès à la culture.

- Troisième objectif : en créant un enseignement agricole diffusant le progrès mais en symbiose avec le milieu, il s'agissait de créer les conditions d'une véritable égalité des chances entre urbains et ruraux pour l'accès à une qualification professionnelle. La loi Guizot fut imparfaitement appliquée et, surtout, conduisait les meilleurs éléments à préférer l'exode rural vers les villes au travail paysan. Par leurs enseignants, leur programme, leur pédagogie, les fermes-écoles diffuseront le progrès scientifique tout en étant en harmonie avec le milieu.

Par ailleurs, il allait être possible aux élèves méritants d'accéder aux écoles régionales et même à l'Institut national agronomique. Le ministre Turrel insista à plusieurs reprises sur la fonction promotionnelle de l'enseignement agricole et dès octobre 1849, 78 élèves boursiers furent proposés à l'Institut national agronomique !... Adopté quelques jours avant le vote de la Constitution, le décret sur l'enseignement agricole avait pour objectif de constituer la base opérationnelle de la République dans les campagnes en associant le message des Lumières porté par les Romantiques de 1848 et le respect des codes, des expressions symboliques des communautés rurales désormais représentées par des élites issues du peuple.

Alors, posons une affirmation fondamentale : aujourd'hui, dans un contexte radicalement différent, ces finalités nous apparaissent plus nécessaires, plus vivantes, plus prégnantes que jamais. En particulier, les communautés virtuelles contribuent à explorer un nouveau rapport au savoir et à développer l'intelligence collective quand elles restent fidèles aux impératifs catégoriques des républicains de 1848 inspirés par le message cartésien « l'homme, maître et possesseur de la nature ».

- Une fonction économique : l'enseignement agricole a toujours pour objectif de former des producteurs capables de contribuer à une agriculture compétitive sur les marchés mondiaux par des ajustements structurels, mais aussi les cadres des entreprises agroalimentaires et des activités liées à l'entretien des ressources naturelles, notamment par la diversification des productions. Aujourd'hui, les établissements d'enseignement technique sont intégrés dans les bassins d'emplois ruraux où ils se révèlent aptes à répondre aux défis économiques et à la demande sociale. Apparu en 1987 dans un rapport des Nations unies, le concept de développement durable intègre la dimension historique de solidarité. Les formations agricoles conservent une fonction modélisante car, les politologues nous le rappellent, si les agriculteurs représentent aujourd'hui seulement 5 % de la population active, 17 % des votes ont un attribut agricole et constituent toujours le secteur décisif de la vitalité de nos campagnes par l'occupation de 60 % de l'espace rural et une partie importante des 25 % dévolus à la forêt (B. Hervieu, 1997).

- Une fonction citoyenne : la tâche est toujours prégnante... mais singulièrement plus difficile. Il s'agit désormais de développer une citoyenneté aux racines multiples, de la commune à l'Europe. La Nation, comme en 1848, reste l'axe fondateur de l'Etat de droit, expression de la volonté générale, par sa capacité à intégrer les citoyens dans une communauté vivante et son affirmation comme sujet extérieur dans les débats mondiaux. En France, c'est l'Etat qui a construit l'unité nationale à coups d'épées et de mariages opportuns. La II^e République, par delà les révoltes et les répressions sanglantes, a marqué une avancée décisive par l'instauration du suffrage universel, l'abolition de l'esclavage, la liberté de réunion et de la presse. Aujourd'hui et demain, il est impératif de ne pas laisser l'exclusivité du thème de

la Nation à une extrême-droite raciste et xénophobe mais d'en rappeler le message universel et libérateur porté par les républicains de 1848, les révoltés de la Commune et « le peuple de la nuit » de la Résistance. « La Nation est une âme, un principe spirituel » nous dit Renan et, ajoute-t-il, « un plébiscite de tous les jours ».

- Une fonction culturelle : le temps n'est plus où les Jacobins centralisateurs traitaient avec mépris le folklore provincial. La Nation est assez forte pour intégrer les particularismes culturels des régions désormais légalement représentées à Bruxelles, et disposant notamment des crédits de formation professionnelle. Par ailleurs, la construction de l'Europe des démocraties peut être considérée comme l'actualisation du printemps des peuples de 1848 au cours duquel les monarchies furent humiliées par les barricades et les manifestations populaires surgies des faubourgs. La politique agricole commune, les fonds sociaux, les programmes d'intervention communautaires ont notablement fait progresser la conscience de nécessaires solidarités. En particulier, les programmes « Leaders », basés sur l'identité culturelle des groupes d'appui locaux, ont opportunément apporté une dimension d'encouragement à la création. Le département et la commune quant à eux, dotés de personnels et de crédits, persévèrent en leur être et ont la volonté d'exister au nom de l'exception française.

Fait nouveau : les sommets de Rio en 1992 et de Kyoto en 1997 ont désormais converti les grands de ce monde aux solidarités planétaires auxquelles les jeunes générations sont particulièrement sensibles, autrement dit à « la Terre-Patrie », selon l'heureuse expression d'Edgar Morin. Les révoltés de février 1848 étaient les dignes successeurs des soldats de l'An II qui se répandirent à travers l'Europe au cri de « Vive la Nation ! ». Les modérés d'octobre 1848 ont voulu élargir la base sociologique de la République dans les campagnes. Il nous appartient, aujourd'hui, à partir du socle national, de contribuer à l'émergence d'une conscience pluricitoyenne en analysant les institutions de la commune à l'Europe, en rappelant l'esprit des lois et surtout l'histoire et la philosophie toujours recommencée de la construction de la démocratie.

Le combat pour l'égalité des chances et le développement culturel des campagnes s'affirme aujourd'hui par la confirmation des quatre missions dévolues à l'enseignement agricole : formation initiale et continue, animation rurale, développement et ouverture internationale. Au fil des années, l'enseignement agricole s'est doté d'un système de formation permanente particulièrement performant, depuis les niveaux V jusqu'aux formations d'ingénieurs en passant par les stages d'insertion destinés aux jeunes ruraux. Progressivement les établissements d'enseignement supérieur s'ouvrent aux cycles de promotion sociale et à l'apprentissage, reconnaissant ainsi les vertus du « savoir » issu du milieu productif. Dès les années soixante-dix, les pouvoirs publics ont eu une attitude résolument offensive en direction des publics sans qualification, en particulier les jeunes agriculteurs en

voie d'installation. Certes, les handicaps suscités par une insuffisance de formation initiale demeurent lourds mais il est aujourd'hui possible d'affirmer qu'il existe une véritable deuxième chance pour les jeunes ruraux dans les 300 centres dispensant près de 27 millions d'heures stagiaires. La loi de 1992 sur l'évaluation des acquis permet d'assurer une meilleure cohérence entre formation initiale et formation continue par l'élaboration de parcours individualisés. Mais dans ce domaine mouvant sur des fronts instables, rien n'est jamais acquis !

Par ailleurs, les opérations de développement culturel sont intégrées dans les projets d'établissement, en particulier dans le cadre de la convention Culture-Agriculture. Aujourd'hui, cela porte le nom quelque peu barbare mais évocateur de « médiation culturelle du territoire ». Le concept repose sur des structures et des réalisations associant enracinement dans une culture authentique et création de formes porteuses d'un imaginaire ouvert sur les réseaux mondiaux de production et d'échanges. Le territoire est une production collective basée sur une culture qui donne sens ! Paradoxalement, la mondialisation des échanges valorise le développement local comme lieu de synthèse pour fédérer des énergies et des programmes. Mais les financements croisés sont une simple opération administrative s'ils ne sont pas accompagnés d'une volonté soutenue par un élan collectif porteur de structures et de pratiques sociales innovantes...

Par delà les événements, l'éclat des hommes célèbres, les victoires et les défaites, l'histoire permet de détecter les tendances fortes, les mouvements sociaux porteurs d'avenir, les directions significatives. Les législateurs d'octobre 1848, en conférant à l'enseignement agricole des finalités économiques, citoyennes et culturelles, lui ont dessiné une véritable originalité qui s'est affirmée au fil des années. L'histoire n'est pas la nostalgie d'un rêve perdu mais la transmission d'un message qu'il convient d'appeler tout simplement l'amour de la démocratie, de l'humanisme occidental, des vérités simples qui participent au fondement de la communauté des citoyens. Mais si les députés de 1848, en faisant le difficile apprentissage de la République, nous ont indiqué des directions intangibles, les contenus sont sans cesse à réinventer en fonction des avancées de la science, des rapports sociaux, des confrontations idéologiques. Oui, le passé n'est jamais définitivement clos. Il transmet la mémoire du monde aux « nouveaux venus sur terre » (A. Harendt) et demeure toujours une aventure intellectuelle lorsqu'il est analysé en fonction des défis du présent auxquels sont confrontées les générations montantes !

Jean-François CHOSSON
mai 1998

Partie I

Les paysans au milieu du XIX^e siècle



Les glaneuses - J.-F. Millet (1814-1875).

Une société en pleine mutation

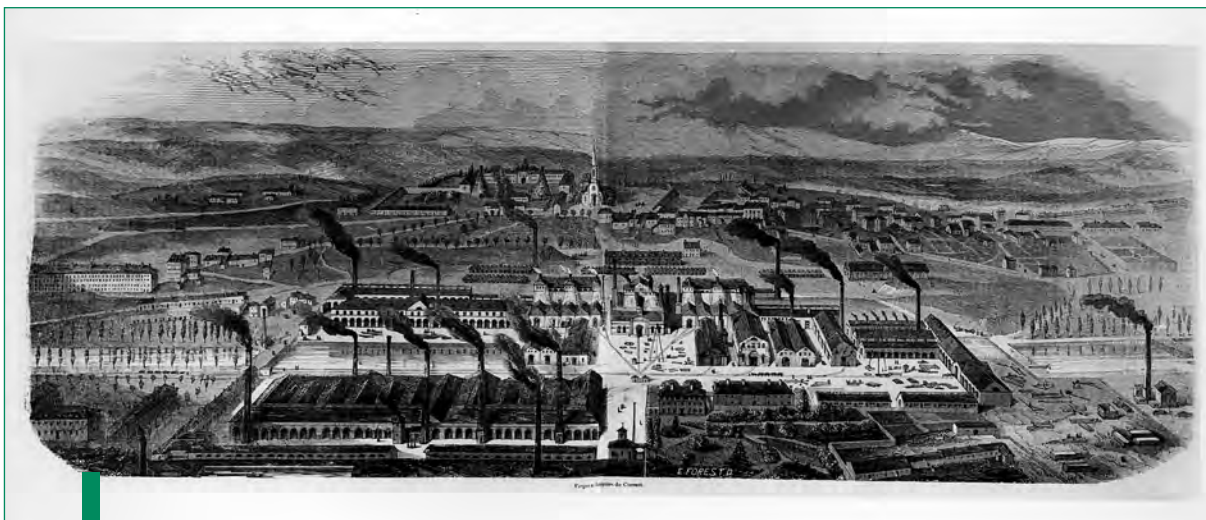
Au milieu du XIX^e siècle, la France, comme ses voisins d'Europe du Nord-Ouest, connaît de profondes transformations dues à ce qu'on appellera la « Révolution industrielle ». Celle-ci

La mécanisation prend son essor, poussant à la concentration des industries.

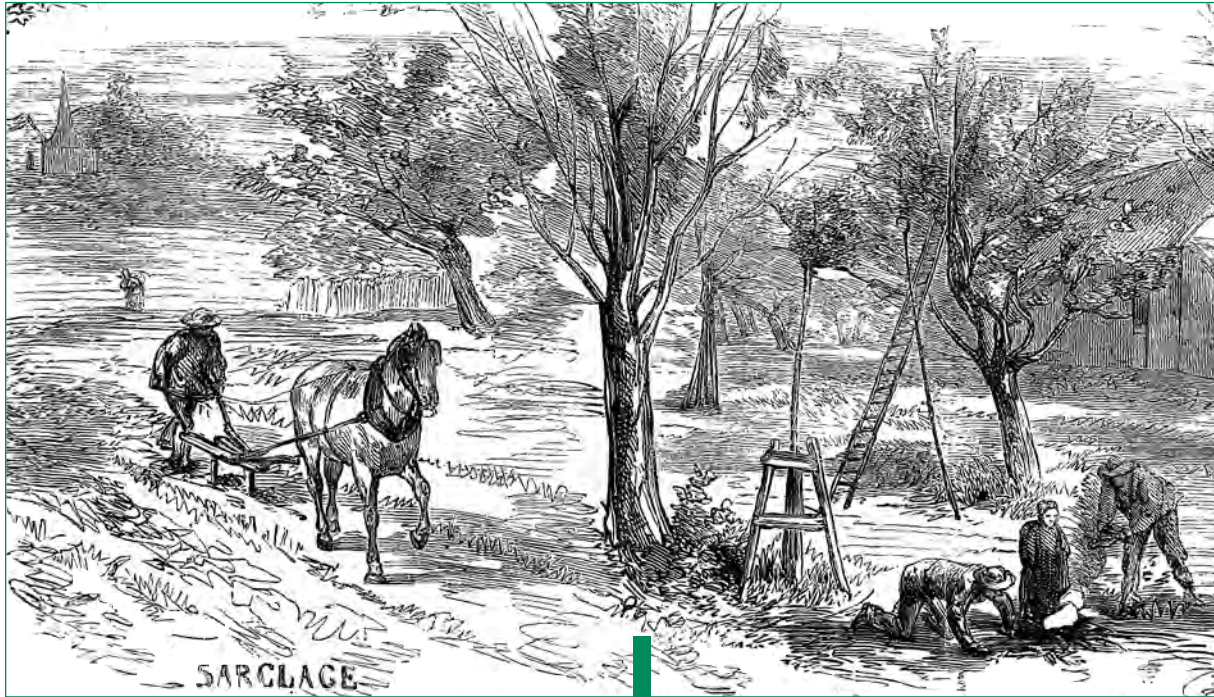
apparaît plus lentement qu'en Angleterre mais elle s'accélère. A partir de 1835, le rythme de croissance de l'économie française atteint 2,4 % par an. Le produit de l'activité agricole augmente globalement de 38 %, celui de l'industrie de 66 %. Les progrès techniques liés aux découvertes scientifiques donnent à l'industrie un grand dynamisme : essor de la chimie, extraction du charbon uti-

lisé pour la métallurgie et pour les machines à vapeur, ce qui permet la mécanisation de l'industrie textile. Les voies de communication s'améliorent (routes et canaux, chemin de fer qui totalise 570 km en 1842 et 1900 km en 1847). Toutes ces transformations obligent à la concentration des industries. Même si les petits ateliers et le travail à domicile restent prédominants, la grande manufacture encore exceptionnelle frappe les esprits, telle l'entreprise métallurgique du Creusot.

L'opinion publique s'inquiète de ces innovations qui bouleversent les habitudes. Elle s'inquiète encore plus de l'agitation périodique des ouvriers concentrés dans les villes. Elle n'oublie pas les révoltes des canuts, les ouvriers de la soie de Lyon, en 1831 et 1834. Et Paris



Les forges du Creusot (gravure parue dans « l'Illustration » en 1847).



L'agitation périodique des ouvriers ne doit pas faire oublier la masse des paysans.

qui atteint le million d'habitants en 1846 ! Les angoisses des notables s'amplifient. L'industrialisation grâce à laquelle on pensait atteindre un Age d'or, épouvante maintenant.

Ce phénomène accapare les esprits, mais il ne doit pas faire oublier que la France reste majoritairement rurale et agricole. Sa population s'accroît à un rythme nettement plus lent que celui de l'Angleterre, elle passe pourtant de 32,6 millions d'habitants en 1831 à 35,4 millions en 1846.

Malgré l'industrialisation croissante, source d'inquiétude pour une partie de la population, la France reste majoritairement rurale et agricole.

Un pays essentiellement rural

	1836	1836	1846	1851	1856
Population urbaine	8 239 227	24,56 %	24,72 %	25,49 %	27,31 %
Population rurale	25 301 683	75,44 %	75,28 %	74,51 %	72,69 %

Au recensement de 1851, 74,51 % des habitants résident dans les campagnes : commerçants, rentiers, artisans, quelques membres des professions libérales (notaires, médecins...) et ceux qui travaillent la terre. Ces derniers constituent la population agricole qui représente 53,2 % de la population totale et 40 % de la population active.

La diversité des conditions paysannes

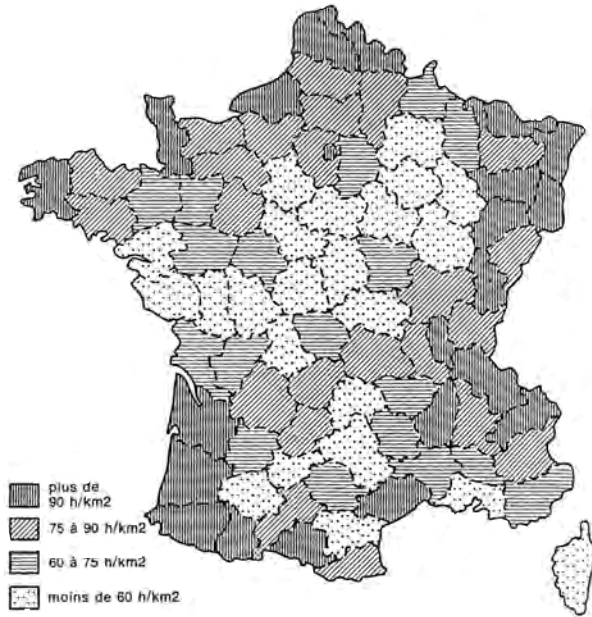
Des campagnes très peuplées

Les campagnes connaissent encore une forte natalité (28 ‰). La mortalité baisse progressivement (22 ‰), bien qu'il subsiste des crises

lors des mauvaises récoltes ou des épidémies (choléra). Dans les années 1840-48, la population rurale atteint son maximum. Sa densité moyenne est de 73 hab./km², mais elle est très variable selon les lieux.

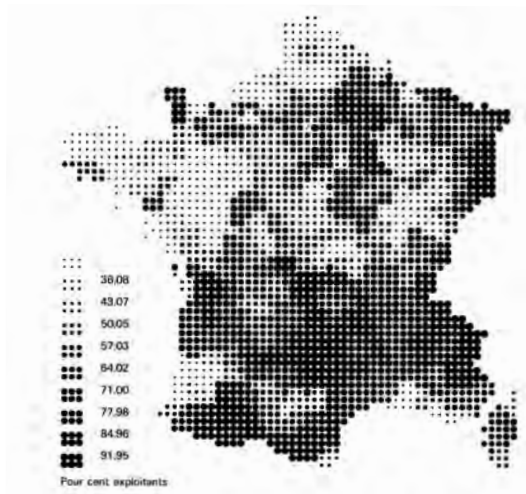
Dans les années 1840-48, la population rurale atteint son maximum.

D'où proviennent de telles disparités entre les régions ? De la nature des activités agricoles, certes, mais l'explication serait bien insuffisante car il faut songer que les campagnes abritent des gens de conditions très diverses.

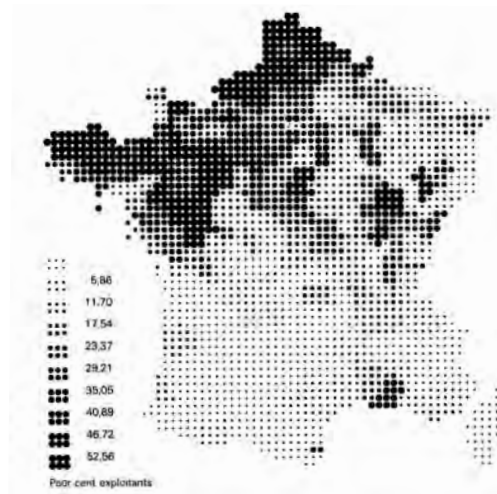


La population des campagnes en 1836 (densité en habitants par km²).

Source : Histoire de la France rurale, sous la dir. de G. Duby et A. Wallon, 1976, T. 3 © Armand Colin.



Propriétaires-cultivateurs



Fermiers

Propriétaires, exploitants et journaliers agricoles en 18523

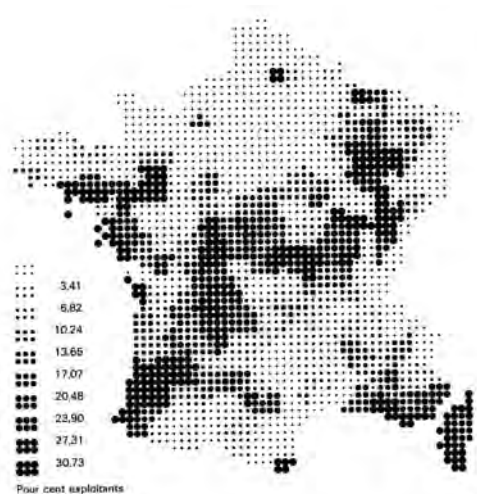
Propriétaires non exploitants	2 077 230
Propriétaires non résidents	1 389 955
Propriétaires résidents et non exploitants	687 275
Propriétaires exploitant pour eux-mêmes	2 072 433
Propriétaires exploitant en FVD	1 636 977
Fermiers propriétaires	340 538
Métayers propriétaires	94918
Journaliers	3 714 915
Journaliers propriétaires	785 815
Journaliers non propriétaires	2 929 100
Exploitants non propriétaires	1 078 107
Fermiers	695 865
Métayers	352 307
Régisseurs	4 554
Mâîtres-valets	25 381
Domestiques	1 902 251

Source : Tableau de l'agriculture française au milieu du 19^e siècle
L'enquête de 1852. Michel Demonet, (EHESS).

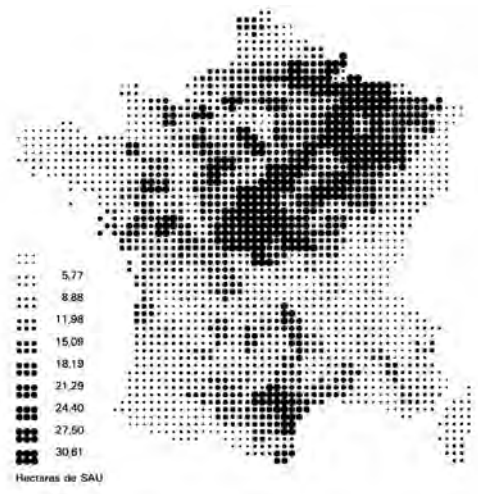
Les propriétaires non exploitants sont nombreux dans la France du Nord. Citadins de la région parisienne, du Nord ou de Normandie, qui louent leurs terres à des fermiers ; ou bien propriétaires notables qui vivent au village et font cultiver leurs terres par des fermiers en Bretagne ou par des métayers en Bourbonnais. La superficie des exploitations est souvent réduite et permet tout juste à la famille de survivre.

Lorsque l'exploitation est trop petite, l'homme et la femme doivent s'embaucher comme journaliers sur les autres exploitations. Les journaliers qui ne possèdent ni terre ni maison sont bien plus démunis que les domestiques employés à l'année : ils doivent constamment chercher l'embauche et connaissent le chômage hivernal.

La superficie des exploitations est souvent réduite et permet tout juste à la famille de survivre.



Métayers



Exploitants

Source des quatre cartes : l'Agriculture française au milieu du 19^e siècle, Michel Demonet (EHESS).

La pluriactivité : des activités complémentaires

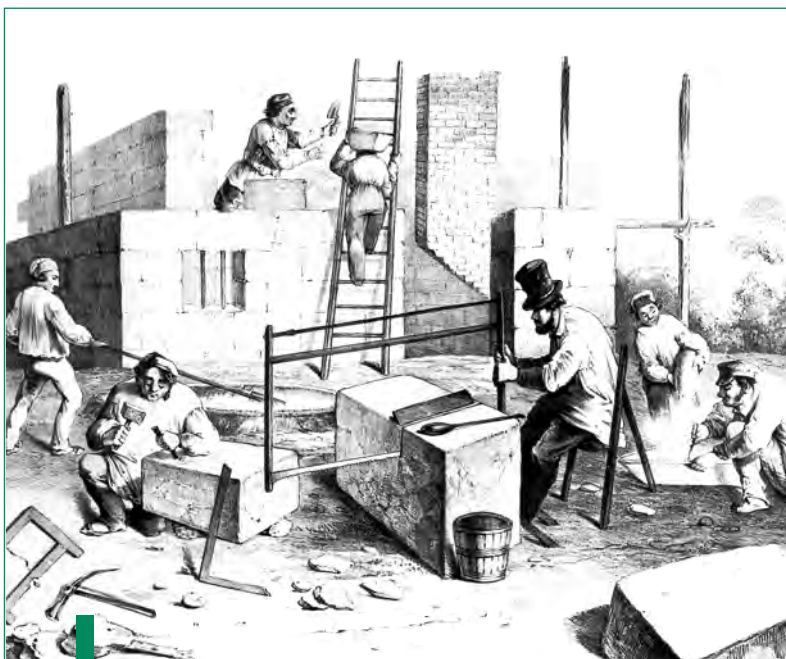
Si les campagnes peuvent retenir un grand nombre de petits exploitants et de journaliers, c'est parce que les bras ne sont pas employés

Il existe partout un très important artisanat rural, dans une complémentarité étroite entre l'agriculture et l'industrie.

seulement aux champs. Il existe partout un très important artisanat rural, dans une complémentarité étroite entre l'agriculture et l'industrie. Cet artisanat est soit une activité saisonnière qui occupe les journaliers pendant le chômage hivernal, soit une activité permanente, complémentaire de la petite exploitation. Certaines régions se spécialisent plus ou moins dans une activité : travail des métaux (serrurerie du Vimeu, coutellerie de



Ouvrier menuisier.



Le maçon, le tailleur et le scieur de pierres (gravure de Bineteau, XIX^e siècle).

Thiers, quincaillerie de Tinchebray), travail du bois dans les Alpes et le Jura, industrie textile en Normandie. Mais le plus souvent, plusieurs types d'artisanat se combinent, comme en Alsace. La filature et le tissage de la laine sont présents sur presque tout le territoire. Cette interdépendance entre agriculture et industrie explique les fortes densités. Toutefois, il est difficile de nourrir une si forte population. Aussi, les régions les plus pauvres, qui n'offrent pas de terres assez riches ou des ressources industrielles suffisantes, envoient des migrants saisonniers.

Les migrations saisonnières ou définitives

L'enquête agricole de 1852 permet d'évaluer le nombre des migrants à 6 % de la population active agricole. Les régions qui en fournissent les plus forts contingents sont les montagnes. Les hommes partent nombreux durant l'hiver, parfois de six à huit mois, ne revenant que pour la fenaison et la moisson ; ils cherchent un travail pour apporter au pays un peu d'argent nécessaire à la survie. Les Creusois sont maçons à Paris (34 000 maçons creusois à Paris en 1846), les Savoyards ramoneurs. Mais le plus souvent, les hommes s'éparpillent sur le territoire et exercent des métiers divers, tels les Hauts-alpins que l'on retrouve peigneurs de chanvre, marchands, colporteurs et instituteurs. L'été, ce sont les ouvriers agricoles qui se déplacent, parfois assez loin, vers les régions les plus riches qui manquent de main-d'œuvre et donnent des salaires plus élevés : moissons de la Beauce, vendanges du Midi. Ce phénomène migratoire est d'ampleur très variable selon les régions et obéit à des motivations culturelles tout autant qu'économiques. Ainsi, la Bretagne très peuplée connaît très peu d'émigration. N'oublions pas les colporteurs. Si quelques-uns exercent cette activité tout au long de l'année, la plupart des hommes gardent leurs racines villageoises : colporteurs de l'Oisans ou du Briançonnais qui descendent dans les plaines avec une lourde balle qui contient mercerie, livres et almanachs, denrées... colporteurs pyrénéens qui distribuent les livres dans le nord-est de la France ; ou encore petits colporteurs qui vendent les produits de l'artisanat local. Leur nombre s'accroît et contribue à ouvrir les campagnes.

Dans les années 1840, l'exode rural, phéno-

mène traditionnel, change d'échelle. C'est le début d'un ample mouvement de départ, des campagnes surpeuplées vers les villes qui s'industrialisent. Cette émigration se justifie par l'attrait de la ville demandeuse de main-d'œuvre, et par la facilité nouvelle qu'offre le chemin de fer. Elle est aussi provoquée par les difficultés de certaines zones rurales. Les montagnes souffrent des conditions naturelles qui ne leur permettent pas de soutenir la concurrence avec les productions des plaines ; et elles sont durement touchées par la mise en application du code forestier qui interdit aux paysans de faire paître leurs bêtes dans les sous-bois. Privés des ressources indispensables, les hommes quittent définitivement le village. D'autres régions sont atteintes par la désindustrialisation, lorsque périclité l'artisanat, comme les artisans en sayetterie (tissage de serge de laine) de Beauvais ou les fileuses du Pays de Caux qui vont chercher l'embauche dans les usines textiles de Rouen.

Les montagnes fournissent les plus forts contingents de migrants.



Le colporteur (gravure de V. Adams).

L'enquête parlementaire de 1848 sur le travail agricole et industriel

La vie des paysans au milieu du XIX^e siècle est assez bien connue, grâce à une grande enquête décidée par l'Assemblée constituante le 25 mai

Une enquête est lancée pour prévenir les troubles et améliorer le sort des ouvriers.

1848. Née d'un désir de connaître exactement la situation sociale pour améliorer la condition des ouvriers et prévenir des troubles, cette enquête parlementaire pose vingt-neuf questions précises sur le travail agricole et industriel qui

abordent tous les aspects : conditions de travail, salaire et niveau de vie, alphabétisation et apprentissage, associations ouvrières et institutions de prévoyance, etc.. Dans chaque canton, les réponses sont élaborées par une commission présidée par le juge de paix, et constituée d'un nombre égal d'ouvriers et de patrons des différentes professions. Voici deux exemples différents : le canton d'Ax-les-Thermes dans les Pyrénées, et celui de Bayeux en Basse-Normandie.

abordent tous les aspects : conditions de travail, salaire et niveau de vie, alphabétisation et apprentissage, associations ouvrières et institutions de prévoyance, etc.. Dans chaque canton, les réponses sont élaborées par une commission présidée par le juge de paix, et constituée d'un nombre égal d'ouvriers et de patrons des différentes professions. Voici deux exemples différents : le canton d'Ax-les-Thermes dans les Pyrénées, et celui de Bayeux en Basse-Normandie.

Ax-les-Thermes : une agriculture en péril

Conditions d'existence

« Les charbonniers et charrieurs sont mal logés, mal nourris et mal vêtus ; ils font un travail extrêmement pénible, car les charbonniers sont obligés souvent, après avoir coupé et piqué le bois, de le transporter sur le cou pour construire les fourneaux qu'ils veillent jour et nuit quand ils sont en feu. Ils sont exposés à toutes les intempéries des saisons dans les bois des montagnes. Leur subsistance ordinaire est du pain bis et de l'eau ; ils n'ont pas souvent de sel pour faire une soupe, parce qu'il est trop cher. Les ouvriers qui travaillent les terres vivent dans une condition des plus misérable ; ils ne mangent que des laitages, pommes de terre, choux, navets, etc., ne boivent presque jamais de vin... Il n'y a de condition passable que pour une centaine de négociants ou propriétaires aisés.

Instruction et éducation professionnelle

« L'instruction, répandue tardivement dans le canton, est peu arrivée encore à la classe adulte, au-dessus de 30 ans où l'on ne peut compter qu'un cinquième sachant lire et écrire. Au-dessous de 30 ans, c'est la moitié environ. L'éducation religieuse est bonne. Il n'existe pas d'éducation professionnelle. L'enseignement primaire qui pourrait donner les leçons pratiques d'agriculture, serait de la plus grande utilité, car l'industrie agricole est livrée à une ancienne routine, vicieuse, pleine de préjugés nuisibles que l'instruction professionnelle détruirait à l'avantage de l'agriculture.

Situation des intérêts agricoles

« Les intérêts agricoles, loin de se soutenir ou même de s'accroître en rapport de l'augmentation de la population, diminuent et s'affaiblissent dans un rapport décroissant

1° - à cause du déboisement des montagnes et pentes rapides qui ne peuvent plus retenir les neiges et les eaux. Les avalanches et torrents ravagent plus ou moins les bonnes terres ;

2° - à cause des morcellements des pièces de terre que des partages successifs de famille ont déjà réduites à de trop petites contenances ;

3° - le code forestier trop rigoureux dans ses dispositifs vient se joindre aux maux signalés. Les nombreux procès-verbaux enlèvent à l'agriculteur les économies qu'il destinait à des améliorations. Les poursuites forestières ruinent les propriétaires des troupeaux dont la valeur ne suffit souvent pas à payer l'amende, le dommage et les frais de poursuite.

L'agriculture des montagnes n'est possible qu'avec le secours des bestiaux. Séparer cette partie de l'autre serait provoquer sa perte et l'émigration des habitants. Il importe donc de protéger cette partie des intérêts agricoles qui seule entretient la circulation de l'argent dans le canton ».

Source : documents conservés aux Archives nationales.

Ax-les-Thermes est une petite bourgade connue pour ses sources thermales encore peu utilisées. L'activité principale y est l'agriculture, à laquelle s'ajoutent les forges.

Cette petite métallurgie au bois fait aussi vivre de nombreux ouvriers qui exploitent le bois de la forêt pour en faire du charbon de bois. Le canton souffre beaucoup de la crise, aggravée ici par l'application du code forestier qui interdit le pâturage en forêt.

Bayeux, petite ville de 10 000 habitants, règne sur un canton prospère. La principale activité est une agriculture diversifiée : céréales, cultures maraîchères et horticoles, élevage de bovins, ovins et porcs, ainsi que des chevaux, fabrication de beurre. Tout ceci mobilise un grand nombre de journaliers et de domestiques employés à l'année. Il s'y ajoute d'autres industries : fabrication de dentelles, de porcelaine, tannerie, chapellerie, carrosserie, sellerie.

Bayeux, bourgade prospère

Conditions d'existence

« La situation des ouvriers agricoles [ndlr : sous le rapport de l'habitation, de la nourriture et du vêtement] est généralement satisfaisante ; si le salaire que reçoit l'ouvrier de la campagne est moins élevé que celui de la ville, en revanche les dépenses auxquelles il est assujéti sont bien moins considérables et toujours, à moins que l'inconduite ou un grand nombre d'enfants viennent absorber les ressources pécuniaires, il est à son aise. Les ouvriers à la journée ou tâcherons ont presque tous une maison avec un petit jardin, quelquefois même un petit morceau de terre. Ceux attachés aux fermes reçoivent des gages suffisants pour leur permettre de se vêtir convenablement et d'amasser un petit pécule. Tous consomment des aliments sinon succulents du moins sains et abondants. Aussi jouissent-ils en général d'une bonne santé et sont d'une forte constitution.

Instruction et apprentissage

« Dans le canton, où il n'y a pas d'école pour l'instruction agricole, les enfants des désignés sont placés en général par les parents dans les fermes à l'âge de douze à treize ans. Les garçons conduisant la charrue ont soin des chevaux ; ils sont alors petits valets. Les filles qui entrent comme petites servantes dans les fermes sont affectées à la garde des bestiaux. Puis les petits valets deviennent valets de herse, plus tard grands valets. Les petites servantes parviennent vachères. Quant aux fils de cultivateurs, ils apprennent leur profession en restant auprès de leurs parents ; c'est dans cette classe que se recrutent les agriculteurs patrons quand ils viennent à s'établir. L'établissement d'une ferme-école pourra rendre service au pays.

« Dans la partie de la population agricole qui a passé vingt-cinq ans, l'instruction est peu répandue. Un tiers environ sait lire et écrire grâce aux nombreuses écoles dont s'est pourvu le canton ; toute la jeune génération sait lire et écrire. L'éducation morale et religieuse qui est soigneusement donnée aux enfants se trouve bientôt négligée et oubliée à mesure qu'ils avancent en âge par l'insouciance des maîtres et des parents. Cet état de choses est regrettable et influe souvent d'une manière fâcheuse sur la conduite de la population.

Situation des intérêts agricoles

« En ce moment-ci, les intérêts agricoles se trouvent dans un grand état de souffrance, les événements politiques, en détruisant le crédit et la confiance et en portant un coup funeste aux transactions commerciales, ont placé l'agriculture dans un état précaire [abaissement du prix des chevaux, surtout ceux de luxe ; diminution de la valeur des beurres sur les marchés de Paris ; ravages de l'usure ; impôts écrasants cette année] : on peut se faire une idée exacte de la détresse dans laquelle se trouvent les fermiers, détresse qui rejaillit sur les propriétaires et partant sur la masse générale de la population. On signale encore comme une des causes de malaise de l'agriculture, le prix élevé des engrais. Cette élévation de leur prix pourrait disparaître si les encouragements amenaient le cultivateur à en produire une quantité plus considérable, ce qu'il pourrait faire aisément ».



Le repos des faneurs, J.-F. Millet.

Source : documents conservés aux Archives nationales.

L'essor de la production agricole

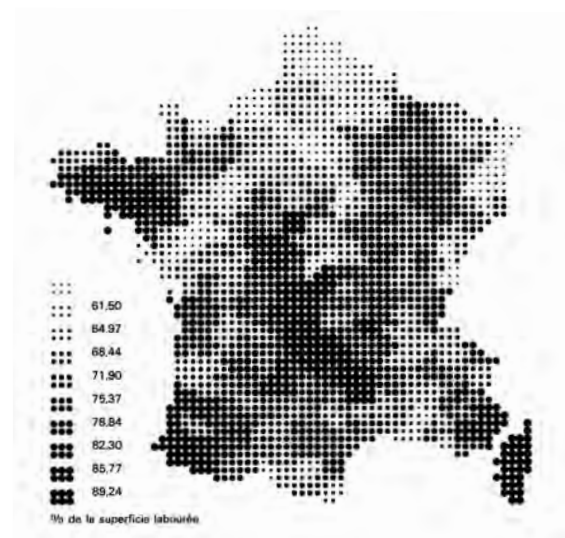
L'augmentation de la population, même si elle est plus lente que dans les pays voisins, exige une augmentation des productions. Et l'agriculture française réussit à fournir cette nourriture. Les habitants ont progressivement une alimentation plus riche et un peu plus abondante. Pour cela, il faut à la fois accroître les superficies cultivées et améliorer les rendements. L'extension des terres utilisées est constante depuis un siècle. On défriche des terres autrefois délaissées parce que moins fertiles ou plus éloignées des villages et on met en culture les biens communaux destinés jusqu'ici au pâturage commun.

Les productions

Les céréales, aliment de base, restent la culture dominante : froment dans les riches terres de plaine, seigle dans les terres froides des massifs, maïs dans le sud-ouest. La pomme de terre a pris une place importante dans les champs, en particulier dans le nord-est. Les paysans et les gens des villes l'ont adoptée et elle présente le grand mérite de ne pas souffrir des mêmes intempéries que les céréales. Elle sert donc de recours en cas de disette des blés.

Mais les assolements se diversifient et les régions à l'agriculture intensive ont réduit la part des céréales, consacrant une partie des terres à la betterave à sucre et aux prairies artificielles (Bassin parisien). Ceci bouleverse les anciennes méthodes d'élevage. Les bovins (que les recensements nomment « bétail ») et les ovins, mieux nourris, vivant en partie à l'étable, sont plus nombreux. Ils fournissent donc plus d'engrais pour fertiliser les terres. Ainsi, au nord

de Paris, les troupeaux ovins sont importants car leur ration alimentaire est améliorée par les pulpes de betterave, résidus des sucreries. La production de plantes oléagineuses est en pleine expansion : colza, œillette. On remarque aussi la place des plantes textiles, lin et chanvre, encore importantes dans les plaines du nord, malgré la concurrence du coton importé. L'essor de la production de textiles teints en couleurs variées provoque l'extension des plantes tinctoriales (avant que la chimie n'y supplée à la fin du siècle) : la garance (rouge), le pastel (bleu). Enfin, la vigne connaît un grand développement : grâce aux transports et à une amélioration du niveau de vie, la consommation de vin se répand sur tout le territoire. Par sa superficie, la vigne vient au deuxième rang des cultures, après les céréales.



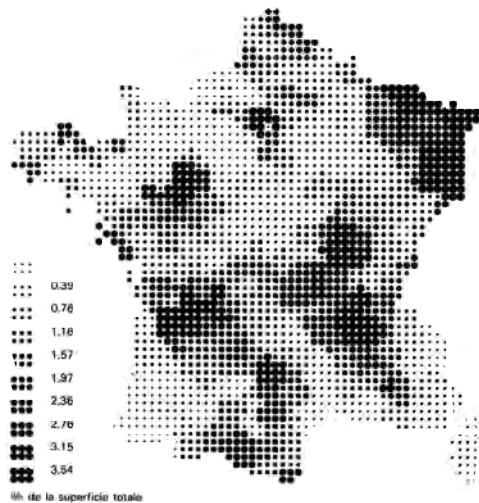
Superficie consacrée aux céréales

Par sa superficie, la vigne vient au deuxième rang des cultures, après les céréales.

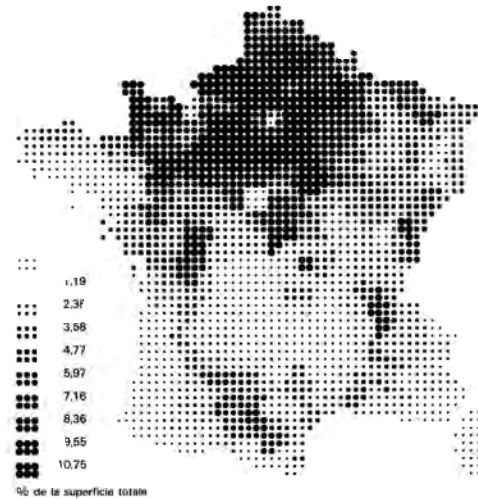
La production agricole en 1840

	Etendue des cultures (en ha)	Production totale (en hl)	Production (en hl/ha)
Froment	5 586 786	69 558 062	12,45
Seigle	2 577 253	27 811 700	10,79
Orge	1 188 189	16 661 462	14,12
Avoine	3 000 634	48 899 785	16,30
Maïs	631 731	7 620 264	12,06
Vigne	1 972 340	36 783 223 hl de vin	18
Pomme de terre	921 977	96 233 985	104
Chanvre	176 148	1 671 641 hl de graine	9,49
		67 507 076 kl de filasse	3,83 kl
Lin	98 241	737 394 hl de graine	7,51 hl de graine
		36 875 401 kg de filasse	375 kg de filasse
Tabac	7 955	88 897 quintaux métriques	11,17
Colza	173 506	2 279 363	13,4
Oliviers	121 586	167 330	1,38
Garance		160 340 qu. métriques	10,93
Prairies naturelles	4 198 196	105 203 888	25,06
Prairies artificielles	1 576 547	47 256 674	29,97

Source : Statistique de la France, 1840 (Imprimerie Nationale, 1841).



Superficie consacrée aux pommes de terre



Superficie consacrée aux prairies artificielles

Source des trois cartes : L'Agriculture française du 19^e siècle, Michel Demonet (EHESS).



La petite bergère, J.-F. Millet.

Le cheptel en 1841 et 1852

	Nombre en 1841 (en milliers)	Nombre en 1852 (en milliers)	Valeur en 1852 (en milliers de F)
Chevaux	2 818	2 866	696 701
Anes	413	380	17 857
Mulets	373	316	58 248
Bovins	9 936	14 197	1 336 202
Ovins	32 151	33 282	411 437
Caprins	964	1 338	17 006
Porcs	4 910	5 245	243 511»

Source : Statistique de la France, Agriculture, 1841 et 1852, Imprimerie nationale.

Le cheptel par région

	Bétail	Moutons	Porcs	Chèvres	Chevaux	Mules	Anes
Nord oriental	2 628 824	6 767 137	1 381 796	144 027	988 024	18 279	81 472
Midi oriental	1 707 135	8 413 204	996 562	409 347	268 966	216 394	113 256
Nord occidental	3 320 007	7 015 194	1 115 239	100 777	1 169 824	26 036	81 226
Midi occidental	2 227 084	9 668 712	1 359 227	191 627	374 853	106 128	132 401
France continentale	9 883 050	31 864 247	4 852 824	845 778	2 801 667	366 837	408 355
Corse	53 488	287 183	57 817	118 522	16 829	7 004	5 164
France total	9 936 538	32 151 430	4 910 721	964 300	2 818 496	373 841	413 519

Source : Statistique de la France, Agriculture, Paris, Imprimerie nationale, 1841.

Les analyses des économistes

Les rendements s'améliorent progressivement depuis le XVIII^e siècle et les nombreux agronomes s'y emploient. Ils sont très impressionnés par le modèle anglais.

Les économistes français ont été marqués par les analyses de l'agronome anglais Arthur Young, qui a observé, lors de ses voyages en France, en 1788-1789, une agriculture routinière. Ils continuent à comparer les pratiques et les résultats de la France à ceux de l'Angleterre. Écoutons l'un d'eux, André Crochut, qui publie dans la *Revue des Deux-Mondes*, en septembre et octobre 1848, un bilan assez mesuré de la situation (« De

l'industrie agricole », 23^e volume, p. 814-837 et 24^e vol., p. 94-113).

Il constate d'abord le retard de l'agriculture sur l'industrie : « *L'agriculture n'a pas marché du même pas que l'industrie manufacturière. Dans la plus grande partie du monde civilisé, elle est restée à l'état de labeur domestique, c'est-à-dire que chaque homme en possession d'un lot de terre s'y cantonne et l'utilise suivant la routine de ses pères et en vue de ses propres besoins. La culture élevée à l'état de spéculation industrielle, pratiquée avec les combinaisons et les ressources qui en doivent multiplier les bénéfices, est encore un fait exceptionnel. (...) Quels sont, en ce qui concerne la France, les obstacles opposés au développement rationnel de l'agriculture ?* ».

Crochut essaie de répondre à cette question en faisant des comparaisons, comme toujours, avec les performances anglaises. « *Même en agriculture, la France et l'Angleterre obéissaient à des instincts opposés. La tendance de l'esprit français était de vivifier la terre par son morcellement et par une extension aussi large que possible du droit de propriété. La démocratie, sans s'en douter, prenait les paysans pour en faire de petits seigneurs. Le ministère anglais, au contraire, favorisa l'agglomération des domaines et l'agrandissement des héritages, mais à condition de transformer de vrais seigneurs féodaux en fabricants de produits agricoles. (...) Reproduire chez nous les réformes accomplies en Angleterre, substituer la culture rationnelle et la grande industrie agricole à cette exploitation nécessaire et routinière qui stérilise une grande partie du territoire français, tel est le rêve doré de ceux qu'on appelle dans nos campagnes des agriculteurs de salon. En effet, les dissemblances entre les deux pays sont tellement à notre désavantage qu'il est difficile de les constater sans une sorte de découragement. Chez nous, la nature du sol, le régime de la propriété, les lois civiles, le crédit, les mœurs, opposent aux améliorations des obstacles qui, sans être absolument insurmontables, ne peuvent être aplanis que par une main bien habile et bien puissante.* »

Il démontre effectivement les défauts majeurs du système français : le morcellement à outrance de la propriété et celui des parcelles, et le manque de bétail lié à l'insuffisance des prairies artificielles. Il commente ainsi les résultats de la *Statistique agricole* de 1840, où la France est divisée en quatre régions :

« *La région du nord-est, la plus riche des quatre, est aussi celle qui possède relativement le plus de pâturages quoiqu'elle soit encore bien loin de l'idéal préconisé par les agronomes. Pour 1 000 ha de cultures épuisantes, on y compte 495 ha de ces cultures fourragères qui améliorent et seulement 199 ha de terres incultes. Dans cette région, le rendement des terres à blé*

est de 1 104 litres par ha, ou 5 fois et demie la semence. Le bétail est évalué en masse à 529 978 504 francs. La région la plus pauvre, celle du sud-ouest, n'a su établir, pour 1 000 ha de cultures épuisantes, que 395 ha de prairies. La proportion des espaces que la fatigue du sol a condamnés à l'inculture, s'y élève à 354 ha, c'est-à-dire à 44 pour 100 de plus que dans l'autre région ! Le rendement des céréales y tombe à 810 litres par ha, ce qui fait, pour le Midi, où l'ensemencement est plus léger que dans le nord, un peu plus de 4 et demi pour 1. »

Il dénonce encore le triste régime qu'est le métayage, la mauvaise utilisation de la main-d'œuvre qui aboutit à la « *distribution aux travailleurs d'une somme trois fois plus forte que la rente du propriétaire inactif* » (la proportion est inverse en Angleterre), ce qui explique le manque de capitaux pour les investissements. « *On prend à l'année, à titre de domestiques, les auxiliaires indispensables ; on appelle des aides au jour le jour pour les labours, les charrois, les semailles ou les récoltes ; mais*

tout cela ne constitue pas pour l'ouvrier vivant de ses bras une occupation régulière, un métier auquel il puisse se dévouer. Le salariat tel que nous le concevons dans la fiction économique de l'offre et de la demande, tel qu'il est usité dans l'industrie manufacturière, n'existe que par exception dans l'état actuel de notre industrie agricole.

Ainsi s'expliquent les deux fléaux de la culture française, la désertion des campagnes vers les villes et le morcellement du sol. Tout villageois un peu éveillé sait que la moindre profession exercée dans un centre populeux lui procurera un salaire plus fort et plus régulier, un régime moins grossier, des relations plus divertissantes que la vie rustique. Quant à ceux qui

Les rendements s'améliorent progressivement depuis le XVIII^e siècle. De nombreux agronomes s'y emploient.

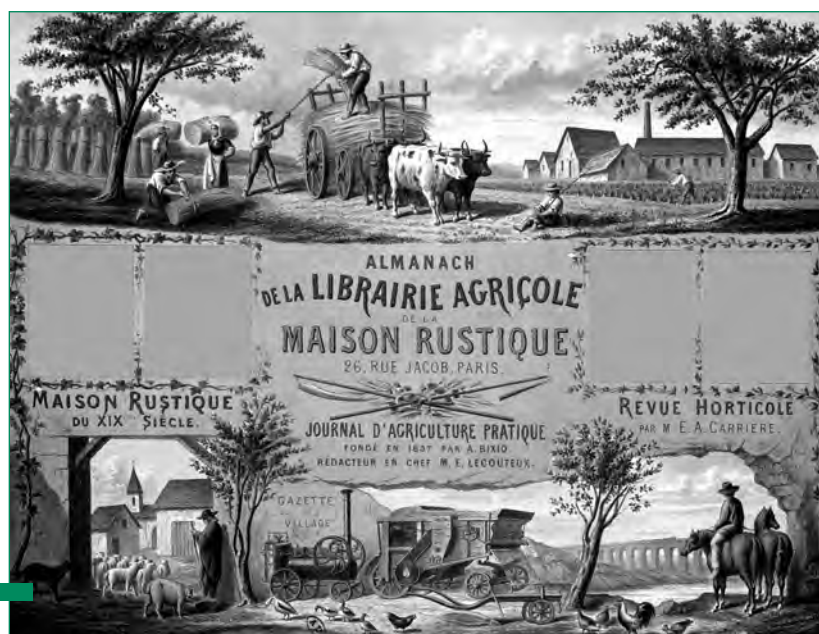
restent au village, (...), l'achat d'un lot de terre est pour le paysan une garantie contre le chômage ; il faut qu'il devienne propriétaire, n'étant pas sûr de vivre comme ouvrier. »

Il montre, à partir de la *Statistique agricole de la France de 1840*, que les campagnes sont nettement moins bien nourries que les villes. « *Résumons, par un exemple frappant, tout ce qui vient d'être dit sur l'insuffisance du régime alimentaire des Français. Après les fatales journées de juin (1848), la prudence autant que l'humanité commandait au gouvernement républicain de traiter les prisonniers de manière à éviter les causes d'irritation. On leur alloua une ration quotidienne qui est à peu près celle de nos soldats en garnison : 750 g de pain bis, avec 100 g de pain blanc et quelques légumes pour la soupe, 179 g de viande et 33 cl de vin. Eh bien ! ce que la France fait pour ses enfants égarés, elle ne le pourrait pas faire, à beaucoup près, pour tous ses enfants dévoués et paisibles. (...) Le paysan mange du pain blanc moins souvent que de la pomme de terre ou de la châtaigne ; il ne boit pas de vin, même dans le Midi, si ce n'est pendant les grandes chaleurs ou les travaux exceptionnels. Le lard est la seule viande qu'il goûte de temps en temps, et, s'il lui arrive de mettre la poule au pot, c'est qu'il la juge indigne du marché. On connaît maintenant les vices de notre agriculture : morcellement désordonné du sol, manque d'argent, mauvaise distribution des forces, insécurité du propriétaire, pénurie de l'ouvrier. »*

Les journaux d'agriculture et les almanachs se développent.

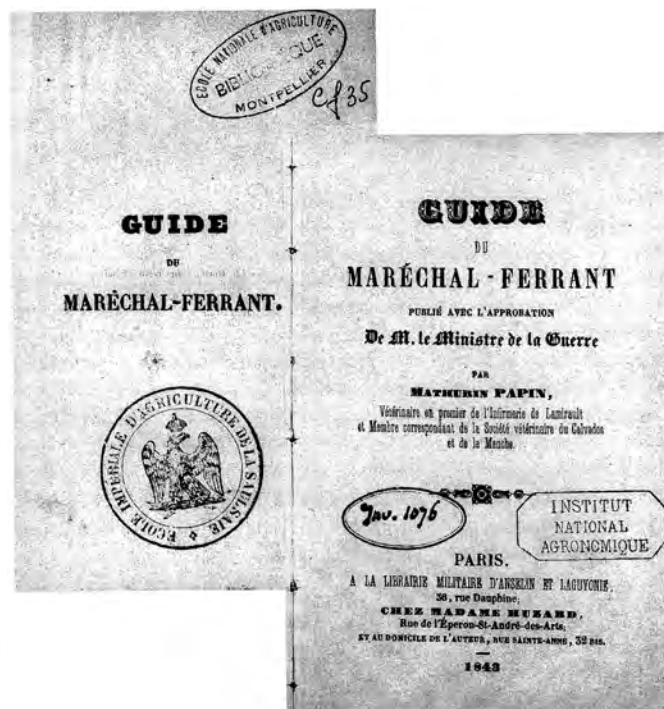
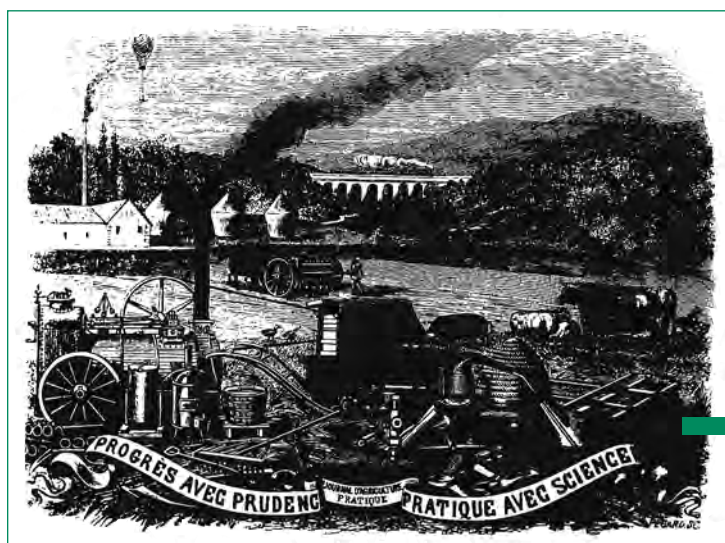
La volonté gouvernementale de favoriser le progrès

Les rendements s'améliorent progressivement. Les pouvoirs publics sont d'ailleurs anxieux de favoriser ces progrès de façon à nourrir une population croissante. Depuis la fin du XVIII^e siècle, les agronomes ont beaucoup réfléchi à l'amélioration des instruments et des assolements, à l'amendement des terres, à la sélection des plantes et des races. Sous la monarchie de Juillet, l'administration a déployé de gros efforts pour que ces avancées techniques soient mises en application. Les préfets encouragent la création et l'activité des sociétés d'agriculture. Les conseils généraux accordent des subventions aux concours agricoles organisés par les comices, qui distribuent primes et médailles pour récompenser les innovations. Sociétés et comices publient des bulletins auxquels s'ajoutent aussi les journaux d'agriculture, excellents moyens de diffusion des progrès.



Mais pour cela, il faut que le paysan soit plus instruit. Tous, pouvoirs publics et notables, s'accordent à penser que l'instruction doit progresser. Le socialiste Cabet fonde en 1832 un *Journal de l'Association libre pour l'éducation du peuple* dans lequel il écrit : « *De tous les arts industriels, l'agriculture est certainement celui qui est le moins avancé en France. (...) Les progrès sont retardés d'un côté par l'ignorance des habitants des campagnes, de l'autre par la négligence coupable que les divers gouvernements mettent à fonder des institutions politiques nécessaires pour l'amélioration de l'art, soit chez les grands, soit chez les petits propriétaires.* » (décembre 1832, p. 19).

Les préfets encouragent la création et l'activité des sociétés d'agriculture et les conseils généraux accordent des subventions aux concours agricoles.»



Sociétés d'agriculture et comices publient des bulletins auxquels s'ajoutent les journaux d'agriculture, excellents moyens de diffuser le progrès. Les deux gravures ci-dessus qui ont illustré tour à tour les « unes » du Journal d'Agriculture pratique montrent le passage de l'agriculture bucolique à l'agriculture industrielle.

La vision des paysans par le monde urbain

L'image du paysan

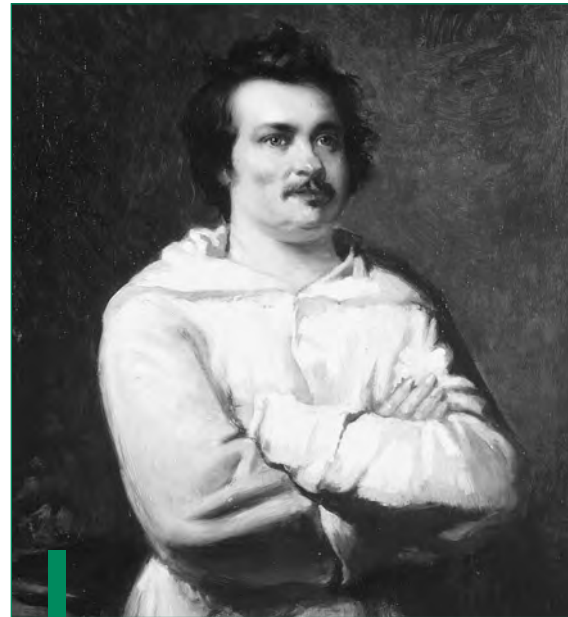
En 1835, le Dictionnaire de l'*Académie française* illustre sa définition générale du mot « paysan » par les exemples suivants : « *C'est un paysan, un gros paysan, il a l'air d'un paysan, d'un franc paysan : c'est un homme rustre, impoli, grossier dans ses manières et son langage* ». Emile Littré reprend ce même texte.

George Sand, Michelet Balzac brossent des portraits très contrastés des habitants des campagnes.

Cette image très négative du paysan français transparait dans les romans de l'époque. Ceux-ci se divisent en deux courants : le roman pastoral (George Sand) qui idéalise le paysan, et le roman réaliste (Honoré de Balzac). George Sand vit dans le Berry, à Nohant, et elle connaît bien les habitants qu'elle trouve lourds et tristes, mais elle décide de les idéaliser dans ses écrits. « *Mieux vaut une douce chanson, un son de pipeau rustique, un conte pour endormir les enfants sans frayeur et sans souffrance, que le spectacle des maux réels, renforcés et rembrunis encore par les conteurs de la fiction.* » (préface de la *Petite Fadette*, 1851). Elle exalte la simplicité des sentiments, la pureté et la chasteté des mœurs, le travail harmonieux dans le cadre d'une nature paisible et le courage de ces hommes pour un dur labeur sans cesse renouvelé. L'achat de terre est représenté comme le désir d'obtenir la considération. Et n'oublions pas que nous sommes, jusqu'en 1848, dans un système où

l'exercice des droits politiques n'est accordé qu'aux propriétaires fonciers !

Tout autre est le tableau présenté par Balzac dans les *Paysans*. L'intrigue du roman est fondée sur la passion des paysans pour la terre, passion inextinguible, qui supprime tout sens moral. Les scrupules d'honnêteté, le sentiment familial, sont bafoués, balayés par l'avarice et la cupidité pour obtenir des terres. Le sentiment religieux lui-même n'est qu'apparence, et en fait, il s'agit bien plutôt de superstition. Frustes et sournois, cyniques et couards, les paysans ont tout de même une qualité, leur persévérance, leur force de caractère, qu'ils utilisent pour obtenir



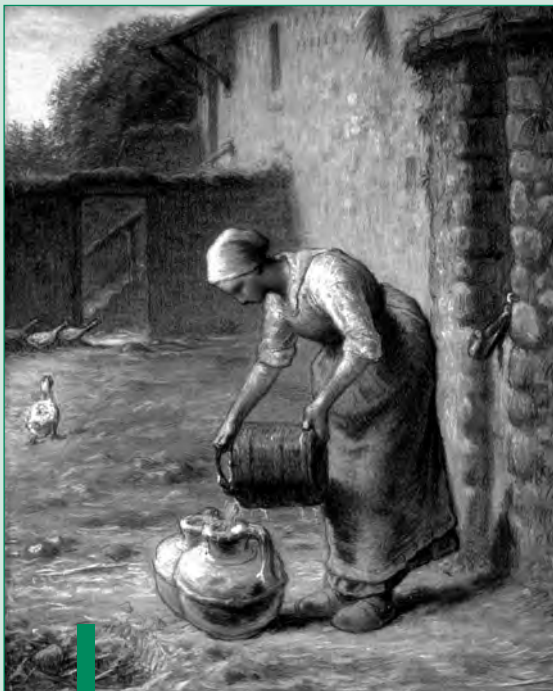
Honoré de Balzac, dans les *Paysans*, décrit la passion de ceux-ci pour la terre. (Huile sur toile de Louis Boulanger).

Les servitudes du paysan, selon Michelet

« Si nous voulons connaître la pensée intime, la passion du paysan de France, cela est fort aisé. Promenons-nous le dimanche dans la campagne, suivons-le. Le voilà qui s'en va là-bas, devant nous. Il est deux heures, sa femme est à vêpres ; il est endimanché ; je réponds qu'il va voir sa maîtresse.

Quelle maîtresse ? Sa terre. [...]

La terre de France rapporte parce qu'elle est aimée. Oui, l'homme fait la terre ; on peut le dire, même des pays moins pauvres. Ne l'oublions jamais, si nous voulons comprendre combien il l'aime et de quelle passion. Songeons que, des



Femme au puits, J.-F. Millet.

siècles durant, les générations ont mis là la sueur des vivants, les os des morts, leur épargne, leur nourriture... Cette terre où l'homme a si longtemps déposé le meilleur de l'homme, son sang et sa substance, son effort, sa vertu, il sent bien que c'est une terre humaine, et il l'aime comme une personne.

Il l'aime ; pour l'acquérir, il consent à tout, même à ne plus la voir ; il émigre, il s'éloigne, s'il le faut, soutenu de cette pensée et de ce souvenir. [...] *"Tu auras la terre"*, cela veut dire : *"Tu ne sera point un mercenaire qu'on prend et qu'on renvoie demain ; tu ne seras point serf pour ta nourriture quotidienne, tu seras libre !"* Libre ! Grande parole, qui contient en effet toute dignité humaine ; nulle vertu sans liberté. [...]

Cette grande France muette, qui est au-dessous, est depuis longtemps dominée par une petite France, bruyante et remuante. Nul gouvernement depuis la Révolution, ne s'est préoccupé de l'intérêt agricole. L'industrie, sœur cadette de l'agriculture, a fait oublier son aînée. La Restauration favorisa la propriété, mais la grande propriété. Napoléon même, si cher au paysan et qui le comprit bien, commença par supprimer l'impôt sur le revenu qui atteignait le capitaliste et soulageait la terre ; il effaça les lois hypothécaires que la Révolution avait faites pour rapprocher l'argent du laboureur.

Aujourd'hui, le capitaliste et l'industrie gouvernent seuls. L'agriculture qui compte pour moitié et plus dans nos recettes, n'obtient dans nos dépenses qu'un huitième ! La théorie ne la traite guère mieux que l'admini-

stration ; elle s'inquiète surtout de l'industrie et des industriels. Plusieurs de nos économistes disent le travailleur pour dire l'ouvrier, oubliant seulement 24 millions de travailleurs agricoles.

Et cependant, le paysan n'est pas seulement la partie la plus nombreuse de la nation, c'est la plus forte, la plus saine, et, en balançant bien le physique et le moral, au total la meilleure. Dans l'affaiblissement des croyances qui le soutinrent jadis, abandonné à lui-même, entre la foi ancienne qu'il n'a plus et la lumière moderne qu'on ne lui donne pas, il garde pour soutien le sentiment national, la grande tradition militaire, quelque chose de l'honneur du soldat. Il est intéressé, âpre en affaire sans doute ; qui peut y trouver à dire, quand on sait ce qu'il souffre ? Tel qu'il est, quoi qu'on puisse lui reprocher parfois, comparez-le, je vous prie, dans la vie habituelle, à vos marchands qui mentent tout le jour, à la tourbe des manufactures.

Homme de la terre, et vivant tout en elle, il semble fait à son image. Comme elle, il est avide ; la terre ne dit jamais : assez. Il est obstiné autant qu'elle est ferme et persistante ; il est patient, à son exemple, et non moins qu'elle, indestructible... Appelez-vous cela des défauts ? Eh ! s'il ne les avait pas, depuis longtemps vous n'auriez plus de France ! »

(Michelet, *Le Peuple*, 1^e édition, Paris, 1846).

des terres. Dans leur travail, les forces d'inertie dominent : résignation, routine. Tous ces éléments réapparaissent dans l'ouvrage que publie Michelet en 1846, *Le Peuple*, mais il donne une version beaucoup plus nuancée.

Il considère les paysans avec une nette sympathie, dans ce texte marqué par le souffle du romantisme. Sur un ton plus banal, Anacharsis et Hippolyte Combes, dans *Les Paysans français*, se font l'écho de ces mêmes vertus (courage face au labeur incessant et à la souffrance, sentiment de l'ordre) et défauts (routine). Conservateurs, ils insistent sur les bienfaits de la religion.



Résignation, routine mais aussi courage et sagesse, telles sont les défauts et qualités que les écrivains prêtent aux paysans. (Grande Encyclopédie).

Une sagesse exemplaire

« La vie du paysan, c'est le travail augmentant tous les ans un capital héréditaire ; c'est le travail accompagné d'une sagesse exemplaire, de l'amour bien entendu de la propriété, de l'orgueil de pouvoir se dire : ceci est à moi parce que je l'ai créé, agrandi ou amélioré ; c'est le travail s'identifiant tout à fait avec ces hommes, nés aux champs, contents d'y vivre, religieusement résignés à y mourir un jour, et qui, d'abord simples colons, parvenus ensuite à la possession d'une terre par hérité, ou par économie, quelque-fois à l'aisance, sachant lire, écrire et compter, dirigeant l'éducation de leurs enfants de manière à les faire paysans comme leurs pères, mais paysans moins routiniers, moins pleins de préjugés, moins réfractaires aux améliorations, parviennent, après une vie pleine, à finir leurs jours entourés d'une juste considération, et à laisser après eux une famille constituée pour le travail ».

(Anacharsis et Hippolyte Combes, Les paysans français).

La nécessité de l’instruction

Il est indéniable que les élites urbaines s’intéressent plus aux progrès de l’industrie qu’à ceux de l’agriculture, qu’elles y investissent plus. Mais Michelet, emporté par son élan, ne tient pas compte des efforts de la monarchie de Juillet. Comme nous l’avons vu, le gouvernement se préoccupe beaucoup d’améliorer la productivité, en stimulant l’activité des sociétés d’agriculture, des comices. Plus généralement, une nécessité s’impose à tous les esprits : il faut éduquer le paysan pour le sortir de la routine qu’on lui attribue. Mais il lui faut une éducation appropriée, sinon il risque de vouloir abandonner la terre, partir vers la ville. Or ce mouvement d’exode rural et de concentration urbaine inquiète terriblement. Ce double souci transparaît dans l’article *Paysan* du Dictionnaire politique de Duclerc et Pagnerre, hommes de gauche, républicains.

**Un besoin s’impose :
il faut éduquer le paysan.
Sinon, il risque
d’abandonner la terre
et de partir vers la ville.**

Paysan, qui es-tu ?

« On se plaint généralement en France, et avec raison, de la décadence de l’agriculture et de la tendance que manifestent les paysans à quitter les travaux agricoles pour les professions industrielles. Ces deux faits ont une connexion intime. On observe encore qu’il n’est pas un paysan un peu riche qui ne cherche – qu’on nous passe cette expression familière – à faire de son fils un Monsieur, avocat, médecin, huissier, commis de mairie, vétérinaire, peu importe, pourvu qu’il ne soit plus paysan. Les plus pauvres essayent d’obtenir du curé de l’endroit qu’il donne au plus intelligent de leurs enfants, l’éducation qu’il est capable de donner, et puis, au bout de cet apprentissage clérical, on envoie *monsieur l’abbé* passer trois ou quatre ans dans un séminaire d’où il sort prêtre. [...]

« Et savez-vous d’où vient cette tendance qui pousse avec tant d’énergie les paysans à sortir de leur classe ? Ce n’est point uniquement la misère qui les sollicite, car les plus riches donnent à cet égard l’exemple aux plus pauvres : c’est le manque de considération. Sans doute, la misère y est pour beaucoup. Le paysan qui délaisse la campagne pour la ville est très souvent excité par l’espérance d’un salaire plus élevé. Mais cette considération, nous le répétons, n’est point la seule, et si le paysan jouissait de la considération à laquelle il a droit, tenez pour certain qu’il serait moins pressé de ne l’être plus. [...]

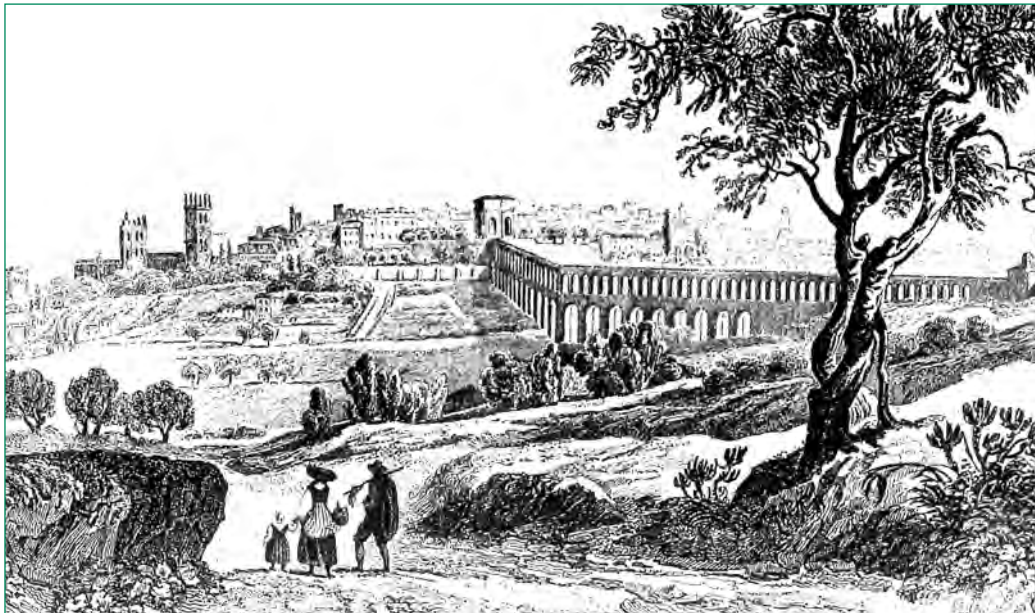
« Il faut procurer à la classe agricole la considération que méritent ses immenses services, ses vertus, sa modestie ; il faut que les préventions orgueilleuses, legs onéreux du passé, qui pèsent encore sur le paysan se dissipent sous l’influence de mœurs plus équitables et de sentiments plus véritablement élevés. [...]

« Le préjugé qui n’existe plus contre les bourgeois existe encore contre les paysans ; l’éducation que reçoivent les bourgeois, les paysans ne la reçoivent pas : de là toute la différence, de là l’absence de considération pour ceux-ci, de là leur désir de s’affranchir de ce mépris qui les environne, de là la décadence des mœurs publiques, la démoralisation et la détérioration des races ».

(Dictionnaire politique. Encyclopédie du langage et de la science politiques, rédigé par un groupe de députés, publicistes et journalistes, avec une introduction par Garnier-Pagès, publié par E. Duclerc et Pagnerre. Paris, 1842. Article « Paysan »).

Partie II

Les débuts de l'enseignement agricole



Montpellier, vue depuis la Gaillarde au début du XVIII^e siècle.

Un enseignement qui se cherche

Le mouvement des Agronomes

Pendant des siècles, les agriculteurs ont appris à travailler la terre en imitant les anciens et en se soumettant à la nature. Maximes et proverbes transmis oralement, repris dans les almanachs, constituaient le fonds de connaissances des paysans, complété par des recettes

**Des professeurs « éclairés »
sont nécessaires pour
« débrouiller le chaos ».**

et des tours de main familiaux. L'agriculture évoluait peu, et la force physique des hommes, femmes et enfants ainsi que la longueur de la journée de travail étaient déterminants pour contrebalancer les difficultés naturelles.

Au XVIII^e siècle, avec le mouvement des Agronomes et celui des Physiocrates, la situation change. Il s'agit de faire adopter le modèle agricole anglais, où la jachère est remplacée par des cultures fourragères, et les *pionniers* s'organisent en cercles d'études et d'essais où s'échangent les expériences. En février 1757, à Rennes, est fondée une « Société d'agriculture, du commerce et des arts de Bretagne ». La Société d'agriculture de la généralité de Paris, créée en 1761, demande des professeurs éclairés pour « débrouiller le chaos » dans lequel vit le monde agricole. Les Agronomes souhaitent la création d'écoles d'agriculture, et invitent les curés à devenir des *instituteurs* agricoles, en utilisant même un carré de leur jardin pour y faire quelques expériences. Les premières réalisations en matière d'enseignement agricole sont dues à l'initiative de ces sociétés d'agriculture ou de nobles, grands propriétaires terriens.

Un agronome, François-Thomas Moreau de la Rochette, fonde en 1763 une école d'arboriculture sur les vastes pépinières de son domaine près de Melun. Il y accueille des enfants trouvés pour en faire des jardiniers. L'école est supprimée en 1780 par Necker sous prétexte d'économie. En treize ans d'existence, cet établissement, unique en France, a formé 400 jeunes et produit un million d'arbres, dont plus de cent mille arbres fruitiers distribués gratuitement.

Les paysans doivent-ils savoir lire, écrire et compter ?

La Société d'agriculture de Limoges crée une école en 1760, mais le débat sur l'intérêt de la formation des agriculteurs n'est pas clos pour autant. En 1764, les membres du bureau de Brive de la Société s'interrogent : « Est-il avantageux ou nuisible que les paysans sachent lire, écrire et chiffrer ? »

« Il y eut partage de sentiments parmi les Messieurs du bureau : les uns soutinrent que savoir lire, écrire et chiffrer, bien loin d'être un obstacle aux progrès de l'agriculture, devait au contraire y contribuer. Ils représentèrent qu'une chose, bonne en elle-même, ne doit pas être détruite parce que quelques particuliers en abusent. Ils ajoutèrent, pour appui de leurs sentiments, que, s'il y a des paysans, qui sachant lire, écrire et chiffrer, gâtent leurs propres affaires et quelque-fois celles de leurs voisins, il y en a un plus grand nombre encore qui ne sachant ni lire, ni écrire, ni chiffrer, les font très mal.

Les autres, et ce fut le plus grand nombre, en convenant qu'il n'en vaudrait absolument que mieux pour l'agriculture que chaque paysan sût lire, écrire et chiffrer, observèrent très judicieusement, que, dans l'état où sont les choses, presque tous ceux qui sont dans ce cas, sont autant de sujets perdus pour l'agriculture, en devenant recors, sergens, huissiers, gardes des fermes, ou enfin des maîtres d'école dans leurs villages, où, en formant des élèves qui leur ressemblent, ils ne font que perpétuer la fainéantise et l'ignorance (sic) ».

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture, le comte Henri Léonard Bertin, permet à Claude Bourgelat de créer à Lyon, en 1761, la première école vétérinaire et d'établir la seconde à Alfort en 1765.

En 1786, Louis XVI crée la ferme expérimentale et la bergerie de Rambouillet et il y fait introduire, à grands frais, des mérinos espagnols pour les implanter en France ; une école de bergers y est installée quelques années plus tard.

Des ingénieurs pour l'agriculture

Entre 1789 et 1848 vont apparaître les premières véritables institutions d'enseignement agricole. Elles sont diverses et connaissent des fortunes variées. Cependant, de cette période, deux constats se dégagent.

Tout d'abord, les réalisations les plus importantes, celles que l'Etat va soutenir, sont les établissements d'enseignement supérieur. La priorité est ainsi accordée à la formation d'ingénieurs pour l'agriculture qui doivent permettre la mise en valeur de l'argent investi dans ce secteur et, par là, attirer de nouveaux capitaux, nécessaires à la modernisation de la production. Ce que l'on observe ensuite, ce sont deux tendances complémentaires en matière de formation agricole. La première considère qu'il convient d'assurer la formation des agriculteurs afin de favoriser le développement économique de l'agriculture. Ce courant important à la fin du XVIII^e siècle, s'affaiblit ensuite, pour resurgir dans les années 1825-1830. C'est lui qui est à l'origine de la création des instituts agricoles et des fermes-écoles. La seconde tendance, qui prend de la force après 1830, voit l'enseignement agricole comme un facteur d'ordre et de paix sociale. Ses tenants favorisent l'installa-

Une instruction réservée aux riches

« Les hommes aisés sont, en général, les seuls qui peuvent faire faire quelques progrès à l'art. En effet, eux seuls peuvent supporter des retards, des privations de revenu et se livrer à des expériences dont les dépenses sont souvent fortes, et les rentrées presque toujours hasardées. C'est la classe des propriétaires et des fermiers aisés à laquelle il importe donc, pour les progrès de l'art, de donner les lumières et le goût de l'agriculture. Les chaires d'économie rurale sont donc le premier et le plus nécessaire des encouragements à solliciter du gouvernement ; et il convient que l'établissement de ces chaires précède celui des fermes d'expérience, comme en médecine les écoles de théorie ont précédé les établissements de professeurs de clinique ».

(François de Neufchâteau, *Essai sur la nécessité et les moyens de faire entrer dans l'instruction publique l'enseignement de l'agriculture*, 1802).



Louis XVI crée en 1786 la bergerie de Rambouillet qui introduit en France le mérinos espagnol.

tion des chaires d'agriculture dans les grandes villes à partir de 1836.

Sous le Consulat puis l'Empire, les réformes du système éducatif sont importantes, mais elles ne font aucune référence à l'enseignement agricole. Chargé par Bonaparte de présenter le

En 1830, s'il existe plusieurs grandes écoles techniques, on compte seulement deux écoles d'agriculture créées par l'Etat.

projet de réforme de l'instruction publique, Foucroy affirme : « *Comme science, l'agriculture est l'application de plusieurs de celles qu'on enseigne dans les autres écoles spéciales, et comme art, c'est aux champs, c'est en maniant et en dirigeant la charrue qu'on en prend et qu'on en donne les leçons* ». La loi de réorganisation de l'enseignement, votée le 1^{er} mai 1802, ne parle donc pas de l'enseignement agricole.

La même année, François de Neufchâteau, ancien ministre de l'Intérieur, formule, devant la Société d'agriculture de la Seine, la conception de l'enseignement agricole qui sera dominante durant des décennies : la formation professionnelle doit bénéficier aux grands propriétaires et aux riches fermiers ; pour le petit agriculteur, il suffit d'un apprentissage gestuel et de quelques « recettes ».

Créé avant la Révolution, l'enseignement vétérinaire peut assurer la formation d'un certain nombre de spécialistes pour l'agriculture. En 1806, la chaire d'économie rurale de l'Ecole vétérinaire d'Alfort est réorganisée, son programme modifié, pour couvrir l'ensemble des connaissances utiles à l'agriculture. Ceci explique que la chaire soit couramment appelée « *Ecole d'Agriculture* » et qu'elle fonctionne pratiquement comme un établissement annexé à l'Ecole vétérinaire.

Au Muséum d'histoire naturelle, Thouin crée l'Ecole des arbres fruitiers (1802), celle des semis (1805) et enfin, l'Ecole d'agriculture pratique (1806).

Le bilan des réalisations de l'Etat en matière d'enseignement agricole est donc fort maigre en 1830, à la fin de la Restauration. Alors qu'il existe plusieurs grandes écoles techniques, il n'y a que deux « écoles d'agriculture », la chaire d'Economie rurale d'Alfort et l'école pratique du Muséum. Quant au niveau primaire, l'enseignement agricole est inexistant. Par ailleurs, pour former ses cadres, l'Etat a créé en 1823 l'Ecole des Haras du Pin (Orne), en 1824 l'Ecole royale forestière à Nancy qui est sous la tutelle du ministère des Finances, et en 1825 l'Ecole vétérinaire de Toulouse.

Les cours du Muséum

« Ce fut peu de temps après son retour d'Italie que, tout entier à cette nouvelle occupation, le professeur commença le cours de culture et de naturalisation qu'il a fait jusqu'en 1824, en agrandissant annuellement le cadre de ses leçons. Il avait rédigé en forme de tableaux, souvent accompagnés de dessins et exposés tout à tour aux yeux des élèves, les principales divisions de la matière qu'il traitait verbalement. La première partie du cours se donnait dans la salle où se trouvent réunis les modèles d'instruments aratoires, d'outils de fabriques diverses, les échantillons de la plupart des substances utiles en économie rurale ; la seconde, dans les différents carrés du jardin et particulièrement dans l'école de culture où il développait, en présence des élèves, les connaissances pratiques nécessaires à l'agriculteur et au jardinier. Ce cours attirait au Muséum un grand nombre d'étudiants ; le propriétaire qui désirait améliorer ses domaines s'y trouvait à côté de l'ouvrier jaloux de se perfectionner dans son art, et de l'étranger, guidé par l'espoir d'acquérir des connaissances nouvelles, utiles à sa patrie. »

Oscar Leclerc, neveu de Thouin

Les instituts agricoles

En quelques années, quatre établissements de formation de cadres pour l'agriculture vont voir le jour, sur des initiatives privées.

Roville

En 1818, en Lorraine, un agronome, Mathieu de Dombasle, propose de créer une « ferme exemplaire », destinée à faire connaître les techniques nouvelles. Grâce à l'argent recueilli par une souscription nationale, il loue à l'économiste et agronome Antoine Bertier un « *triste domaine* » situé à Roville-devant-Bayon, dans le département de la Meurthe, à une trentaine de kilomètres de Nancy. Malgré les conditions difficiles – 150 hectares de terres de qualité médiocre et surtout en mauvais état, et des bâtiments mal adaptés – *l'exploitation modèle* connaît un vif succès. Les visiteurs affluent dès son ouverture en 1822. Des jeunes gens participent aux travaux du domaine et se forment en observant.

L'Institut ouvre en 1826. Il accueille pour une période de deux ans des jeunes gens qui doivent payer une somme assez élevée pour suivre l'enseignement. Pour Dombasle, l'objectif de son établissement est de permettre aux élèves de réussir dans l'agriculture. Il affirme que « *l'agriculture est une industrie qui a pour but le profit* ».

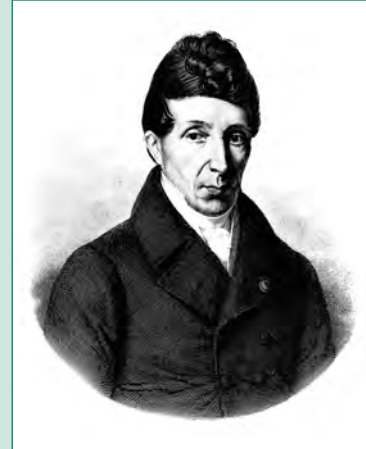
Mathieu de Dombasle (1777-1843)

Fils de sire Joseph-Antoine Mathieu, seigneur de la vicomté de Dombasle et Grand Maître des Eaux et Forêts, Christophe-Joseph-Alexandre Mathieu de Dombasle, est né à Nancy en 1777. Il a suivi les cours de l'Université et de l'École centrale de Nancy, se spécialisant en chimie. Ses études terminées, et après un séjour à Paris, il s'intéresse à la chimie agricole, puis à l'amélioration de l'agriculture. Il fonde une distillerie.

En 1807, en plein blocus continental, le gouvernement incite, par des subventions, à la reprise des travaux relatifs au sucre de betterave. Mathieu de Dombasle en profite. A la fin de 1810, il crée, près de Nancy, une sucrerie de betteraves et achète une centaine d'hectares de terres à betterave. Il investit d'importants capitaux, les siens et ceux de son père, dans l'entreprise qui connaît le succès en 1813. Napoléon vaincu, le blocus cesse. Les prix du sucre s'effondrent et Mathieu de Dombasle se retrouve ruiné. Il se tourne alors vers l'agriculture et cherche à créer une *ferme exemplaire*. Le préfet, le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont, appuie son projet en organisant une souscription nationale à laquelle prennent part le Dauphin, le duc d'Angoulême, des pairs de France, de grands propriétaires du département, et Yvart, titulaire de la chaire d'économie rurale de l'École vétérinaire d'Alfort. L'établissement de Roville ouvre en 1822.

Mathieu de Dombasle est l'auteur de plusieurs ouvrages : *Théorie de la charrue* (1821), *Calendrier du bon cultivateur* (1821), *Instruction sur la distillation des grains et des pommes de terre* (1829), *Sur la fabrication du sucre de betterave* (1839). Il a traduit de l'allemand la *Description des nouveaux instruments d'agriculture*, de Thaer (1821) et de l'anglais, *L'Agriculture pratique et raisonnée*, de Sinclair (1825). Président de la Société centrale d'agriculture de Nancy dès sa création en 1820, Dombasle est nommé membre du Conseil d'Agriculture en 1831, de la Société d'agriculture de Paris en 1834, correspondant de l'Académie des Sciences.

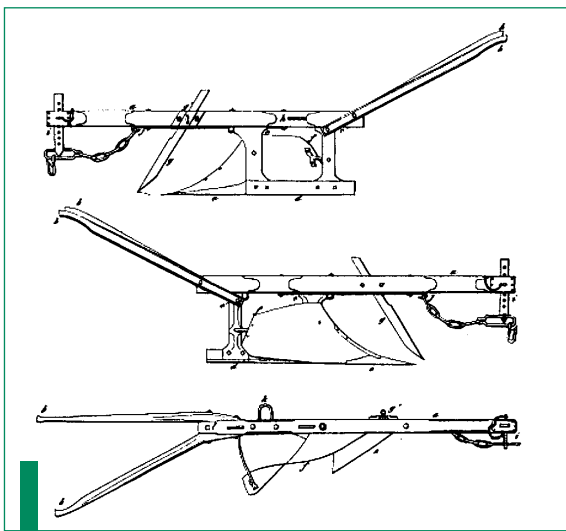
En 1842, Mathieu de Dombasle se retire à Nancy pour terminer son important *Traité d'agriculture* qui ne sera publié qu'en 1862, et apparaîtra alors comme dépassé. Il meurt à Nancy le 28 décembre 1843.



L'enseignement est essentiellement oral. Dombasle distingue *pratique manuelle* et *pratique intellectuelle*. La première « *consiste dans l'habileté que l'on acquiert par l'habitude dans*

En vingt ans, Roville a formé environ 300 élèves qui vont diffuser les conceptions d'une agriculture moderne.

l'exécution mécanique des diverses opérations. » Pour labourer, semer, manier la faux, lier les gerbes, « *il faut une habitude que l'on ne peut acquérir que dans un assez long espace de temps ; et c'est là que se constitue la pratique manuelle des opérations de culture.* » La seconde est « *l'habitude de de l'application des théories.* » C'est par l'habitude que le cultivateur peut prévoir les effets de la culture de telle plante dans tel sol, en utilisant une certaine succession de cultures, en employant telle méthode pour l'amélioration du bétail, pour son élevage, etc. C'est également par l'habitude que le chef d'exploitation apprend à diriger celle-ci, à organiser le travail, à vérifier la qualité du travail manuel des ouvriers, à gérer et administrer.



La charrue simple de Roville, conçue par Mathieu de Dombasle vers 1830, sera utilisée durant plusieurs décennies sous le nom de « Dombasle ».

La méthode d'enseignement utilisée est celle de l'observation, puis de la répétition. Elle apparaît dans le prolongement des méthodes anciennes d'apprentissage des métiers. Mais il s'agit de rationaliser et de rendre plus efficace cet apprentissage. Pour cela, les élèves vont chaque matin à la ferme et observent les travaux et cultures. L'après-midi, ils assistent aux cours assurés par Mathieu de Dombasle : agriculture, art vétérinaire, botanique, minéralogie et comptabilité. Puis, le soir, ils écoutent le bilan de la journée fait par les *chefs de service* et la répartition des tâches pour le lendemain.

Outre l'établissement d'enseignement, il existe à Roville une distillerie et une fabrique d'instruments agricoles. Dombasle y met au point, non seulement la fameuse charrue « Dombasle » qui sera utilisée durant plusieurs décennies, mais aussi toutes sortes d'instruments, dont une « machine à battre ».

Mathieu de Dombasle se retrouve en situation difficile en 1828, époque du remboursement partiel des actions souscrites à la création de Roville. Par suite d'une baisse des prix des eaux-de-vie, les revenus de la distillerie se transforment en pertes. Les journées de juin 1830, à Paris, puis l'abdication de Charles X perturbent la vie de Roville. Des élèves quittent l'établissement et on suspend la vente des instruments aratoires. Enfin, une épizootie frappe la ferme, détruisant une partie du troupeau de mérinos.

Devant ces difficultés, le gouvernement de Louis-Philippe accorde une aide financière en février 1831, puis passe une commande importante d'instruments aratoires. Les années suivantes, il prend en charge le paiement des professeurs de l'institut dont l'enseignement devient ainsi gratuit. Mathieu de Dombasle peut continuer ses activités jusqu'à la fin du bail, en 1842. Il abandonne alors le domaine et l'Institut ferme ses portes.

En vingt ans, Roville a formé environ 300 élèves qui vont diffuser les conceptions d'une agriculture moderne conçue comme devant utiliser les sciences physiques et naturelles. La vente de plus de 6 000 charrues et gros instruments a participé à l'évolution des techniques de travail dans les grandes exploitations. Par ailleurs, les « *Annales de Roville* » ont répandu une connaissance plus exacte des lois des assolements et des amendements, encouragé l'amélioration de l'alimentation et de l'élevage du bétail, favorisé le choix de races plus performantes, diffusé les règles et le modèle d'une comptabilité rigoureuse appliquée à l'agriculture. L'impact de ce seul établissement est donc certain. Pourtant le gouvernement n'a pas voulu prendre en charge Roville et a refusé d'étendre l'expérience. Ceci n'a rien d'étonnant puisqu'au début du siècle, dirigeants du pays comme économistes considéraient que l'agriculture n'a pas une influence primordiale dans le développement national.

Grignon

Auguste Bella et Antoine-Rémi Polonceau conçoivent le projet de créer l'établissement de Grignon, après qu'ils eurent rendu visite,

en 1825, à Mathieu de Dombasle afin d'étudier ses réalisations. Polonceau souhaite démontrer la possibilité de transformer rapidement, en y mettant les capitaux nécessaires, un domaine aux terres médiocres en exploitation modèle si on utilise les méthodes culturales les plus perfectionnées. Il veut, en outre, organiser sur le domaine un enseignement scientifique et pratique de l'agriculture.

Bella est, lui aussi, partisan d'une agriculture utilisant un volume important de capitaux, permettant une amélioration rapide de la

productivité des terres, alors que Dombasle, en raison de ses moyens limités, insiste sur la lenteur des améliorations possibles. Bella accepte de prendre la direction du futur établissement et, le 24 juin 1826, le roi Charles X acquiert le domaine de Grignon.

Le 23 mai 1827, il signe l'ordonnance « *portant autorisation sous la dénomination d'institution royale agronomique de la société anonyme fondée à Paris dans le but de convertir le domaine de Grignon en ferme-modèle* ». Le domaine s'étend sur 467 hectares dont 291 clos de murs, et les conditions du bail sont extrêmement favorables.

On prépare à Grignon l'agriculture des grandes exploitations modernes.



L'École d'agriculture de Grignon.



Auguste Bella (1777 – 1856)

Auguste Bella, né à Strasbourg en 1777, a été soldat de métier et a participé aux campagnes napoléoniennes. Blessé durant la campagne de Hanovre qui suit la rupture du traité d'Amiens, il est soigné par un médecin qui n'est autre que Albrecht Daniel Thaer. Médecin, mais également agronome, celui-ci avait créé sur le domaine de Möglin, au nord-ouest de Berlin, la première école supérieure d'agriculture allemande, qui deviendra en 1824 Académie royale d'agriculture. Bella en suit les cours durant deux ans avant de retourner en France et à la vie militaire. Mis à la retraite le 16 mai 1810, il rejoint sa famille, d'origine piémontaise, en Savoie. Il acquiert une métairie et rencontre l'ingénieur en chef du département du Mont-Blanc, Polonceau, né à Reims en 1778, qui est ingénieur hydraulicien. En 1814, il se porte volontaire face à l'invasion de l'Isère par les coalisés et devient lieutenant-colonel. Proscrit en 1815, après l'écroulement de l'Empire, il se réfugie chez un oncle en Lorraine allemande et y reste jusqu'en 1826, cultivant la propriété de son hôte, à Plaine-de-Valsh, dans la Meurthe, non loin de Sarrebourg. C'est là que

le retrouve, vers 1824, son ami Polonceau, chargé de construire un canal de la Marne au Rhin. Avant de prendre la direction de Grignon, Bella décide d'entreprendre un voyage agronomique en Allemagne afin de trouver le modèle d'établissement idéal : il part le 15 juin 1826, en compagnie de Desjobert, ancien élève de Roville et rentre le 12 septembre après avoir rencontré Schwertz à Hohenheim (Wurtemberg), Thaër à Mœglin (Prusse) et Cotta à Tharandt (Saxe), première école nationale des eaux et forêts en Europe. En Belgique, il visitera la colonie de bienfaisance de Wortel.

Directeur de Grignon de 1827 à 1850, il y enseigne l'agriculture. Il publie les « *Annales de Grignon* » de 1828 à 1848. Il sera nommé membre du Conseil d'agriculture en 1837 et de la Société nationale d'Agriculture en 1848. Il quitte la direction de l'établissement en 1850 mais demeure à Grignon jusqu'à sa mort le 3 avril 1856.

Son fils François est titulaire la chaire d'économie rurale à Grignon à partir de 1840. Il succède à son père à la tête de l'école en 1850 et y restera jusqu'en 1868.

Les cinq premiers élèves entrent en 1828. Mais le fonctionnement ne devient normal qu'à partir de 1832. Les études durent alors deux ans pour les élèves internes de plus de 15 ans et les élèves libres de plus de 20 ans, l'entrée se faisant sans condition de connaissances.

En 1836, est créé le diplôme de l'école, délivré après soutenance d'un mémoire présentant « *un plan raisonné et détaillé de culture pour un domaine* ».

Bella, qui assure l'enseignement, veut ainsi former « *des ingénieurs agricoles, semblables à d'autres ingénieurs, sachant tracer le plan des systèmes de production et de culture qu'il est convenable d'établir dans des circonstances données et qui [peuvent] diriger l'exécution de ce plan jusque dans les moindres détails* ».

Il ne s'agit donc pas de former des exploitants

agricoles, comme le fait Mathieu de Dombasle, mais des ingénieurs, en s'inspirant de l'industrie. Le modèle de développement de l'agriculture est celui des grandes exploitations capitalistes allemandes et anglaises : le propriétaire de la terre ou le grand fermier fait appel à un technicien hautement qualifié pour faire fonctionner l'exploitation agricole. La Société de Grignon manque de fonds propres pour développer l'enseignement. En 1837, le ministère du Commerce et de l'Agriculture prend en charge les appointements des professeurs et les frais matériels d'enseignement. De plus, il affecte des crédits au paiement de bourses d'études.

En 1850, 700 élèves sont passés dans l'établissement, dont une centaine d'étrangers, et 140 ont obtenu un diplôme qui est fort apprécié.

La réussite de Grignon est due à l'appui et aux moyens qu'il reçoit de l'Etat.

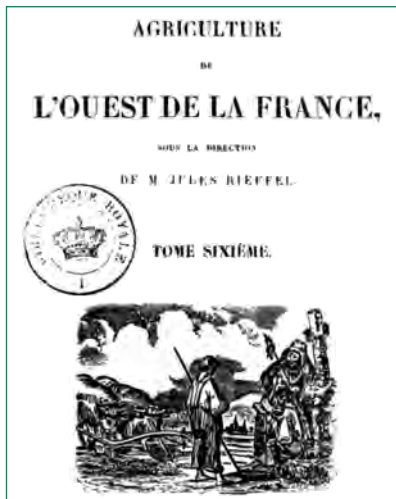
L'expérience de Grignon conduit donc à affirmer que seul l'Etat peut assurer le fonctionnement d'un enseignement agricole véritable. Sans lui, les ressources sont insuffisantes.

Grand-Jouan

C'est de la rencontre entre un propriétaire dynamique, Charles Haentjens, et un jeune agronome de talent, Jules Rieffel, que naît l'Institut agricole de l'Ouest à Grand-Jouan. En 1822, Haentjens achète un domaine de près de 500 hectares dont les quatre cinquièmes sont en friche, couverts de genêts, de joncs, de ronces et de bruyères. Il entreprend d'y importer les méthodes qu'il a observées à l'étranger, celles d'une agriculture fondée sur la rotation de cultures variées, les prairies artificielles, les plantes sarclées. Mais il a besoin d'un collaborateur jeune et compétent, disposé à s'installer sur place. Ce sera Jules Rieffel, ancien élève de Roville, alors âgé de 23 ans.

Pour trouver les capitaux nécessaires à la réalisation

de son projet, Haentjens crée une société avec Rieffel et quelques amis. Le projet, influencé par les réussites de la grande industrie qui a inventé la division du travail pour être plus efficace, est de créer un vaste complexe agro-industriel. L'enseignement doit y jouer un



Jules Rieffel (1806 – 1886)

François-Antoine-Richard-Aimé-Jules, dit Jules Rieffel est né à Barr, commune d'Alsace située à vingt kilomètres de Strasbourg, le 5 décembre 1806. Son père, notaire, est le maire du village. Jules entre à l'Institut de Roville en 1827 et en sort premier de sa promotion deux ans plus tard. Il part alors dans l'Ouest pour effectuer une sorte de stage de fin d'études, sur le domaine du Verneuil, au nord de Saumur.



L'exploitation de 450 ha appartient à deux anciens de Roville, le propre fils de Mathieu de Dombasle, Léon, et Busco, son gendre. Rieffel reste trois mois au Verneuil. C'est probablement là qu'il rencontre Haentjens. Charles Haentjens est né en 1790 à Nantes, dans une famille d'origine hollandaise. Son père est représentant d'une maison de commerce de Brême, en Allemagne. Durant sa jeunesse, Charles voyage beaucoup, en Suisse, en Hollande, en Angleterre et même aux Etats-Unis. En 1822, Charles Haentjens, négociant à Nantes, secrétaire de la section agricole de la Société académique de la ville, inventeur de plusieurs instruments aratoires, achète le domaine des « Landes de Grand-Jouan », situé près de Nozay en Loire inférieure. Rieffel est nommé directeur de Grand-Jouan en 1830 et devient membre du Conseil général d'Agriculture en 1837. Il publie « L'Agriculture de l'ouest de la France » de 1839 à 1848. Il est l'un des inspirateurs de la loi d'octobre 1848. Il refuse alors la direction du nouvel Institut national agronomique.

Mis à la retraite en août 1881 en raison de son image de bonapartiste, il se retire sur le domaine de Riefeland où vit la famille de sa fille. Il y meurt le 22 novembre 1886.

rôle important car il faut former un personnel d'encadrement. Comme le soulignera Rieffel à plusieurs reprises, « *il manque à l'agriculture française cette classe d'hommes précieux, placés à*

l'armée entre l'officier et le soldat ; dans l'industrie manufacturière, entre l'ouvrier et le fabricant. Là, courageux sous-officiers, connaissant leur école de peloton ; ici, contremaîtres actifs et intelligents ; tous habiles et forts dans leur partie. » Il s'agit, donc, dans l'agriculture, de copier l'organisation du travail existant dans les manufactures.

Arrivé en 1830, Rieffel va, en quelques années, défricher, aménager le domaine en dessinant un nouveau parcellaire et en construisant des

**« La théorie et la pratique doivent se prêter un appui mutuel »
Rieffel.**

chemins, planter des haies et des arbres, améliorer la circulation des eaux, enfin, enrichir le sol par des labours profonds et des apports d'engrais. Pour

stabiliser la main-d'œuvre des journaliers, il leur fait construire des maisons et leur concède une parcelle pour faire un jardin potager, le tout pour un loyer fixe et l'obligation de ne pas aller travailler ailleurs sans permission.

Jules Rieffel réussit à créer un complexe agro-industriel où s'expérimentent de nouvelles techniques, de nouvelles cultures, des croisements de races animales, mais aussi de nouveaux rapports sociaux, allant du salariat au métayage, associant le capital, les connaissances

techniques et le travail semi-indépendant. Il n'a pas pour autant délaissé l'autre objectif inscrit dans les statuts de la société, l'enseignement.

Dès 1830, il organise sur le domaine une « école primaire d'agriculture », pour « former des ouvriers capables, de véritables contremaîtres ayant des connaissances élémentaires sans doute, mais suffisantes pour mener à bien les travaux des champs ». Rieffel accueille cinq apprentis, mais ses moyens sont insuffisants pour héberger et éduquer ces jeunes illettrés. De plus, il estime que pour convaincre les familles pauvres d'envoyer leurs fils en internat durant deux ans, il faut non seulement assurer la gratuité totale, mais également compenser leur absence en leur assurant une petite rémunération en échange de leur travail sur l'exploitation. Il obtient en 1833 une aide du Conseil général de Loire-inférieure et du ministère du Commerce et de l'Agriculture.

Le 22 juin 1833, dix-huit jeunes de 15 à 20 ans arrivent à Grand-Jouan. Malgré la longueur des horaires et la pénibilité des travaux, les jeunes doivent apprendre à lire, écrire et compter. « Cette école primaire d'agriculture » servira de modèle aux « fermes-écoles » qui se développeront ultérieurement. Les premiers apprentis commencent à sortir durant l'été 1835.

A la demande de Rieffel, l'établissement est transformé en « ferme-école » par un arrêté du 11 novembre 1847. La durée de



L'École de Grand-Jouan, près de Nozay.

l'apprentissage passe à quatre ans, le programme est défini nationalement, le recrutement se fait par concours. L'État verse 250 F pour chacun des huit élèves reçus annuellement. L'école est ainsi consolidée.

Rieffel est également attaché à son projet de faire de Grand-Jouan un nouveau Roville en créant un Institut. Celui-ci est destiné à accueillir des jeunes ayant reçu une instruction primaire et dont les familles peuvent payer la pension, c'est-à-dire des fils de propriétaires et de riches fermiers.

Rieffel obtient en 1838 l'accord du ministre de l'Agriculture et du Commerce qui donne effectivement son aval au projet, mais le Conseil général refuse son concours financier et le préfet, ayant visité Grand-Jouan, est réticent en raison de la précarité des installations.

Rieffel écrit au préfet

« Rien n'est plus nuisible que ce genre d'améliorations dans le sort de la classe pauvre, et par conviction, j'ai tenu constamment les élèves de Grand-Jouan dans une simplicité dont mon amour-propre a eu quelques fois à souffrir parce que le but n'était pas toujours compris par les visiteurs. [...] Notre but en créant une école de laboureurs est évidemment de faire des laboureurs et de retenir en même temps dans les champs une partie de la population rurale. Cette population est malheureusement toujours trop disposée à aller encombrer les villes où le paupérisme croissant nous menace d'une catastrophe plus ou moins prochaine. Les économistes de nos jours jettent presque tous leurs regards vers l'agriculture comme planche de salut. Mais la vie du laboureur est une vie rude, pénible, laborieuse. Il est de la plus haute importance que les jeunes gens se pénètrent pour toute leur vie de l'impérieuse nécessité du travail et conservent d'ailleurs les dures habitudes qu'ils ont contractées pendant leur enfance... »

16 août 1841.

La philosophie de Rieffel est claire et nous la retrouverons dans la conception des établissements mis en place en application du décret d'octobre 1848. Il s'agit d'assurer une formation professionnelle et de préparer l'insertion des jeunes dans la société rurale, en les isolant des dangers de la ville. Rieffel réaffirme également les valeurs traditionnelles attachées au travail des paysans, notamment la « simplicité » des conditions de vie et « l'impérieuse nécessité » d'un travail pénible.

Le ministre, par arrêté du 9 mars 1842, procède à l'organisation de l'Institut qui prend le nom d'*Institut agricole de l'Ouest*.

L'arrêté permet à l'administration un contrôle direct et efficace sur l'établissement. Ainsi, le programme des cours, le cadre de l'enseignement pratique et théorique, les règlements de discipline sont fixés par une annexe à l'arrêté. L'enseignement est fortement orienté vers la pratique : maniement des outils et des attelages durant la première année, « pratique raisonnée », c'est-à-dire initiation à la prise de décision concernant l'exploitation, en deuxième année, « pratique spéciale sur les animaux », c'est-à-dire élevage et conduite des troupeaux, en troisième année.

Incontestablement, Rieffel diffuse des idées nouvelles, rompant avec la conception d'un bouleversement rapide de l'agriculture française, et insistant sur les questions économiques. « *Il a écrit, il a prouvé qu'il y avait une agriculture de transition à enseigner et pratiquer à Grand-Jouan. Il a posé résolument la question du produit net. Bref, il a considérablement, utilement, opportunément, élargi le champ de la science en y introduisant la notion de la valeur, la notion des milieux économiques, la notion des frais de production comparés aux résultats financiers* », lit-on dans le *Journal d'Agriculture pratique* du 15 juillet 1880.

La Saulsaie

Césaire Nivière réalise de nombreuses expérimentations dans son exploitation agricole de l'Ain. Une commission d'enquête désignée par la Société royale visite son domaine, le 7 août 1838, et rend un rapport élogieux : « *En définitive, nous restons persuadés, quel que soit notre*

La Saulsaie forme des « ingénieurs agricoles spéciaux ».

étonnement pour le revenu net de la propriété rurale de M. Nivière, que ce domaine peut passer aujourd'hui

pour une ferme modèle très remarquable, où l'on peut se livrer à toutes espèces de cultures. [...] En somme, il y a un tel ensemble chez M. Nivière, qu'il pourrait maintenant établir dans sa ferme une école d'agriculture ; son éducation et son instruction théorique et pratique en agronomie peuvent en faire un directeur et un professeur très distingué ».

En 1840, Césaire Nivière décide de s'installer sur le plateau de la Dombes, toujours dans l'Ain, afin de mettre en valeur un territoire où l'agriculture connaît des difficultés particulières, en raison de nombreux étangs artificiels, créant un climat insalubre.



Le château de La Saulsaie.

Lors de la vente par lots de la propriété de la Saulsaie, Nivière acquiert 340 hectares et passe accord avec les propriétaires des 760 hectares restants pour qu'ils assèchent leurs étangs. Son projet est de montrer l'intérêt économique de la grande exploitation agricole. Pour y parvenir, il convient de former les hommes nécessaires, ce qu'il commence à faire avec six jeunes élèves.

Pour dispenser un enseignement de qualité, Nivière considère que son école ne doit avoir que peu d'élèves, six à huit par an pour une durée totale de quatre ans. Ces conditions le conduisent donc à demander l'appui de l'Etat. Le ministre de l'Agriculture accepte d'aider Nivière et, par un arrêté du 2 mars 1842 accorde à l'Institut agricole de La Saulsaie une subvention destinée à payer les traitements du directeur et des professeurs, l'entretien des élèves et les frais d'enseignement et d'expérience.

L'Institut reçoit chaque année huit élèves, âgés de 17 à 23 ans, ayant de bonnes connaissances en français, arithmétique, géométrie et physique, pour une durée de quatre ans. Puis, l'élève assure, pendant deux années supplémentaires, la gestion rémunérée d'une

exploitation dite *ferme d'application*.

Les *fermes d'application* d'une cinquantaine d'hectares chacune, sont affermées par Nivière. C'est seulement à l'issue des six ans qu'est délivré le diplôme de l'école.

L'effectif du personnel d'enseignement étant réduit, Nivière fait appel à des Frères de la Doctrine

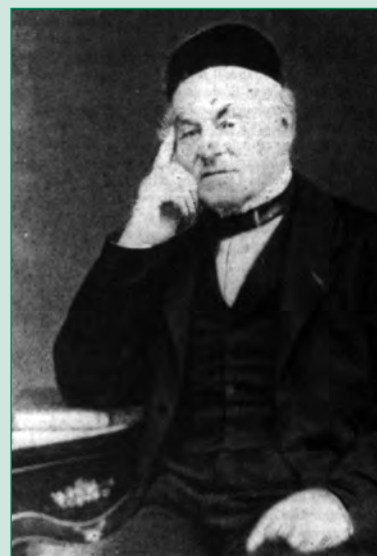
Césaire Nivière (1799 – 1879)

Césaire Enhelme Alexis Nivière, né le 27 août 1799, fils et petit-fils d'avocat, après des études de droit, décide d'exploiter la propriété de sa famille à Peyzieu dans l'Ain. Il semble avoir suivi une formation à l'école de Roville ou, tout au moins, avoir été influencé par l'exemple de Mathieu de Dombasle. Il réalise des expériences agricoles dont il rend compte à la Société royale d'agriculture de Lyon, soulevant des controverses par l'originalité de ses travaux. Il est nommé membre du Conseil général d'agriculture en 1837.

Avec l'appui du comte de Gasparin, alors ministre par intérim de l'Agriculture, il réalise un voyage agronomique en Allemagne de juillet à septembre 1839. Il visite d'abord l'Institution agricole de charité de Neuhof. Il se rend ensuite dans le Wurtemberg pour visiter l'Institut agronomique de Hohenheim. Puis il se rend à Munich, Nuremberg, Bamberg, Leipzig et s'arrête entre Magdebourg et Berlin, sur le domaine de Pitzpühl, appartenant à l'agronome Wulfen. Il visite Moëglin et apprécie la manière avec laquelle Thaër dirige son exploitation en laissant une large part d'initiative à ses « verwalters » (régisseurs). Dans le Mecklembourg, il rencontre plusieurs grands propriétaires. Il y apprend que le secret d'une bonne gestion consiste à maintenir l'équilibre entre l'épuisement du sol par le blé et le remplacement de cette perte par le fumier des animaux.

Il devient, par arrêté du 28 mars 1840, le premier titulaire de la chaire d'enseignement public et gratuit d'agriculture instituée à Lyon.

Nommé directeur de l'Institut de La Saulsaie en 1842, il démissionne en raison de difficultés financières, le 17 février 1853. Il se retire chez l'un de ses fils, près de La Saulsaie, mais il continue ses conférences à Lyon. Il meurt en 1879.



chrétienne comme maîtres d'études, répétiteurs, surveillants et même cuisiniers.

A plusieurs reprises dans ces écrits, Nivière fait référence à l'Ecole Polytechnique, révélant ainsi ses conceptions sur la formation de cadres pour l'agriculture. Rejoignant Bella, il insiste sur la nécessité de former de véritables ingénieurs agricoles. Suivant en cela le comte de Gasparin, il écrit : « *si nous voulons en France un développement de richesses agricoles pareil à celui de ses richesses industrielles ; si nous voulons surtout, pour arriver à ce développement, les capitaux nécessaires, il nous faut former nous-mêmes nos ingénieurs agricoles spéciaux, et les enrichir, je le répète, d'un savoir spécial si complet, que ce savoir leur soit une puissance pour faire venir, pour susciter le capital, seul capable de donner la vie à toute grande entreprise.* »

En quelques années, Nivière apporte des changements importants dans la région de la Dombes, en convainquant plusieurs agriculteurs de l'intérêt économique de son mode de production, et en prouvant que l'assèchement des étangs fait disparaître l'insalubrité, chose essentielle dans une zone durement frappée par les fièvres. Mais, il supporte seul les frais de culture et connaît des difficultés de plus en plus importantes. Pour s'occuper à temps plein de son exploitation, il confie entièrement l'enseignement aux Frères de la Doctrine chrétienne. Le 27 avril 1847, il est obligé de vendre La Saulsaie. Les expériences agronomiques se soldent donc par un échec économique. Nivière passe du statut de directeur propriétaire à celui de directeur-fermier. Il démissionne en 1853.

Expériences et initiatives

Les fermes-écoles

La première ferme-école est celle de Grand-Jouan, créée par Rieffel en 1830, et qu'il appelle « école primaire d'agriculture ». C'est elle qui va inspirer la fondation d'établissements similaires dans diverses régions.

Avec les fermes-écoles, l'administration prépare l'avènement de la loi de 1848 qui crée l'enseignement agricole.

Le désir d'assurer la formation des « *sous-officiers et soldats de cette armée laborieuse et pacifique* » qu'est l'agriculture, suscite diverses initiatives. Ces établissements de niveau élémentaire ont des statuts et fonctions variés : asiles ruraux, colonies agricoles, pénitenciers pour enfants pauvres ou orphelins ; fermes-écoles, fermes-modèles, écoles d'agriculture ouvertes aux adultes.

Les communes et départements concernés soutiennent ces réalisations. L'administration de l'agriculture fait de même. Après Grand-Jouan, une seconde ferme-école est créée en 1833 aux Trois-Croix près de Rennes. En 1836, l'Etat subventionne quelques établissements. Ces premières fermes-écoles connaissent des fortunes diverses et plusieurs d'entre elles disparaissent. L'administration décide d'organiser les établissements de manière plus uniforme, en s'inspirant de Grand-Jouan. A partir de 1846, l'Etat se charge exclusivement des dépenses en personnel enseignant et de la pension des apprentis. Les contrôles des inspecteurs généraux de l'agriculture sont plus stricts. Le directeur, propriétaire ou fermier du domaine, est responsable de son exploitation, de ses profits et pertes. Neuf fermes-écoles sont alors subventionnées.

La création de fermes-écoles relève d'abord de l'initiative privée et du talent du propriétaire du domaine à convaincre le Conseil général de s'engager financièrement. En 1848, le territoire français accueille vingt-cinq fermes-écoles.

L'expérience de ces établissements est analysée et va servir à la mise au point de la loi de 1848. Un des problèmes majeurs est que la valeur de l'enseignement et sa pérennité dépendent totalement du propriétaire ou du fermier du domaine, des résultats technico-économiques de l'exploitation et des péripéties de la vie familiale du propriétaire. Il lui faut également être attentif au « *péril de faire perdre aux apprentis des fermes-écoles les habitudes de vie austères et simples contractées dans leur famille, et [aux] précautions à prendre pour prévenir le danger et restreindre dans de sages limites le cadre de leur instruction* ».

Les Chaires départementales d'agriculture

Le 6 décembre 1836, le Comice agricole de Bordeaux examine un projet de création de Chaire départementale d'agriculture. L'auteur du rapport s'inquiète de constater que les jeunes voulant se « *ranger au sommet de l'échelle sociale* » préfèrent étudier le droit ou la médecine « *d'où est venu l'encombrement que l'on remarque dans l'exercice de ces professions, d'où croît aussi le mécontentement de tant d'ambitions trompées, mécontentement qui va souvent jusqu'à reprocher au gouvernement lui-même les mécomptes que l'on éprouve, jusqu'à lui en demander raison les armes à la main* ». Il faut donc ouvrir de nouveaux débouchés, notamment dans l'agriculture.

Il est ainsi bien clair que la motivation du projet est avant tout politique et sociale. Il s'agit, en répandant l'instruction agricole, de ramener le calme et l'ordre après les moments difficiles vécus au début des années 1830. La bourgeoisie et les propriétaires fonciers, à Bordeaux comme ailleurs en France, s'inquiètent de la conjonction des oppositions : celle des



L'école d'agriculture des Trois-Croix dans les années 1920.

jeunes gens ayant une éducation supérieure libérale et celle des ouvriers « *si peu recommandables par leurs mœurs et leurs habitudes* ».

Le projet, par ailleurs, prévoit d'installer ce type d'enseignement agricole dans les grandes villes. C'est là, en effet, « *que se sont donné rendez-vous tous les jeunes gens, riches d'espérance et d'avenir, après avoir quitté les bancs des collèges* ». Ces jeunes gens permettront de « *rendre à notre agriculture les deux éléments de succès qui lui manquent : les capacités et les capitaux* ».

Le rapport est approuvé par le Comice agricole de Bordeaux réuni le 6 décembre 1836. Le même jour est transmise au Préfet la demande d'ouverture d'un « *cours de théorie agricole* ». Le rapporteur Petit-Laffitte pose sa candidature au poste qu'il propose de créer. Le 16 novembre 1837, le ministre le nomme professeur de la « *Chaire d'enseignement public et gratuit de l'agriculture* ».

De 1836 à 1845, plusieurs villes vont subven-

tionner des professeurs départementaux « *pour l'enseignement nomade de l'agriculture* ». A partir de 1845, les candidats professeurs doivent passer devant une Commission nommée par le ministère de l'Agriculture. Des professeurs sont ainsi installés à Lyon, Toulouse, Besançon, Rodez, Quimper, Nantes, Beauvais, Amiens, Parthenay et Rouen.

L'instruction, avenir de l'agriculture

Pour redonner à l'agriculture une place éminente dans la société, voici les propositions d'Auguste Petit-Laffitte en 1836 :

« 1 - Il faudrait que l'instruction que l'on donne aux agriculteurs, proprement dits, fût beaucoup mieux appropriée à l'emploi qu'ils doivent en faire et ne devînt pas pour eux, par son défaut de spécialités, un encouragement au désir qu'ils ont déjà de quitter leur état.

2 - Il faudrait surtout que dans nos cités populeuses, des chaires s'élevassent pour l'enseignement de la science agricole ; que des voix éloquents s'y fissent entendre pour dire à la jeunesse qui y afflue et que préoccupe le désir d'utiliser des connaissances déjà acquises qu'aussi bien que le droit, que la médecine, etc., la science des Columelle, des Rozier, des Chaptal, est digne de ses méditations ; que former la résolution de l'acquiescer et de la pratiquer, c'est se préparer à servir utilement le pays, c'est se rendre digne, plus tard, des encouragements et des récompenses qu'attirent, de sa part, d'aussi nobles intentions. »

Les capitaux se tournant vers l'agriculture, la prospérité reviendra, explique-t-il.

« Nos produits s'amélioreront, le commerce en sera plus satisfait. Les familles aisées de nos campagnes pourront espérer de conserver leur bien être, alors qu'il ne sera plus nécessaire de se ruiner pour donner aux enfants quelque-une de ces professions devenues si communes aujourd'hui qu'il n'est presque plus permis de les considérer que comme de vains titres dont la vanité seule aime à se décorer. Les mœurs y gagneront aussi, elles qui ont tant à espérer de ces habitudes de travail, d'ordre et de modération dont la campagne nous offre encore le tableau. Enfin, la société y acquerra plus de sécurité, moins d'ambitions s'agiteront dans son sein, plus rarement aussi elle se verra contrainte d'employer le châtimeur pour ramener au devoir ceux de ses enfants qui oseraient lui demander encore raison du tort de leur avoir procuré des connaissances dont ils ne peuvent faire usage, imprudents qu'ils sont de se précipiter tous dans des voies déjà trop encombrées ».

Le Conservatoire national des arts et métiers

C'est le 25 août 1836 qu'une ordonnance royale crée au Conservatoire, où des conférences agricoles sont données depuis plusieurs années, un enseignement public et gratuit de l'agriculture.

Le premier chargé du cours de culture est Oscar Leclerc-Thouin, neveu d'André Thouin, premier titulaire de la chaire de culture du Muséum d'histoire naturelle. Le titulaire de la chaire de chimie agricole est l'agronome Jean-Baptiste Boussingault qui étudie alors la question de l'origine de l'azote des végétaux et des animaux.

C'est Louis Moll, ancien élève, puis collaborateur de Mathieu de Dombasle, qui prend possession de la chaire d'agriculture. Pour chacune des chaires, le programme, laissé à l'appréciation du professeur, est donné sous forme de conférences.

L'enseignement de l'agriculture aborde des sujets d'actualité, pouvant intéresser les

propriétaires passant l'hiver à Paris et la belle saison dans leurs domaines.

Ces conférences du CNAM jouent un rôle important dans la prise de conscience de la nécessité d'organiser l'enseignement de l'agriculture. Elles inspirent également les débuts des chaires départementales d'agriculture.

Les colonies agricoles pénitenciaires

Au début du XIX^e siècle, le développement de l'industrie, le bouleversement des communautés rurales, multiplient les populations déracinées. Dans les entreprises, les conditions de travail sont épouvantables, à commencer par celles des enfants ; c'est seulement en 1841 que la loi interdit le travail en atelier des enfants de moins de huit ans et limite à huit heures par jour le travail des enfants entre huit et douze ans, et à douze heures pour ceux de douze à seize ans. Confrontés à des conditions proches de l'esclavage, les enfants s'enfuyaient, rejoignant les bandes de vagabonds, ou bien se révoltent et sont alors considérés comme des délinquants.

Devant la multiplication des groupes de jeunes hors-la-loi, la peur s'installe parmi les notables

Les vagabonds et les jeunes délinquants rejoignent les colonies agricoles, lieux d'enfermement inspirés d'expériences hollandaises et suisses.



La colonie pénitentiaire de Mettray (L'Illustration, 1896).

et dirigeants, en particulier après les journées révolutionnaires de juillet 1830. Ils cherchent des solutions permettant de ramener ces jeunes dans le « droit chemin ». Celle qui rallie leurs suffrages est l'enfermement des enfants pauvres. Ils sont 1 500 jeunes détenus en 1830, ils seront environ 10 000 dans les années 1850 !

Parmi les lieux d'enfermement, on voit apparaître alors les colonies agricoles, inspirées des expériences hollandaises et suisses. Dans l'esprit des partisans de ces colonies, il s'agit tout à la fois d'éviter aux jeunes délinquants la promiscuité des prisons et de les éduquer par le travail de la terre.

La première colonie pénitentiaire agricole est celle de Bordeaux, fondée en 1838 par deux abbés au Pont-de-la-Maye. L'année suivante, est créée la colonie agricole de Mettray, en Indre-et-Loire. Elle accueille ses premiers colons le 23 janvier 1840. Dans les Côtes du Nord, en 1844, Achille du Clésieux fonde l'Œuvre de Saint-Ilan, colonie pénitentiaire établie comme ferme expérimentale sous la tutelle de la Société d'agriculture de Bretagne. En 1840, on estime les effectifs de jeunes colons agricoles à 2 100. Ils sont 5 600 en 1850.

L'école primaire et l'agriculture

Le ministre Guizot a voulu faire de l'école du village, conçue comme l'école citadine, un moyen d'unification du pays. Pourtant, les agriculteurs n'y trouvent guère de réponses aux besoins qu'ils ressentent.

Les agriculteurs, qui respectent le savoir que possède le notable ou le curé, ne voient pas, en général, l'utilité qu'il pourrait avoir pour eux. Ce savoir, diffusé par l'école, est trop loin de leurs pratiques sociales. Par ailleurs,

Une école éloignée des paysans

« Il faut bien avouer que ce qu'on enseignait à l'école n'était pas adapté aux besoins des paysans tels qu'ils pouvaient les concevoir. On ne parlait dans la commune que le patois local. Et à l'école, l'instituteur enseignait à lire en français, c'est-à-dire en une langue savante, dont on n'avait besoin que par accident. On se servait, pour mesurer, de toises, de lignes et de pouces ; le bois de chauffage était évalué en "cordes" ; les surfaces étaient comptées en boisselées ; on ne calculait la valeur des choses qu'en pistoles et en écus. Et à l'école, on apprenait – et seulement à vrai dire ceux qui étaient déjà savants – le système métrique ».

(Extrait de Mon village, 1848-1914, l'ascension d'un peuple, de Roger Thabault).

ils estiment que l'agriculture s'apprend avant tout par la pratique, sur l'exploitation.

S'inquiétant de la lenteur des progrès agricoles, le Conseil général de l'agriculture, dès 1833, insiste sur la nécessité d'enseigner des notions d'agriculture et d'horticulture dans les écoles rurales et dans les écoles normales d'instituteurs. Reprenant ces idées, le ministre du Commerce et des Travaux publics, en 1836, souhaite qu'un enseignement des principes élémentaires d'agriculture soit assuré à l'école primaire et, pour cela, que soit améliorée la formation des maîtres grâce à la création d'un cours d'agriculture dans les écoles départementales.

Dans quelques écoles normales effectivement, comme à Bordeaux, des cours d'agriculture sont donnés aux futurs instituteurs afin de leur permettre de diffuser des notions scientifiques simples. Au cours des années 1830, ce mouvement demeure limité, et les instituteurs s'intéressent peu à l'agriculture, que certains ont quittée, et aux agriculteurs, que beaucoup méprisent.

Un bilan mitigé

Si le bilan de cette période est riche en qualité, il est pauvre sur le plan quantitatif, autant que nous pouvons le cerner, en raison de la rareté des informations sur les effectifs.

Selon les données recueillies, la situation dans les établissements était la suivante en 1848 :

	Nombre d'élèves	Durée des études	Flux de sortie annuel
Grignon	65	3 ans	23
Grand-Jouan	50	2 ans	25
La Saulsaie	32	4 ans	8
Fermes-écoles (25)	500	3 ans	170

Les flux de sortie sont faibles : moins de 60 élèves pour les instituts et 170 pour les fermes-écoles. Nous n'avons aucun élément

Les agriculteurs et salariés ayant reçu une formation constituent une population quantitativement marginale.

pour les autres institutions. A cette époque, la population rurale est d'une vingtaine de millions de personnes, ce qui correspond à une population active agricole d'environ huit millions d'individus.

Les agriculteurs et salariés agricoles ayant reçu une formation technique constituent donc une population quantitativement très marginale.



Le rappel des glaneuses, de Jules Breton (1827-1905). A cette époque, la formation agricole touche une infime partie de la population rurale.

Les propositions du Conseil général de l'Agriculture en 1846

Le Conseil général de l'Agriculture « émet le vœu que, pour compléter l'œuvre qu'il a commencée, le Gouvernement prenne en considération les idées suivantes, et qu'il adopte les mesures nécessaires pour les réaliser :

1 – Favoriser la tendance de la Science à s'occuper de l'agriculture. A cet effet, administrer expérimentalement les établissements que l'Etat possède, vacheries, bergeries et haras ; créer près de Paris une ferme spécialement destinées aux essais scientifiques, publier annuellement les résultats obtenus.

2 – Créer, sous la direction du Ministre de l'Agriculture et du Commerce, des Chaires d'économie agricole dans les principaux centres de population et notamment dans les villes où sont établies des facultés.

3 – Donner dans des instituts agronomiques peu nombreux, et répartis sur le territoire en raison des diverses natures de culture, une instruction théorique développée et des connaissances pratiques étendues.

4 – Organiser, s'il est possible, pour les élèves, à leur sortie de ces instituts, un stage, soit chez des propriétaires, soit dans un établissement, et les soumettre à ce stage avant de leur confier un emploi.

5 – Créer de nombreuses fermes-écoles, destinées à former des maîtres-valets, véritables contremaîtres de l'industrie agricole, en aussi grand nombre que le réclament les besoins du pays : ces établissements seraient consacrés principalement aux études pratiques et aux travaux manuels.

6 – Subventionner les instituts et les fermes-écoles, en se chargeant des frais matériels et des traitements des professeurs, en y fondant des bourses ; organiser l'enseignement dans ces établissements sur des bases uniformes.

7 – Subventionner également les écoles d'agriculture annexées aux établissements qui, sous divers titres, colonies, asiles, pénitenciers, sont placés sous la surveillance du Ministre de l'Intérieur, mais alors réserver au département de l'agriculture et du commerce, pour ces écoles, comme pour les précédentes, la direction de l'enseignement ; ne pas perdre de vue, dans son organisation, que plusieurs de ces établissements paraissent propres à la pratique de l'horticulture, plus encore qu'à l'agriculture proprement dite.

8 – Donner aux élèves dans les écoles normales primaires et dans les écoles primaires supérieures, des notions générales d'agriculture et d'horticulture.

9 – Accorder quelques avantages aux élèves des écoles d'agriculture qui se présenteront à l'école des haras, ou bien aux écoles vétérinaires ; donner des connaissances agricoles aux élèves de ces établissements. »

Conseil général de l'agriculture, séance du 3 janvier 1846

Partie III

La Révolution de 1848



Barricade en février 1848.

La Monarchie de Juillet (1830 – 1848)

Une monarchie issue des barricades

Les Trois Glorieuses : défaite des Ultras et espoirs des Républicains

En 1830, le peuple de Paris oblige le roi Charles X à abdiquer et à fuir. Les députés, élus au suffrage censitaire, ont exprimé en mars 1830 leur méfiance envers le ministère ultra-conservateur de Polignac, choisi par le roi. Mécontent, Charles X a dissous la Chambre et procédé à de nouvelles élections, mais celles-ci ramènent

Louis-Philippe, réputé libéral, est porté au pouvoir.

début juillet, une majorité d'opposants. Cette désapprobation de la politique royale réactionnaire s'exprime aussi dans les journaux : un courant républicain se forme autour de *la Tribune*, et *le National*, fondé en janvier 1830, fait l'éloge de la monarchie parlementaire et songe à remplacer Charles X par son cousin le duc d'Orléans. Plein d'illusions sur sa popularité qu'il croit solide, conforté par le succès récent de la prise d'Alger, Charles X décide de passer outre le verdict des urnes. Le 25 juillet, il signe quatre ordonnances qui suspendent le régime constitutionnel : il dissout la nouvelle Chambre, prévoit d'autres élections avec un droit de vote restreint aux plus riches propriétaires et suspend la liberté de la presse.

La protestation des journalistes est amplifiée par le peuple de Paris et se transforme en

insurrection. Etudiants, ouvriers, Républicains, s'insurgent, édifient des barricades du 27 au 29 juillet. Charles X est contraint de fuir. Les républicains espèrent triompher mais le nom de république fait peur. Il est encore associé au souvenir de la Terreur de 1793. Aussi les manœuvres du courant orléaniste pour faire accepter Louis-Philippe d'Orléans comme souverain apparaissent-elles comme un excellent compromis.

Le roi-citoyen

Un placard (dont le principal auteur est Thiers), apposé sur les murs de Paris le 30 juillet, présente les atouts du prince :

*« Le duc d'Orléans est un prince
dévoué à la cause de la Révolution,
Le duc d'Orléans ne s'est jamais battu
contre nous,
Le duc d'Orléans était à Jemmapes,
Le duc d'Orléans a porté au feu
les couleurs tricolores... »*

Sa réputation de libéralisme, Louis-Philippe la doit à son père, conventionnel régicide, et à sa présence à Valmy et à Jemmapes, dans les troupes de la République. Il est tout de même parti pour l'exil en 1793 et a retrouvé son immense fortune au retour des Bourbons, en 1815. Mais il mène une vie familiale assez simple au Palais-Royal. Devenu roi, il conserve ses habitudes qui plaisent à la bourgeoisie. La simplicité de la cérémonie du serment prêté

devant la Chambre des députés le 9 août 1830 est symbolique, surtout si on la compare au pompeux apparat du sacre de Charles X à Reims en 1825 : le roi est en simple uniforme de général, les députés en habit de ville, l'Eglise est absente.

Des réformes libérales timides

Les républicains sont très déçus que le pouvoir ait été confisqué par les royalistes et ils ne l'oublieront pas. Du moins espèrent-ils obtenir des réformes. En effet, Louis-Philippe fait des concessions. La Charte constitutionnelle est révisée et l'esprit des institutions modifié

pour mettre l'accent sur la souveraineté du peuple. Louis-Philippe prend le titre de Roi des Français, et adopte le drapeau tricolore. Il élargit le droit de vote : il faut avoir 25 ans et payer 200 F d'impôts directs pour être électeur, avoir 30 ans et payer 500 F pour être éligible.

***Le Roi des Français adopte
le drapeau tricolore
et élargit le droit de vote.
Mais la population sera vite déçue
par son action.***



Serment du roi Louis-Philippe à la Chambre des députés, le 9 août 1830 (par Eugène Devéria).

Elargissement limité puisque celui-ci donne 166 000 électeurs en 1831. Il prévoit aussi le recours aux élections pour recruter les conseillers municipaux (loi du 21 mars 1831) et les conseillers généraux (25 juin 1833). Si les maires et adjoints sont nommés par le roi, les conseillers sont élus par les plus imposés, ce qui signifie, pour les petites communes rurales, par des gens assez peu fortunés. Réformes incontestablement libérales, qui n'en conservent pas moins le système censitaire. La population considère ces mesures comme insuffisantes et elle le dit puisque la liberté d'expression lui a été accordée en juillet 1830.

Lassitude devant un régime qui se fige

Mouvement et Résistance

Dès 1830, les hommes qui soutiennent Louis-Philippe sont partagés en deux courants divergents. Pour les uns, tels le banquier Laffitte, Odilon Barrot ou La Fayette, Louis-Philippe a été choisi malgré son appartenance à la famille des Bourbons.

Le pouvoir réduit les libertés, mais le débat politique reste vivant au sein de la Chambre des députés. La Révolution de 1830 est le point de départ vers de nouvelles

réformes, le début d'un mouvement vers la démocratie. Ces idées du « *Mouvement* » s'expriment dans le journal *Le Siècle* et trouvent audience auprès de la petite bourgeoisie et des ouvriers parisiens. Pour les autres, Casimir Périer puis Guizot, la Révolution de 1830 est un point d'aboutissement. Elle consacre les principes de 1789 et il importe d'en rester là, de maintenir l'ordre et de résister

au mouvement révolutionnaire. Ce parti de la « Résistance » s'appuie sur la riche bourgeoisie, sur le *Journal de Débats* et le *Constitutionnel*.

Après une période agitée, de 1830 à 1835, le pouvoir se stabilise. Il réduit les libertés, en particulier celle de la presse (9 septembre 1835). Le débat politique reste pourtant vivant au sein de la Chambre des députés. Chaque année, l'Adresse au roi et la discussion du budget sont l'occasion de grands débats.

L'immobilisme du gouvernement Guizot

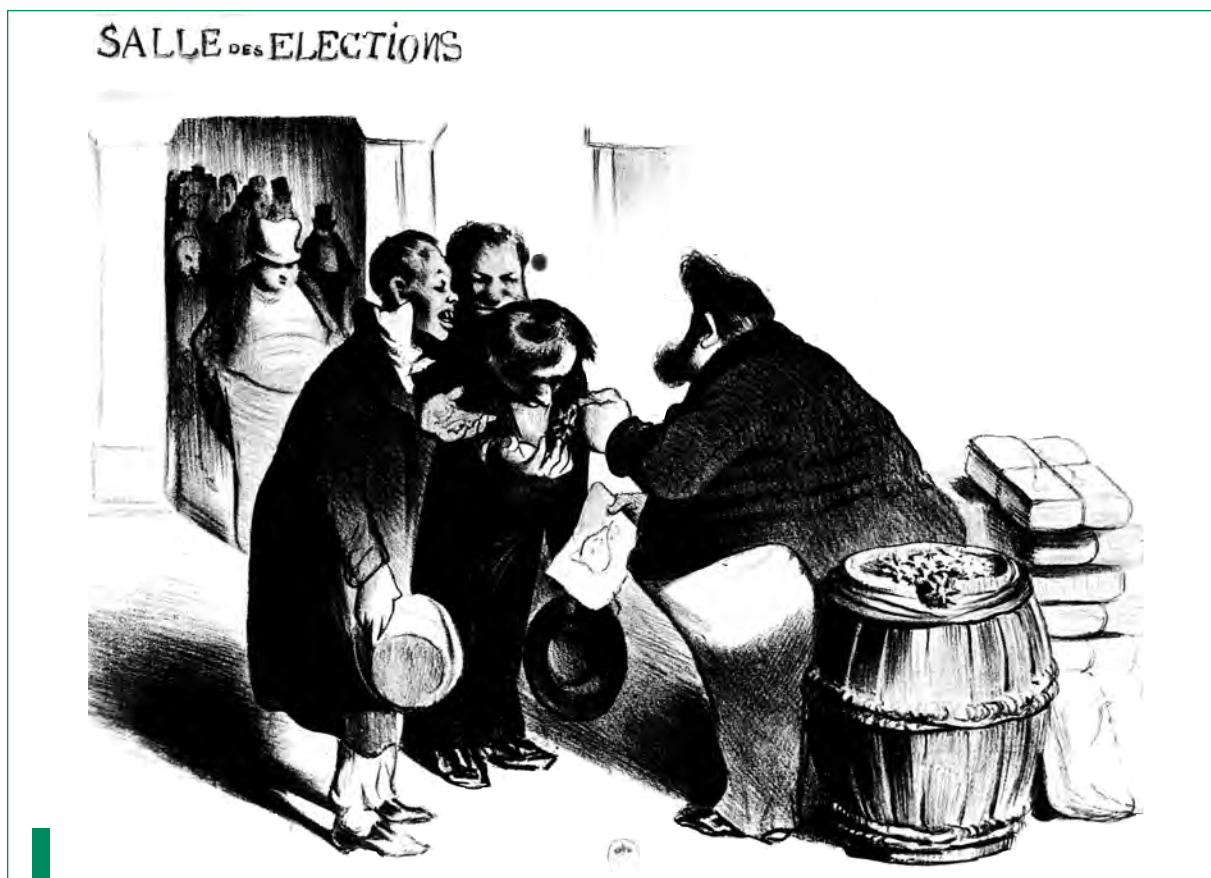
En octobre 1839, sous la présidence nominale du vieux maréchal Soult, se constitue un gouvernement dont le personnage principal est François Guizot, ministre des Affaires étrangères. A travers eux, Louis-Philippe joue un rôle important car Guizot consulte toujours



Guizot (1787 - 1874)
Portrait de Delaroche.

le roi et partage avec lui l'attachement à la paix, l'ordre et la stabilité. Ancien professeur d'histoire à la Sorbonne, Guizot est admiré pour son éloquence, mais il n'est pas aimé car il est fier et hautain. Grand bourgeois protestant, il a fondé le succès de son gouvernement sur la prospérité économique, selon le mot qu'on lui prête : « *Enrichissez-vous par le travail et par l'épargne* », discours qui ne convient qu'aux classes bourgeoises. Or ce gouvernement, contre toute attente, dure jusqu'en 1848, et Guizot bénéficie d'une majorité croissante à la Chambre. La prospérité et la stabilité du début des années 40, conjuguées à la corruption

électorale, assurent la réélection des candidats ministériels. L'administration a su exploiter habilement le désir des électeurs d'obtenir le passage d'une voie ferrée ou d'une route, et ses candidats ont su faire des promesses. Aussi les députés se renouvellent-ils de moins en moins et les gens ont l'impression que la situation se fige. De plus, en 1846, la rupture de l'entente cordiale avec l'Angleterre oblige la France à se rapprocher des puissances conservatrices, l'Autriche et la Russie, et elle apparaît comme le rempart de l'ordre contre l'agitation qui se développe en Italie et en Allemagne.



Récompense honnête aux électeurs obéissants - Daumier évoque en 1834 la corruption électorale dans « La Caricature ».

Un pays légal trop étroit

L'opposition dynastique (le Mouvement) réclame une réforme électorale par abaissement du cens à cent francs et par reconnaissance du droit de vote aux « capacités » (diplômés exerçant des fonctions libérales, tels qu'avocats, journalistes, etc.). Mais le gouvernement et la majorité des députés écartent systématiquement ces projets, tout comme ils refusent des réformes pour réglementer le travail des ouvriers. Ni Louis-Philippe ni les grands notables n'ont su tenir compte du développement économique et intellectuel qui augmente le nombre de Français capables de s'intéresser aux affaires et ils n'ont pas compris l'aspiration à plus d'égalité.

Or les classes dirigeantes sont déconsidérées à ce moment par des scandales. Deux d'entre eux font grand bruit car ils touchent des membres de la Chambre des Pairs :

général Cubières, ancien ministre de la Guerre, est accusé d'avoir corrompu le président de la cour de cassation, ancien ministre des Travaux publics, pour obtenir la concession d'ex-

ploitation d'une mine. Et en 1847, le duc de Choiseul-Praslin assassine son épouse avant de se suicider. Il règne donc une inquiétante atmosphère de corruption. Victor Hugo s'en émeut en juin 1847 : « *En voyant les consciences qui se dégradent, la corruption qui s'étend, en voyant les misères du temps présent, je songe aux grandes choses du passé et je suis tenté de dire : "Parlons un peu de l'Empereur, cela nous fera du bien"...* ». L'opinion publique se montre réceptive à ces scandales et réclame la remise en cause des conditions de la vie politique par l'extension du

**Ni Louis-Philippe
ni les grands notables
n'ont compris l'aspiration
à plus d'égalité.**

droit de vote, d'autant plus qu'elle est inquiète et mécontente de la grave crise économique qui sévit alors.

Les craintes d'Alexis de Tocqueville

« Sans doute, le désordre n'est pas dans les faits, mais il est entré bien profondément dans les esprits. Regardez ce qui se passe dans les classes ouvrières qui, aujourd'hui, je le reconnais, sont bien tranquilles. Il est vrai qu'elles ne sont pas tourmentées par les passions politiques proprement dites, au même degré où elles en ont été tourmentées jadis ; mais ne voyez-vous pas que leurs passions, de politiques, sont devenues sociales ? Ne voyez-vous pas qu'il se répand peu à peu dans leur sein des opinions, des idées qui ne vont seulement à renverser telle loi, tel ministère, tel gouvernement même, mais la société, à l'ébranler sur les bases sur lesquelles elle repose aujourd'hui ? N'écoutez-vous ce qui se dit tous les jours dans leur sein ? N'entendez-vous qu'on y répète sans cesse que tout ce qui se trouve au-dessus d'elles est incapable et indigne de les gouverner ; que la division des biens faite jusqu'à présent dans le monde est injuste ; que la propriété repose sur des bases qui ne sont pas les bases équitables ? Et ne croyez-vous pas que quand de telles opinions prennent racine, quand elles se répandent d'une manière presque générale, quand elles descendent profondément dans les masses, elles doivent amener tôt ou tard, je ne sais pas quand, je ne sais comment, mais elles doivent amener tôt ou tard, les révolutions les plus redoutables ? Telle est, Messieurs, ma conviction profonde ; je crois que nous nous endormons, à l'heure qu'il est, sur un volcan ».



*Discours à la Chambre des députés, le 27 janvier 1848,
d'Alexis de Tocqueville (dessin de Daumier)."*

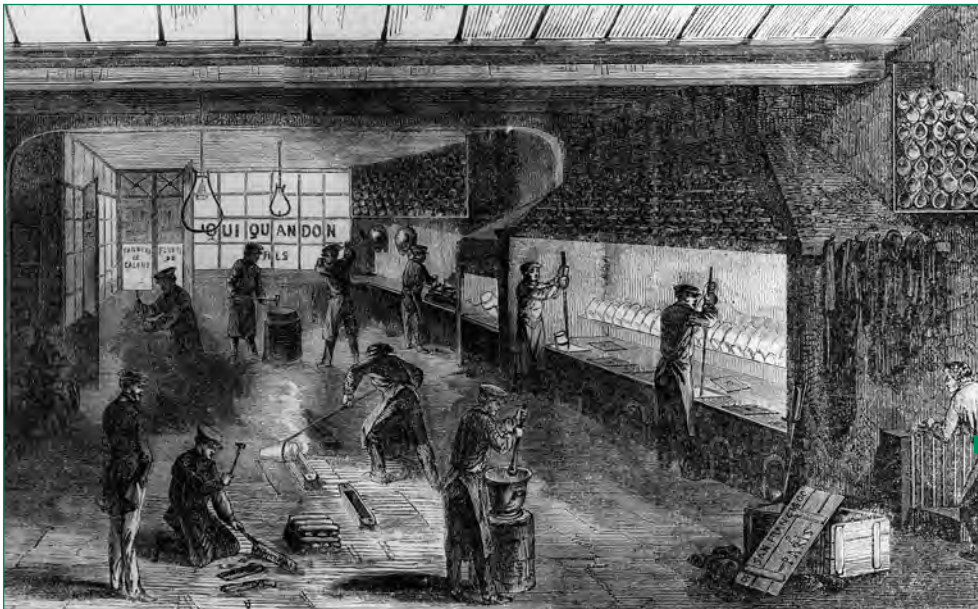
Guizot veut la stabilité

« J'ai beau regarder, j'ai beau chercher : je ne puis trouver parmi nous, aujourd'hui, dans l'état de la société, à la réforme électorale qu'on vous propose, aucun motif réel, sérieux, aucun motif digne d'un pays libre et sensé. [...] On parle beaucoup de l'unité de la société française et l'on a raison ; mais [...] c'est aussi une unité morale, intérieure. Il n'y a plus de luttes entre les classes ; il n'y a plus d'intérêts profondément divers, contraires. Qu'est-ce qui sépare aujourd'hui les électeurs à 300 francs des électeurs à 200, des électeurs à 150, des électeurs à 50 francs ? Ils ont au fond les mêmes intérêts, ils sont dans la même condition civile, ils vivent sous l'empire des mêmes lois. La similitude des intérêts s'allie aujourd'hui chez nous [...] à l'inégalité des conditions. [...]

Un autre grand fait en résulte, c'est que la distribution des droits politiques n'est pas, ne peut être chez nous un objet de luttes et de compétitions perpétuelles [...]. Aussi le besoin d'entrer dans l'exercice des droits politiques ne se fait pas sentir vivement dans notre société, parce que, [...] quand cet exercice n'est pas nécessaire à la défense des droits journaliers, à la protection de la vie civile, à la sûreté de la propriété, de la liberté, de tous les biens quotidiens de l'homme, [...] elle n'éveille plus dans les masses la même ardeur. [...] Le mouvement qui a fait entrer aujourd'hui cette question dans cette enceinte n'est pas un mouvement naturel, vif, né au sein de la société même ; mais un mouvement superficiel, factice, mensonger, suscité par les journaux et les comités. [...]

La société nouvelle est aujourd'hui prépondérante, victorieuse [...]. Elle a fait ses preuves ; elle a pris possession du terrain social ; elle a conquis en même temps et les institutions et la dynastie qui lui conviennent et qui la servent. Les grandes conquêtes sont faites. [...] Notre premier, presque notre seul besoin, c'est d'entrer en possession de ce que nous avons conquis, de nous en assurer la ferme et complète jouissance. [...] Pour réussir [...], nous n'avons besoin que de deux choses : de stabilité d'abord, puis de bonne conduite dans les affaires journalières, naturelles [...] qui arrivent au Gouvernement sans qu'il aille les chercher. [...] »

(François Guizot, Chambre des députés, 15 février 1842).



Le gouvernement de Guizot et la majorité des députés écartent systématiquement les réformes pour réglementer le travail des ouvriers. Ici, un atelier de fonte de métaux précieux.

La crise du milieu du XIX^e siècle

Les années 1846-48 sont marquées par une crise qui s'étend à toute l'Europe. Mais il serait plus exact de parler de plusieurs crises, étroitement imbriquées, qui engendrent une intense agitation sociale.

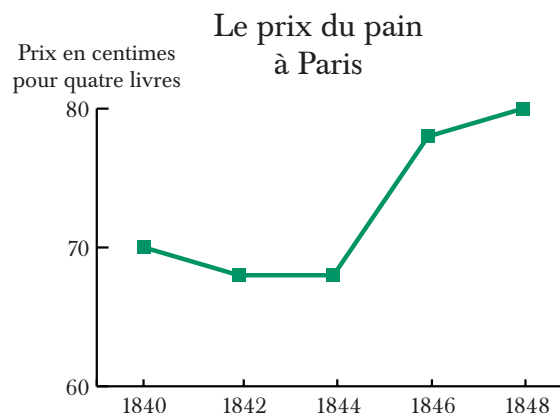
Une grave crise de subsistance

Les crises de subsistance étaient courantes autrefois. Elles tendent à se raréfier et celle de 1846-48 sera la dernière d'une telle ampleur et d'une telle gravité. Dès l'été 1845, la récolte de pommes de terre est mauvaise car un champignon, le phytophthora, pourrit le tubercule. L'été 1846 connaît une longue sécheresse : l'élevage souffre du déficit en fourrage, puis de fortes pluies,

En France, la disette s'est installée. Les prix flambent. Des bandes de mendiants parcourent les campagnes.

et des inondations aggravent la situation et amoindrissent la récolte de céréales. Toute l'Europe du Nord est touchée, des Pays-Bas à l'Allemagne, et l'Irlande connaît une famine dramatique à cause de la maladie de la pomme de terre. En France, la situation est un peu moins grave mais la disette s'est installée. Les prix flambent. Très variables d'un lieu à l'autre, ils peuvent être multipliés par deux. Le pain est trop cher pour les ouvriers qui ne mangent plus à leur faim. Des bandes de mendiants se forment et parcourent les campagnes. Pillages de transports de grains comme à Buzançais en janvier 1847, troubles sur les marchés se multiplient pour protester contre la cherté, contre

l'accaparement suspecté des gros, et pour réclamer la taxation. Ces émeutes engendrent une peur sociale. Les notables, « les habits », ont peur des « blouses ». C'est la métaphore souvent utilisée, le vêtement individualisant bien les deux classes de la société. Les antagonismes avivés renforcent l'audience des doctrines socialistes.



Une crise financière, industrielle et commerciale

A cette crise traditionnelle s'ajoute une crise d'un caractère nouveau, une crise financière, industrielle et commerciale.

Depuis une dizaine d'années, la France connaît la prospérité. La création d'industries textiles et métallurgiques, la construction de voies ferrées exigent beaucoup de capitaux qui sont mobilisés à long terme. Or en 1847, l'Etat et les particuliers ont besoin d'argent pour importer le blé qui manque. La France achète pour 210 millions de francs de blé contre 16 millions en 1845. Ainsi, les retraits d'argent très importants

L'émeute de Buzançais, le 13 février 1847

Dans ce gros bourg du Berry, la crise a attisé l'antagonisme entre une centaine de riches propriétaires agriculteurs et la masse des journaliers, domestiques, tisserands et artisans. Pour atténuer les difficultés des *Petits* qui souffrent du chômage et de la cherté du pain, les autorités municipales ont créé un atelier de charité où l'on s'efforce de procurer du travail aux chômeurs, pour un salaire de 75 centimes par jour, alors que le salaire moyen des journaliers est de 1,30 F. Le 13 février, un convoi de 91 hl de blé traverse le village. Les femmes s'attroupent, et avec l'aide des hommes, déchargent les sacs. Les autorités municipales qui ne peuvent obtenir l'aide immédiate du préfet, tergiversent. La foule sonne le tocsin pour amener les villages environnants. Après avoir veillé les sacs de grain toute la nuit, les journaliers se rendent compte, le 14 au matin, qu'ils sont maîtres du bourg. Ils décident d'en profiter pour régler leurs comptes contre les *Gros*, accapareurs. Ils exigent la taxation et font signer aux notables un engagement : « Les propriétaires soussignés s'engagent à fournir le blé au peuple jusqu'à la moisson, à 3 francs le double décalitre ». Les émeutiers se rendent chez les notables pour les faire signer, et ils détruisent chez eux les symboles de leur condition, piano, livres... Mais l'un des notables les plus riches et le moins aimé tue un émeutier. Il est alors poursuivi, massacré avec hache, fourche, etc. Durant trois jours, une atmosphère de carnaval règne dans Buzançais, et le mouvement s'étend à une vingtaine de communes voisines. L'écho de la sédition se propage... bien au-delà et les *Gros* s'inquiètent, prennent peur. Aussi les secours arrivent en force le 18 février : 450 fantassins et 120 lanciers. 49 habitants sont arrêtés, 25 sont jugés dès le 25 mars. Trois seront condamnés à mort et exécutés le 16 avril, jour de marché, sur la grand place de Buzançais ; les autres sont condamnés aux travaux forcés.

Les lecteurs des journaux sont effrayés par cette violence. Seuls les républicains pensent que la répression est trop dure. George Sand qui habite Nohant, à quelques km d'ici, écrit une lettre à un cousin : « *Les émeutiers du Berry ont montré un rare discernement dans leurs vengeances qui, pour être illégales, n'en étaient pas moins justes... N'y a-t-il pas quelque chose de plus révoltant que de voir des hommes privés de tout perdre patience et demander du pain un peu haut ? C'est de voir des hommes gorgés d'argent refuser le nécessaire à leurs semblables, et se frotter les mains en se disant que l'année est excellente pour faire de bonnes affaires sur les blés !... Entre ceux qui comparaissent aux assises et ceux qui vont les accuser, je ne sais pas trop lesquels ont mérité les galères* ».

(D'après Philippe Vigier, *La vie quotidienne en province et à Paris pendant les journées de 1848*).

engendrent une crise bancaire et boursière. Les industriels trouvent difficilement du crédit. Ce sont les compagnies ferroviaires qui sont les plus touchées et doivent arrêter les travaux

de construction. D'autres entreprises font faillite, toutes réduisent leur activité. Chômage ou baisse de salaire touchent tous les ouvriers qui souffrent déjà des hauts prix du pain

et ne peuvent plus rien acheter (mévente du textile). Les inquiétudes des élites envers les ouvriers ne font que s'accroître. Depuis quinze ans, de grandes enquêtes ont été



Ouvriers au chômage (lithographie de Delaporte).



Fabrication de plaques de blindages pour la Marine à Saint-Chamond. L'industrie se développe au détriment de la santé de la population.

lancées pour observer les conditions de travail, les modes de vie et la conduite morale afin de trouver des remèdes à leur grande pauvreté. La plus célèbre est celle menée par le Docteur Villermé à la demande de l'Académie des Sciences morales et politiques. Publié en 1840,

Les projets visionnaires foisonnent partout en Europe, avec une intensité particulière en France.

le *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, brosse une situation effrayante et montre la

détérioration physique due au travail devant les machines. Les enfants mis trop jeunes au travail sont petits et malingres, scrofuleux ou tuberculeux. Les épidémies de choléra et de typhus frappent fréquemment, surtout les quartiers populaires dépourvus d'hygiène. Encore plus inquiétante est la dérive hors de la morale

chrétienne : prostitution, ivrognerie. Ce dérèglement des conduites amène les contemporains à assimiler classes laborieuses et classes dangereuses (selon les termes de Louis Chevalier). La bourgeoisie au pouvoir s'inquiète, mais refuse les remèdes proposés : législation sur les conditions de travail et sur le développement de l'instruction.

Les solutions proposées par les socialistes utopiques

Les réformateurs socialistes, que Marx qualifiera d'utopiques, présentent eux aussi des solutions destinées à organiser rationnellement la vie économique car ils veulent augmenter la production des richesses et les distribuer plus équitablement entre tous. Optimistes, ils pensent que la construction de la société future peut

ouvrir une ère de bonheur. Elle doit se faire par une nouvelle organisation de la production et par l'instruction des masses.

Les projets visionnaires foisonnent partout en Europe, avec une intensité particulière en France.

Tous rejettent l'emploi de la violence, à l'exception de Marx et de Blanqui... De tout ce foisonnement, citons seulement les plus connus : les disciples de Saint-Simon veulent construire un état industriel où la révolution économique se double d'une révolution morale et religieuse. Pierre Leroux édifie un socialisme étatique tandis que Cabet préfère un communisme

égalitaire. Fourier (1772-1837) veut créer des phalanstères, « *forme terrestre de l'attraction universelle* », associations où les hommes et femmes organisent en commun leur travail. Proudhon (1809-1865) préconise l'organisation autonome du travail au sein d'associations de travailleurs qui se fédèreraient. Les analyses de Marx, qui publie en février 1848 avec Engels *Le manifeste du parti communiste*, n'ont alors guère d'audience. Au contraire, Louis Blanc (1811-1882) présente des idées très populaires : son petit ouvrage *L'Organisation du travail* est réédité cinq fois de 1839 à 1847. Il revendique le droit au travail et imagine la création d'« *ateliers sociaux* ».

L'organisation du travail, vue par Louis Blanc



« Une Révolution sociale doit être tentée : 1) parce que l'ordre social actuel est trop rempli d'iniquités, de misères et de turpitudes pour pouvoir durer longtemps ; 2) parce qu'il n'est personne qui n'ait intérêt à l'inauguration d'un nouvel ordre social ; 3) parce que cette Révolution si nécessaire, il est possible, facile même de l'accomplir pacifiquement. [...]

L'émancipation des prolétaires est une œuvre trop compliquée, elle se lie à trop de questions, elle dérange trop d'habitudes, elle contrarie, non pas en réalité mais en apparence, trop d'intérêts pour qu'il n'y ait pas folie à croire qu'elle se peut accomplir par une série d'efforts partiels et de tentatives isolées. Il y faut appliquer toute la force de l'Etat. Ce qui manque aux prolétaires pour s'affranchir, ce sont les instruments de travail : la fonction du gouvernement est de les leur fournir. Si nous avions à définir l'Etat dans notre conception, nous répondrions : l'Etat est le banquier des pauvres. [...]

Qu'on ne s'y trompe pas, du reste ; cette nécessité de l'intervention des gouvernements est relative ; elle dérive uniquement de l'état de faiblesse, de misère, d'ignorance où les précédentes tyrannies ont plongé le peuple. Un jour, si la plus chère espérance de notre cœur n'est pas trompée, un jour viendra où il ne sera plus besoin d'un gouvernement fort et actif parce qu'il n'y aura plus dans la société de classe inférieure et mineure. Jusque-là, l'établissement d'une autorité tutélaire est indispensable. Le socialisme ne saurait être fécondé que par le souffle de la politique.

De quelle manière on pourrait, selon nous, organiser le travail

Le gouvernement lèverait un emprunt, dont le produit serait affecté à la création d'ateliers sociaux dans les branches les plus importantes de l'industrie nationale. [...] Le gouvernement étant considéré comme le fondateur unique des ateliers sociaux, ce serait lui qui rédigerait les statuts. Cette rédaction, délibérée et rédigée par la représentation nationale, aurait forme et puissance de loi. Seraient appelés à travailler dans les ateliers sociaux, jusqu'à concurrence du capital primitivement rassemblée pour l'achat des instruments de travail, tous les ouvriers qui offriraient des garanties de moralité. [...]

On ferait tous les ans le compte des bénéfices nets, dont il serait fait trois parts ; l'une serait répartie par portions égales entre les membres de l'association ; l'autre serait destinée : 1) à l'entretien des vieillards, des malades et des infirmes ; 2) à l'allègement des crises qui pèseraient sur d'autres industries, toutes les industries se devant aides et secours ; la troisième enfin serait consacrée à fournir des instruments de travail à ceux qui voudraient faire partie de l'association, de telle sorte qu'elle pût s'étendre indéfiniment... »

(Louis Blanc, *L'Organisation du travail*, 5^e édition, 1847).

Les Journées de Février

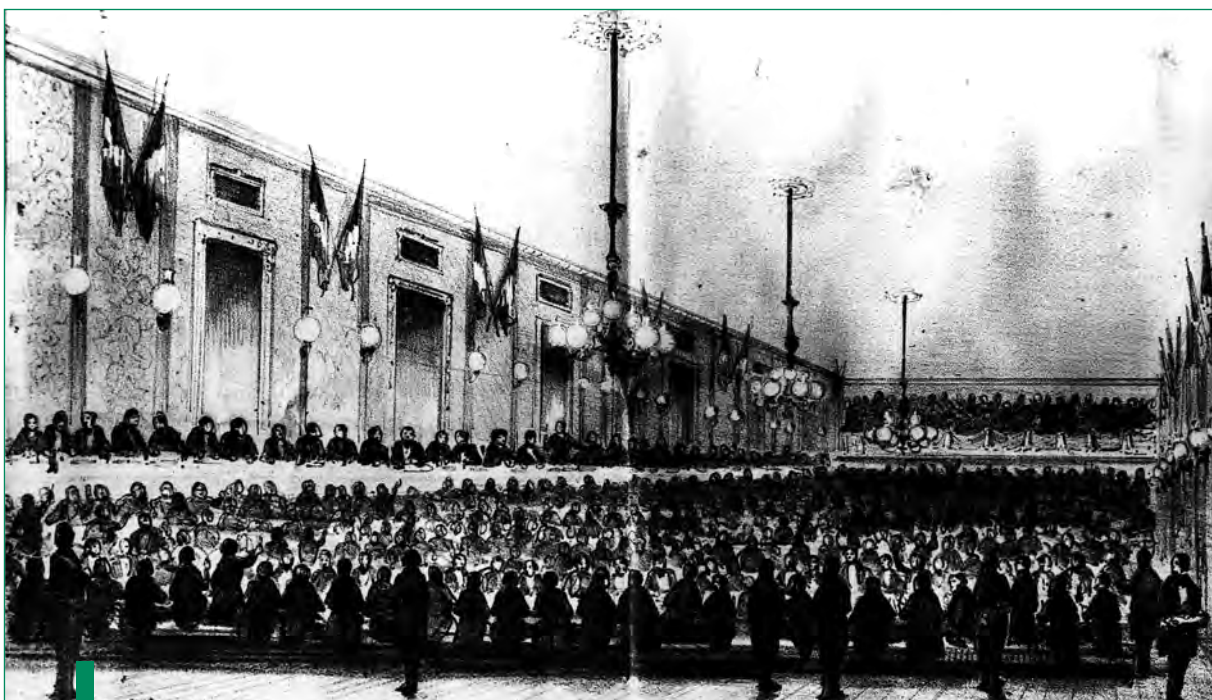
Les banquets

Au cours de l'année 1847, les difficultés s'accumulent pour le gouvernement français : le mécontentement s'amplifie car il y a conjonction de la crise économique et de la crise politique.

Organiser des banquets permet de contourner l'interdiction des réunions politiques.

L'opposition libérale et les républicains, peu nombreux, se renforcent d'autant plus que des projets de réforme électorale sont de nouveau rejetés par les députés au début de 1847.

Pour agir face à cette situation bloquée, ils décident d'organiser des banquets. C'est une façon de contourner l'interdiction des réunions politiques : chaque convive paie une cotisation élevée et, à l'issue d'un frugal repas, des toasts sont portés, réclamant la réforme électorale. Environ 70 banquets ont lieu à Paris et en province à partir de juillet 1847. Ils réunissent plus de 22 000 souscripteurs. Les libéraux demandent l'abaissement du cens à 100 F mais ils sont débordés par les républicains qui, tels Arago ou Ledru-Rollin, revendiquent le suffrage universel.



Le banquet d'Amiens, le 5 décembre 1847.

Louis-Philippe n'a nullement l'intention de céder. Son discours du Trône, le 27 décembre, condamne cette agitation. La majorité parlementaire s'effrite alors. Pourtant, Guizot maintient cette politique en interdisant le dernier banquet prévu le 22 février 1848 à Paris.

Le 22 février 1848

Les manifestants se rassemblent place du Panthéon pour protester contre l'interdiction du banquet : ouvriers, gardes nationaux et de nombreux étudiants qui se sont déjà mobilisés le 3 février pour exprimer leur colère contre la suspension du cours de Michelet au Collège de France. La colonne se dirige vers la Concorde aux cris de « Vive la Réforme ! A bas Guizot ! A bas les ministres ! ». Des pavés sont arrachés, quelques coups de feu tirés. L'ensemble de la population est calme mais Guizot préfère mobiliser la Garde nationale, milice de bourgeois volontaires, soutien du régime.

Le 23 février

Les gardes nationaux qui acceptent de répondre à la convocation lancent les cris de « Vive la Réforme ! ». Quelques barricades commencent à s'édifier. Le roi comprend l'impopularité de Guizot, lui demande sa démission et le remplace par Molé, autre figure conservatrice. Le peuple parisien manifeste dans les rues. L'un des cortèges se masse devant le ministère des



La barricade de la rue Saint-Martin dans la nuit du 23 au 24 février.



Lorsque le massacre du boulevard des Capucines est connu, des barricades s'élèvent dans tout Paris.

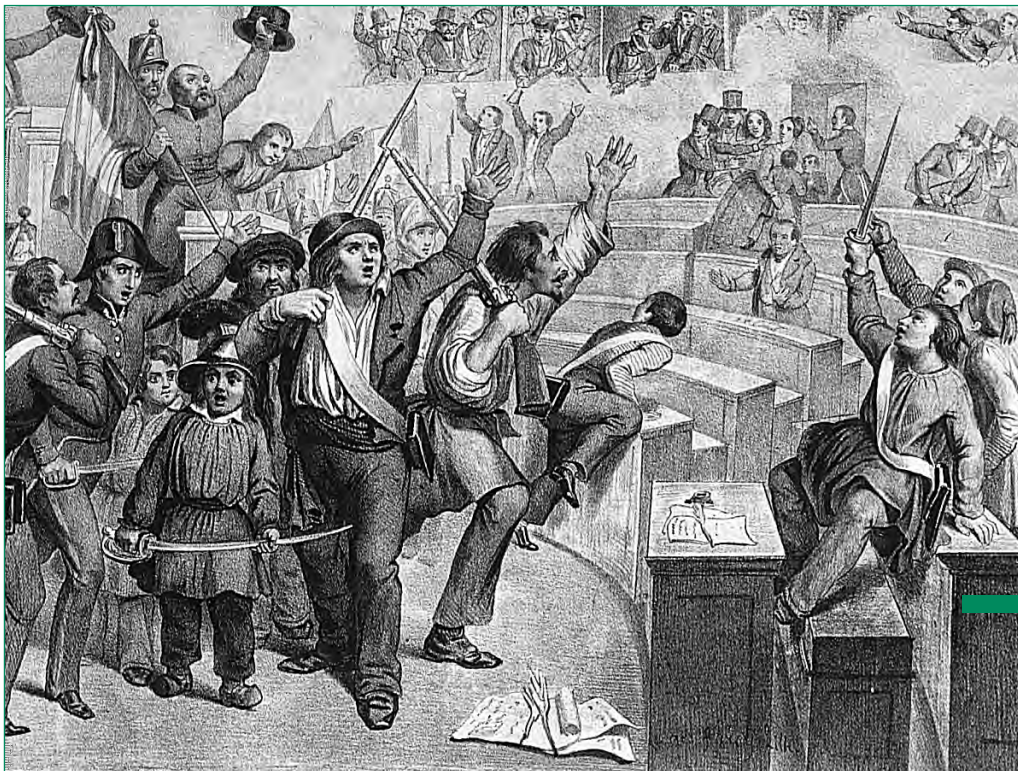
Affaires étrangères, où réside Guizot, boulevard des Capucines. Il se heurte à la troupe qui tire, faisant au moins seize morts. Quelques républicains hissent les cadavres sur des chariots et

les transportent à travers Paris durant la nuit. La ville se hérissé alors de barricades. Faites de matériaux hétéroclites, pavés, voitures, tonneaux, etc., elles barrent aisément les rues étroites et sinueuses. Celle de la rue Saint-Martin est impressionnante et représentative. Pour sa défense sont regroupés bourgeois, ouvriers et gardes nationaux.

Le 24 février

Toute la ville se mobilise contre le roi. Le peuple s'arme et se bat pour prendre les Tuileries. Louis-Philippe essaie de constituer un ministère Thiers-Odilon Barrot, souhaité quelques jours plus tôt. Trop tard ! Pour « ne pas faire inutilement le sang français », Louis-Philippe abdique.

Il faut donc instaurer un nouveau pouvoir. Les orléanistes veulent donner le trône au petit-fils du roi que la duchesse d'Orléans présente courageusement à la Chambre des députés. Mais la foule envahit la salle, et les républicains Lamartine et Ledru-Rollin font acclamer une liste de sept noms, élaborée dans les bureaux du journal républicain modéré, *Le National* : Arago, Crémieux, Dupont de l'Eure, Garnier-Pagès, Lamartine, Ledru-Rollin et Marie. Cette équipe bourgeoise ressent le besoin d'obtenir aussi la consécration du peuple parisien en se rendant à l'Hôtel-de-Ville. Là, ils doivent se concilier avec les républicains plus radicaux du journal *La Réforme*. Quatre noms sont ajoutés : Louis Blanc et l'ouvrier Albert, socialistes, Marast, directeur du *National* et Flocon, directeur de la *Réforme*.



Déchéance du roi Louis-Philippe à la Chambre des députés le 24 février 1848.

Devant les hésitations de ses collègues qui mécontentent la foule impatiente, Lamartine réussit à imposer une République pacifique. La proclamation du 25 février affirme que « le gouvernement provisoire veut la République, sauf ratification du Peuple français, qui va être immédiatement consulté ». En même temps est adopté le drapeau tricolore. Les révolutionnaires armés portent triomphalement le drapeau rouge et menacent le gouvernement provisoire : « Nous ne voulons pas que la Révolution soit escamotée encore une fois. Il nous faut la preuve que vous êtes avec nous. Cette preuve, vous la donnerez en décrétant le drapeau rouge, symbole de nos misères et de la rupture avec le passé ».

Lamartine, par une allocution restée célèbre, réussit à subjuguier la foule : « Citoyens, le drapeau tricolore a fait le tour du monde avec nos libertés et nos gloires, tandis que le drapeau rouge n'a fait que le tour du Champ de Mars, baigné dans les flots de sang du peuple. Vous le repousserez avec moi. » (récit de Charles de Freycinet, *Souvenirs*, Paris, 1912).

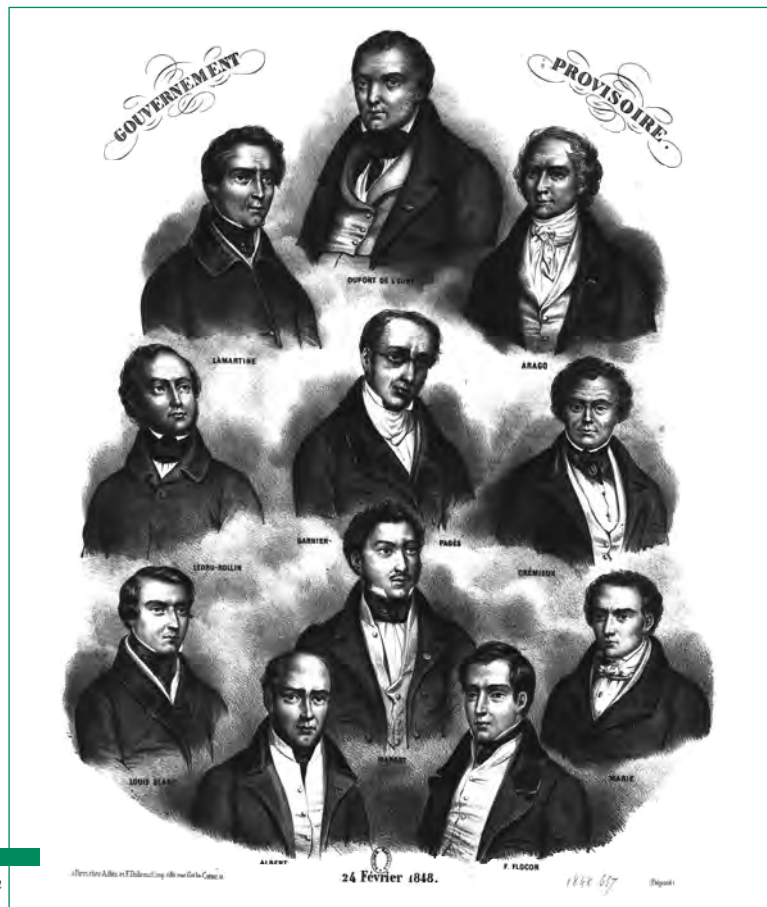
Les élèves des écoles ont participé activement à ces journées. Charles de Freycinet, polytechnicien, décrit le rôle de médiateur qu'ils ont essayé de jouer, intervenant auprès du peuple, de la troupe, pour aider le gouvernement provisoire dépourvu de toute force. Les élèves de l'Ecole vétérinaire d'Alfort se sont distingués de la même façon, comme le relate le journal *Le National*.

Lamartine (en haut à gauche) fait partie du gouvernement provisoire formé le 24 février 1848 suite à l'abdication de Louis-Philippe. Il impose une République pacifiste.

« Les braves élèves d'Alfort »

Parmi cette jeunesse héroïque qui s'est si glorieusement signalée par son courage et son patriotisme dans les journées de février, il faut citer les braves élèves d'Alfort, qui ont rivalisé d'ardeur et d'énergie avec leurs frères des autres écoles, et qui, depuis la victoire, se sont mis également à la disposition du gouvernement provisoire. Leur tâche cependant ne leur a pas semblé complète, et nous apprenons qu'ils viennent d'ouvrir une souscription au profit des citoyens blessés dont ils ont partagé les périls et le dévouement.

(Le National, mercredi 1^{er} mars 1848).



Le Printemps des peuples

En ce début d'année 1848, toute l'Europe est agitée. Partout, la crise économique a répandu la disette, le chômage et la ruine. Partout, les forces politique hostiles au système existant s'agitent. Les libéraux veulent des réformes démocratiques : obtention d'une constitution et suppression des droits féodaux en Europe centrale et orientale, suffrage universel et liberté de presse en Europe de l'ouest. Les socialistes réclament l'intervention de l'Etat pour réformer le système de production. A ceci s'ajoutent les aspirations nationales : les nations opprimées veulent se libérer du joug d'un grand Etat non

national (Pologne...) tandis que les petits Etats épars de l'Italie et d'Allemagne cherchent à s'unifier.

La Révolution parisienne déclenche une flambée révolutionnaire

Des troubles ont déjà éclaté en Italie à la fin de 1847, dans le Royaume des Deux-Sicules, aux cris de « Vive Pie IX, Vive l'Italie, Vive la Constitution ! ». Les libéraux et patriotes



Apparition du serpent de mer en 1848. Caricature sur l'apparition de la Liberté française aux rois d'Europe.

« Le monde ancien est mort »

« La Révolution qui s'est faite en France a changé radicalement la face de toutes les questions. Sans exagération aucune, on peut dire aujourd'hui que le monde ancien est mort, ce qu'il en reste ne tardera pas à disparaître. Nous sommes à la naissance d'un monde nouveau. Le mouvement révolutionnaire parti de ce foyer toujours vivifiant et ardent que l'on appelle la France, se répand partout, ne se donnant même pas la peine de renverser, mais chassant devant lui, sans effort, presque sans bruit, tous ces fantômes d'oppression, d'iniquité et de mensonge, que des siècles avaient accumulés en Europe.

« Cet événement est si grand, il a tellement pris tout le monde à l'improviste que l'on ne sait pas encore ce que l'on doit penser, vouloir, espérer... et que personne n'est capable de mesurer la profondeur de cette nouvelle révolution qui nous apparaît, dès les premiers jours, plus radicale dans ses conséquences, plus gigantesque dans ses proportions que toutes celles qui l'ont précédée.

« Une chose est bien claire pourtant : les hommes pratiques de l'ancien régime sont devenus aujourd'hui des utopistes, et l'utopie d'hier est désormais la seule chose possible, raisonnable, praticable. Cette utopie, c'est la démocratie pure, absolue pour la France comme pour toute l'Europe : c'est la vérité, la justice, la liberté, la vie pour tous, pour les individus comme pour les nations ; c'est le droit de tous défendu par la voix libre et le bras armé de chacun... ».

(Texte de Michel Bakounine, publié dans La Réforme, lundi 13 mars 1848).

Les pays germaniques

L'empereur d'Autriche règne sur un grand nombre de nationalités qui revendiquent leur autonomie, en particulier les Tchèques, les Hongrois et les Croates. Le chancelier Metternich y exerce depuis le début du siècle un pouvoir absolu, appuyé exclusivement sur la minorité allemande. A l'annonce de la Révolution parisienne, les libéraux s'insurgent à Prague et à Vienne d'où, le 13 mars, Metternich doit s'enfuir. L'empereur promet de convoquer une assemblée constituante élue, avec un droit de suffrage élargi. Les nouvelles de Vienne touchent les Etats du Sud de la Confédération germanique, puis Berlin où des troubles éclatent le 16 mars. Le roi de Prusse promet, comme les autres, une assemblée constituante. En même temps, les libéraux rêvent de réaliser l'unité allemande. Ils décident le 15 mars la création d'une assemblée représentative de tous les citoyens des Etats allemands. Ce sera le Parlement de Francfort, élu au suffrage universel, qui se réunit le 18 mai, élit le 29 juin un gouvernement provisoire dirigé par l'archiduc Jean d'Autriche, réputé libéral.

L'Italie

A la veille de la Révolution de 1848, l'Italie n'est qu'une expression géographique, divisée en sept Etats indépendants et un royaume lombard-vénitien rattaché à l'Empire d'Autriche. En février-mars, sous la pression des mouvements libéraux, les souverains accordent des constitutions. C'est le cas du roi des Deux-Siciles, du Pape, du grand-duc de Toscane et du roi Charles-Albert en Piémont. Puis la nouvelle de la Révolution à Vienne déclenche un mouvement révolutionnaire contre l'Autriche pour libérer la Lombardie et la Vénétie. Milan et Venise chassent temporairement les troupes autrichiennes, Daniele Manin proclame la République à Venise. Le Pape, dont on espérait qu'il unifierait l'Italie, se dérobe et n'apporte pas son aide ; c'est le roi du Piémont qui déclare la guerre à l'Autriche le 25 mars. L'armée piémontaise libère la Lombardie mais, faute d'appui extérieur, elle est battue par les Autrichiens à Custoza le 25 juillet. Ceci déclenche alors une phase révolutionnaire menée par les républicains.

L'insurrection à Vienne analysée par Friedrich Engels

« La Révolution de Vienne avait été faite, on peut dire, par une population presque unanime. La bourgeoisie (à l'exception des banquiers et des agioteurs), la petite bourgeoisie, les ouvriers, tous se levèrent d'un seul coup contre un gouvernement haï de tous, un gouvernement si universellement détesté que la petite minorité de nobles et de magnats de la finance qui l'avaient soutenu s'éclipserent dès la première attaque. La bourgeoisie avait été maintenue par Metternich dans un tel état d'ignorance politique qu'elle ne comprenait absolument rien aux nouvelles de Paris qui annonçaient le règne de l'anarchie, du socialisme et de la terreur, des luttes imminentes entre la classe des capitalistes et la classe des travailleurs. Dans son innocence politique, ou bien elle n'attachait pas de sens à ces nouvelles, ou bien elle les regardait comme des inventions diaboliques de Metternich pour la contraindre à l'obéissance par la peur. Jamais d'ailleurs, elle n'avait vu les ouvriers agir comme classe, ou se lever pour défendre leurs intérêts de classe distincts. D'après son expérience, elle n'avait aucune idée de la possibilité des différends pouvant surgir entre des classes naguère encore si cordialement unies pour renverser un gouvernement exécré de tous. Elle voyait les ouvriers d'accord avec elle sur tous les points : sur une Constitution, le jury, la liberté de presse, etc.. Aussi était-elle, du moins en mars 1848, corps et âme avec le mouvement ; et le mouvement, de l'autre côté, érigea immédiatement, en théorie tout au moins, la bourgeoisie en classe prédominante de l'Etat ».

(Friedrich Engels, Révolution et contre-révolution en Allemagne).



Les monarchies d'Europe à la dérive sous l'influence de la Révolution française de février 1848.

L'illusion lyrique

L'ère des bons sentiments

Le gouvernement provisoire ne dispose d'aucune force face au peuple parisien qui manifeste et envahit en permanence la place de l'Hôtel-de-Ville pour réclamer des réformes. Sa seule arme

Un extraordinaire élan d'enthousiasme se répand dans tout le pays.

est le discours et l'appel à la conscience civique ; ses proclamations symbolisent cet esprit de quarante-huit, vibrant de confiance dans les hommes, généreux et enthousiaste, imprégné du courant romantique. Ce grand élan sentimental veut sincèrement aboutir à la réalisation des termes de la devise « Liberté, égalité, fraternité ». Un extraordinaire élan d'enthousiasme se répand dans le pays. La République est bien accueillie, la fraternité est le mot d'ordre : fraternité entre

« Ne craindre aucune vérité »

Tous ces droits, toutes ces libertés que naguère encore on regardait comme des chimères en théorie, comme des impossibilités ou des dangers dans la pratique, fonctionnent maintenant au sein de notre société régénérée, sans qu'il en résulte aucun désordre qu'on se plaisait tant à prophétiser. Loin d'être un obstacle au gouvernement, ces libertés, ces droits, tels que le suffrage universel, la liberté de presse dégagée de toute entrave, lui apportent au contraire un élément de force. Cela prouve une fois de plus qu'il ne faut craindre aucune vérité, aucun principe exactement démontré, quelque violence que leur application doive faire à l'ordre existant. C'est une des grandes lois morales de ce monde que les vérités les plus hautes, les plus sublimes principes, tout ce qui est juste, tout ce qui est bon, soit en réalité ce qu'il y a de plus organisable, et que les erreurs, même consacrées dans la pratique quotidienne, soient au contraire une cause de désorganisation.

(Le National, 7 mai 1848).

patrons et ouvriers, entre catholiques et révolutionnaires. Partout, on plante des arbres de la liberté que bénit le clergé. Partout, des plans de réforme pour construire une société juste et heureuse sont échafaudés. Durant cette période ardente de deux mois qui suivent le 24 février, l'œuvre du gouvernement provisoire est considérable.

Un peuple moral

« Une chose me rassure, c'est que ce peuple qui fait son avènement me paraît bien plus éclairé, plus moral, moins irrégulier que la bourgeoisie à laquelle il succède. [...] Après la première chaleur du combat, ce peuple a montré une générosité, une clémence, un désintéressement inattendus. Le vendredi et le samedi qui suivirent la victoire, ils étaient en mesure de mettre Paris au pillage. Cependant, ces gens sans pain, sans feu ni lieu, ont pris les armes pour aller défendre les palais, les hôtels, les fabriques, contre les malfaiteurs et les forçats libérés. Au milieu de la ruine de toutes les lois humaines, la loi divine est restée respectée, ils ont pratiqué ces préceptes : « *non occides, non furaberis* » (tu ne tueras pas, tu ne voleras pas), et cette fois, on ne peut pas dire qu'ils ont été contenus par les chefs qui les poussaient. Il n'y avait point de chefs, point de conspiration, rien de préparé... [...] Ils ont respecté Dieu dans ses églises, dans ses prêtres... »

(Extrait d'une lettre adressée à son frère par Ozanam, un intellectuel catholique, 6 mars 1848).

La République démocratique

Dès les premiers jours, des décisions fondamentales sont prises :

• *2 et 5 mars* : « Le suffrage sera universel et direct, sans la moindre condition de cens ». Tous les Français âgés de plus de 21 ans sont appelés à élire une assemblée constituante dont les membres toucheront une indemnité parlementaire de 25 francs par jour.



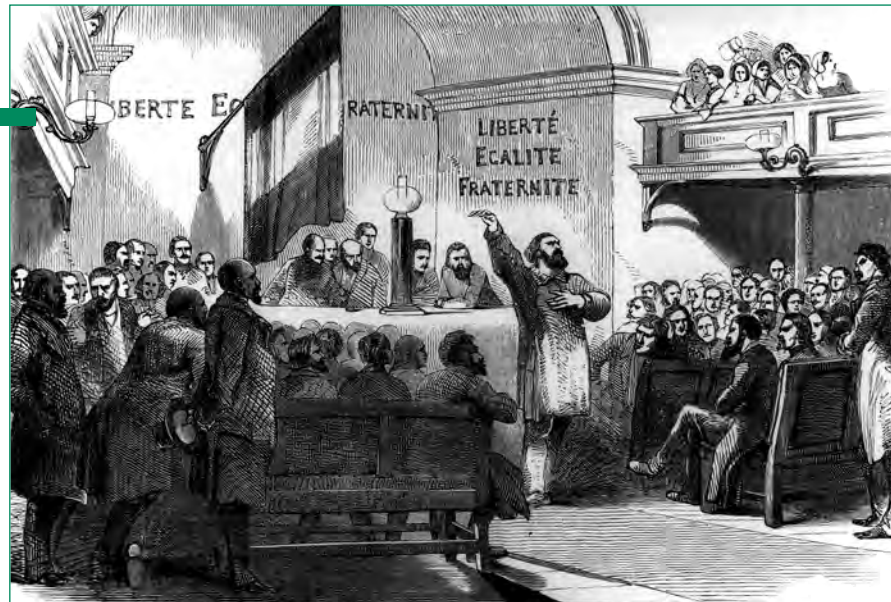
Partout, on plante des arbres de la liberté, bénis par le clergé.

Les clubs au printemps 1848, selon Flaubert

« Ils les visitèrent tous [les clubs], ou presque tous, les rouges et les bleus, les furibonds et les tranquilles, les puritains, les débraillés, les mystiques et les pochards, ceux où l'on décrétait la mort des rois, ceux où l'on dénonçait les fraudes de l'épicerie, et partout, les locataires maudissaient les propriétaires, la blouse s'en prenait à l'habit, et les riches conspiraient contre les pauvres. Plusieurs voulaient des indemnités comme anciens martyrs de la police, d'autres imploraient de l'argent pour mettre en jeu des inventions, ou bien c'était des plans de phalanstère, des projets de bazars cantonaux, des systèmes de félicité publique ; puis, çà et là, un éclair d'esprit dans ces nuages de sottise, des apostrophes, soudaines comme des éclaboussures, le droit formulé dans un juron, et des fleurs d'éloquence aux lèvres d'un goujat, portant à cru le baudrier d'un sabre sur sa poitrine sans chemise. Quelquefois aussi figurait un monsieur, aristocrate humble d'allure, disant des choses plébéiennes, et qui ne s'était pas lavé les mains pour les faire paraître calleuses. Un patriote le reconnaissait, les plus vertueux le houspillaient ; et il sortait, la rage dans l'âme. On devait, par affectation de bon sens, dénigrer toujours les avocats ; et servir le plus souvent possible ces locutions : Apporter sa pierre à l'édifice, problème social, atelier... ».

(Gustave Flaubert, L'Education sentimentale, 1869).

Les clubs, où l'on se réunit pour refaire le monde, se multiplient de février à juin 1848.



• 4 mars : liberté totale pour la presse et les réunions publiques. Fleurissent alors les journaux (171 naissent au printemps à Paris) et les clubs où l'on se réunit pour parler librement, refaire le monde.

• 8 mars : un décret ouvre la garde nationale à tous les citoyens : « Aujourd'hui, tous les Citoyens font partie de la Garde Nationale ; tous doivent concourir activement avec le Gouvernement provisoire au triomphe régulier des libertés publiques. Le Gouvernement provisoire compte sur votre zèle, sur votre dévouement à seconder ses efforts dans la mission difficile que le Peuple lui a conférée ».

L'esclavage est aboli dans les colonies françaises le 4 mars, à l'initiative de Victor Schoelcher. Les modalités en sont fixées par un décret dès le 27 avril.

La peine de mort et les châtiments corporels sont abolis.

La République sociale

Si les décisions concernant l'affirmation des libertés politiques reçoivent une large approbation, les mesures à adopter dans le domaine

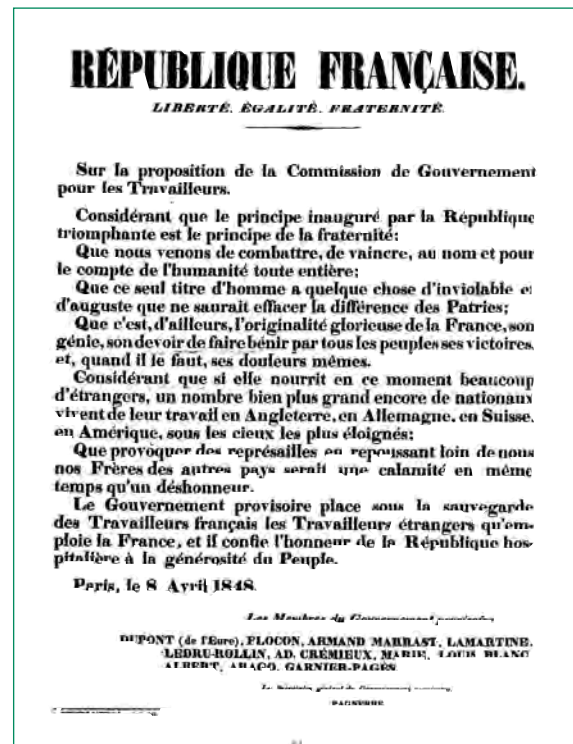
**Les membres
du gouvernement
sont divisés
sur la question sociale.**

social ne sont pas consensuelles. Dès le début, les membres du gouvernement sont divisés face à la question sociale.

Dans la première semaine, du 25 février au 2 mars, de grandes résolutions sont prises, dans l'enthousiasme et sous la pression populaire. Le 25 février, le décret signé de Louis Blanc proclame : « Le Gouvernement de la République Française s'engage à garantir l'existence de l'Ouvrier par le travail ; il s'engage à garantir du

travail à tous les citoyens ; il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entr'eux pour jouir du bénéfice légitime de leur travail. Le Gouvernement Provisoire rend aux Ouvriers, auxquels il appartient, le Million qui va échoir de la Liste Civile. ». Le 28 février, pour répondre aux manifestants qui exigent un ministère du Travail, est créée une « Commission du gouvernement pour les Travailleurs ». Présidée par Louis Blanc, elle siège au Luxembourg. Le 29 février, le gouvernement promet une meilleure répartition des impôts, la suppression de l'impôt sur le sel. Enfin, le 2 mars, la journée de travail est réduite d'une heure : 10 heures à Paris, 11 en province.

L'application de ces mesures est très décevante. Incapacité à mettre en place des mesures difficiles dans un contexte peu propice ? ou sabotage ? C'est Marie, bien connu pour son



hostilité aux doctrines socialistes, qui est chargé de mettre en place les Ateliers nationaux. Il n'en fait rien de commun avec les Ateliers sociaux dont rêvait Louis Blanc. Ce sont de simples ateliers de charité, organisés militairement, accordant un salaire de deux francs par jour pour des travaux de voirie ou de terrassement. Seule l'action de Louis Blanc à la commission du Luxembourg donne espoir au peuple, car il fonde un Comité central des

ouvriers du département de la Seine, délégués au Luxembourg pour réfléchir à l'organisation du travail, qui arbitre les conflits et donne l'élan à un grand mouvement coopératif.

Et les paysans ? Quelles mesures sont prises en leur faveur ? Aucune. Les républicains bourgeois ne pensent qu'aux problèmes politiques et à ceux des ouvriers qui manifestent quotidiennement.

La liberté totale accordée à partir du 4 mars 1848 à la presse entraîne une floraison de journaux de toutes tendances.



La Seconde République

L'ère des bons sentiments, si frappants en février et mars 1848, n'a pourtant pas existé partout. Beaucoup de grands notables ont été dévorés d'inquiétude pour leurs intérêts personnels et quelques régions n'ont guère connu l'illusion de l'union entre

L'inquiétude abat les classes. Les antagonismes, exacerbés par les transformations économiques, explosent en manifestations violentes dans les villes industrielles (Lyon, Rouen, Lille) et dans quelques contrées rurales (le Var ou les Pyrénées). L'inquiétude abat donc progressivement le grand élan d'enthousiasme, d'autant

mieux que les troubles révolutionnaires ont relancé les difficultés liées à la crise économique qui commençait à s'apaiser.

L'élection de l'Assemblée constituante au suffrage universel

Une multitude de candidats se présentent : d'authentiques républicains « de la veille », des conservateurs de tous bords, y compris légitimistes, devenus républicains « du lendemain », qui proclament tous leur volonté de progrès social.

Les élections au suffrage universel mobilisent 9 395 000 électeurs (au lieu de 200 000 en 1846), appelés à voter au chef-lieu de canton les 23 et 24 avril. Le vote se fait par appel nominal. Aussi les hommes se rendent souvent aux urnes

Souvenirs de campagne d'Alexis de Tocqueville

« Je ne viens pas solliciter vos suffrages, leur disais-je, je viens seulement me mettre aux ordres de mon pays ; j'ai demandé à être votre représentant dans des temps paisibles et faciles ; mon honneur me défend de refuser de l'être dans des temps qui sont déjà pleins d'agitation et qui peuvent devenir pleins de périls. Voilà ce que j'avais d'abord à vous dire ». J'ajoutais que j'avais été fidèle jusqu'au bout au serment que j'avais prêté à la monarchie, mais que la république, venue sans mon concours, aurait mon appui énergique, que je ne voulais pas seulement la laisser subsister, mais la soutenir. Puis, je reprenais : « Mais de quelle république s'agit-il ? Il y a des gens qui entendent par république une dictature exercée au nom de la liberté ; qui pensent que la république ne doit pas seulement changer les institutions politiques, mais remanier la société elle-même ; il y en a qui croient que la république doit être conquérante et propagandiste. Je ne suis pas républicain de cette manière. Si c'était là votre façon de l'être, je ne pourrais vous être utile à rien, car je ne serais pas de votre avis ; mais si vous comprenez la république comme je la comprends moi-même, vous pouvez compter que je me dévouerai de toute mon âme à faire triompher une cause qui est la mienne aussi bien que la vôtre ».

(Profession de foi d'Alexis de Tocqueville).

Eugène Sue candidat

« Plusieurs de mes concitoyens, soit en leur nom, soit au nom de leurs amis, veulent bien m'engager à me présenter publiquement comme candidat à la représentation nationale. Pénétré de mon insuffisance, je n'aurais jamais prétendu à siéger parmi les représentants du peuple ; mais si cet insigne honneur m'était décerné, je me rendrais avec respect, avec reconnaissance au vœu de mes concitoyens, ayant du moins la conscience d'avoir, depuis longtemps, et selon la limite de mes forces, servi la cause sociale et populaire que la République inaugure aujourd'hui, et de pouvoir lui offrir mon passé comme garant de l'avenir. Ma profession de foi sera simple : Adhésion de cœur et d'âme à la forme et à l'esprit du Gouvernement républicain. Ferme volonté de réclamer, avec toutes ses conséquences sociales et politiques, l'application de cet immortel principe : liberté, égalité, fraternité.

(La candidature électorale d'Eugène Sue, extrait de la Réforme du 14 mars 1848).

en cortèges, conduits par un notable ou par le curé qui joue un rôle prépondérant.

Les résultats approximatifs (car n'oublions pas qu'il n'existe pas de parti au sens actuel du terme) font ressortir la défaite des républicains les plus avancés, défenseurs des mesures sociales, et le grand nombre d'élus ralliés à l'idée d'une République modérée :

- Républicains socialistes (parti de la République sociale) : 100
- Républicains modérés : 500
- Royalistes : 200 (dont 70 Orléanistes et 130 Légitimistes).

Ouverture de l'Assemblée nationale

La loi fait des miracles. Notre foi républicaine, confessée pendant dix-huit ans sur les barricades de l'insurrection ou dans les prisons de la monarchie, a trouvé un écho unanime sur les bancs de l'Assemblée nationale, composée de royalistes, de légitimistes, de nobles, d'évêques, de moines et de républicains !

Croyez-vous au miracle ?

La jeune République de février, proclamée par le peuple, au grand déplaisir des prêtres et des jésuites, des conservateurs, du centre gauche et de la gauche de l'ancienne chambre, a converti tous les hommes, qui pendant dix-huit ans, nous ont opprimés par des lois contre la liberté, contre la presse, contre le droit commun et la justice sociale !

Croyez-vous aux conversions ?

L'Assemblée nationale tout entière a crié : Vive la République ! Nous avons bien regardé les mains qui, si longtemps, ont pesé sur nous ; toutes se sont levées aujourd'hui pour la République. Ici, le dominicain Lacordaire et Mgr l'évêque de Langres ; là M. le marquis de la Roche-Jacquelin et M. Berryer ; puis M. de Hauranne, M. de Lasteyrie, M. de Rémusat, M. de Malleville, M. Darrot, M. Dupin et tous les amis de tous les odieux régimes qui ont écrasé la France depuis la fin du XVIII^e siècle. Tous ont crié : Vive la République ! Il ne s'est pas rencontré un seul homme qui ait eu la conscience de déclarer qu'il n'était pas ou n'avait pas été républicain. [...]

Cette fête a été magnifique [...]

En quittant la salle, les vrais républicains songeaient peut-être à la belle scène d'Hamlet : « Des mots, des mots, des mots ! »

(La vraie République, le 5 mai 1848, journal républicain socialiste qui obtient la collaboration de Pierre Leroux, Barbès et George Sand).

Lors de la cérémonie d'ouverture de l'Assemblée, le 4 mai, les représentants du peuple proclament la République, dans une belle unanimité qui repose sur l'équivoque.

L'Assemblée élit son président : un républicain socialiste chrétien, Buchez, et le lendemain, elle choisit une commission exécutive provisoire de cinq membres : Arago, Garnier-Pagès, Lamartine, Ledru-Rollin et Marie.

Seul Ledru-Rollin représente la tendance radicale ; Louis Blanc, cher aux ouvriers, disparaît.



Les élections au suffrage universel des 23 et 24 avril 1848 mobilisent plus de 9 millions d'électeurs au lieu de 200 000 en 1846.

La journée du 4 mai 1848

Le 4 mai fut une journée vraiment imposante et magnifique tout à la fois. La population tout entière de Paris s'était donné rendez-vous aux alentours de l'Assemblée et était ivre de bonheur. Cette allégresse générale tenait, je crois, aux sentiments divers qui agitaient cette population. Pour les uns, les vieux partis royalistes et les intérêts, c'était la fin d'une situation exceptionnelle et le commencement d'un état normal ; pour les républicains, c'était la consécration de la forme nouvelle par les représentants du pays tout entier. Cette situation répondait ainsi aux vœux des uns et des autres. L'Assemblée elle-même, malgré les éléments divers dont elle était formée, obéissait à cette impulsion irrésistible du dehors et acclamait quatorze fois le République. Et je crois que dans cet instant, ces acclamations étaient sincères.

Les représentants furent appelés par la population et vinrent se ranger aux acclamations de la foule sur le péristyle faisant face au pont de la Concorde. Ils défilèrent ensuite devant cette foule et rentrèrent dans la salle des séances par la porte ouvrant sur la place de Bourgogne. Dans ce court trajet, ils eurent pour cortège toute une foule qui les saluait de ses vivats et les acclamations de ses cris de « Vive la République ! ».

(Joseph Benoît, Confessions d'un prolétaire, Editions sociales, 1968).

Le tournant de juin

En mai et juin, une tension croissante

La crise économique et financière s'aggrave : les capitaux se cachent en période d'insécurité

Les Ateliers nationaux, créés en février 1848, deviennent des foyers d'agitation. Ils sont fermés le 22 juin.

car l'Etat manque d'autorité. L'extrême-gauche, déçue de son échec, organise le 15 mai une grande manifestation popu-

laire en faveur de la Pologne. Celle-ci dégénère, envahit le Palais-Bourbon et tente de renverser le régime légal. Le gouvernement maîtrise la situation, les chefs de la gauche sont arrêtés et les clubs fermés.

Ces inquiétudes, à la fois politiques et économiques, placent les Ateliers nationaux au premier plan de la vie politique. Le flot des chômeurs rend impossible toute organisation : 115 000 ouvriers y sont inscrits à Paris le 18 mai, dont 30 000 venus de province. Les Ateliers coûtent très cher alors qu'ils ne peuvent donner de travail utile et ils deviennent des foyers

Les Ateliers nationaux sous le feu des critiques

« Les Ateliers nationaux ne rendent à l'Etat qu'un produit dérisoire et hors de proportion avec ses immenses sacrifices. L'inaction n'y est plus la conséquence d'une organisation improvisée et défectueuse ; elle est devenue systématiquement hostile au travail lui-même. Les ouvriers, qui y entrent avec les intentions les plus droites, y sont promptement circonvenus, subjugués ou en butte aux plus odieux traitements. L'oisiveté y est devenue une doctrine qui règne par la violence là où elle n'a pas pu pervertir le cœur et l'intelligence. La loi faite aux camarades s'impose ensuite aux patrons ; on y est entré parce qu'on n'avait pas d'ouvrage, on refuse d'en sortir, lors même que l'ouvrage se présente, ou bien l'on impose des conditions inacceptables. »

(Discours du comte de Falloux (légitimiste) devant l'Assemblée, le 29 mai 1848, *Moniteur Universel*, 30 mai).

d'agitation. Ils sont si dangereux politiquement et financièrement que l'Assemblée fait préparer leur fermeture, rendue officielle le 22 juin.

Un ouvrier témoigne

On avait organisé des Ateliers nationaux, je m'y enrôlais. On donnait à tous les engagés, sans distinction, huit francs par semaine. C'était pour moi une aubaine. Au lieu de nous faire travailler, on nous envoyait promener deux fois par semaine dans la plaine Saint-Maur. J'en profitais pour visiter la campagne. Les cinq autres jours de la semaine, je les employais à musser aux devantures des libraires.

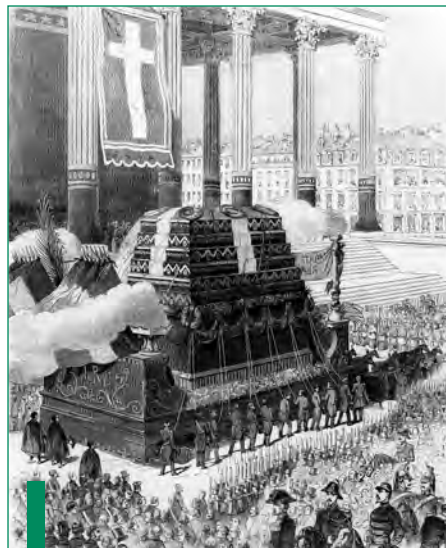
(Nobert Truquin, *Mémoires et aventures d'un prolétaire à travers la Révolution*, Maspéro).

Les sanglantes Journées de Juin

Dès le 22 juin, dans tout l'est de Paris, des barricades s'élèvent. Cette révolte spontanée prend l'allure d'une lutte de classes : les ouvriers des quartiers populaires s'opposent aux gardes nationaux des quartiers de l'ouest. Interviennent aussi les gardes nationaux de province appelés à la rescousse, et la troupe commandée par le général Cavaignac auquel l'Assemblée confère tous les pouvoirs. Il écrase les insurgés après trois jours d'un combat atroce et meurtrier : sans doute un millier de morts du côté des forces de l'ordre, et plusieurs milliers du côté des insurgés ; 1 500 fusillés sans jugement, 25 000 arrestations qui aboutiront à 11 000 condamnations à la déportation ou à la prison. La dureté de la répression reflète la peur devant les masses ouvrières. L'éditorial du *Siècle*, par ses dénégations mêmes, trahit ce sentiment.

L'horreur de ces journées a frappé les esprits des contemporains et a découragé les républicains qui ont eu le sentiment d'une catastrophe irrémédiable. George Sand s'est retirée à Nohant : « Je ne crois plus à une République qui commence par tuer ses prolétaires. » Lamennais, député, penseur mystique et démocrate,

écrit dans son journal *Le Peuple constituant* :
 « Ce que nous voyons, ce n'est certes pas la République, ce n'est même rien qui ait un nom. Paris est en état de siège, livré au pouvoir militaire. Des transports sans jugement, des proscriptions, des lois attentatoires au droit de réunion, l'esclavage et la ruine de la presse. Le peuple refoulé dans sa misère, plus profonde qu'elle ne le fut jamais. Non, encore une fois non, ce n'est certes pas la République, mais autour de sa tombe sanglante, les saturnales de la Réaction ».



Char funèbre lors des funérailles des victimes du 22 juin.

Chant funèbre

*La France est pâle comme un lis,
 Le front ceint de grises verveines ;
 Dans le massacre de ses fils,
 Son sang a coulé de ses veines,
 Ses genoux se sont affaissés
 Dans une longue défaillance,
 O Niobé des temps passés,
 Viens voir la douleur de la France !
 Offrons à Dieu le sang des morts
 De cette terrible hécatombe,
 Et que la haine et les discords
 Soient scellés dans leur tombe !*

*Quatre jours pleins et quatre nuits.
 L'ange des rouges funérailles,
 Ouvrant ses ailes sur Paris,
 A soufflé le vent des batailles.
 Les fusils, le canon brutal
 Vomissaient à flots sur la ville
 Une fournaise de métal
 Qu'attisait la guerre civile.
 Offrons à Dieu le sang des morts
 De cette terrible hécatombe...
 (Chanson de Pierre Dupont, juillet 1848).*

« La rébellion est vaincue »

« La rébellion est partout soumise ou vaincue. Les efforts réunis de la garde nationale, de la garde mobile et de l'armée, dirigés avec intelligence et vigueur par le chef du pouvoir exécutif, ont triomphé des tentatives désespérées des ennemis de l'ordre social servis et excités dans leurs projets subversifs on ne sait par quelles détestables factions.

Jamais péril public n'avait fait éclater à ce point l'esprit d'union et de fraternité qui anime tous les citoyens et qui relie si puissamment les départements à la capitale de la France.

D'un autre côté, il faut en convenir, jamais lutte n'a été plus sanglante, jamais victoire n'a coûté de plus douloureux sacrifices [...]

N'étaient-ils donc pas du peuple ces généraux, ces vaillants soldats, ces pères de famille dévoués jusqu'à la mort à la loi du devoir, ce prélat courageux qui était venu apporter jusque dans le camp de l'émeute les paroles saintes de l'Évangile ? Ah ! Ce sera un long sujet de deuil pour la France et une tache éternelle dans son histoire que le tragique souvenir de ces événements !

Maintenant, faut-il faire appel à la pitié ou à la vengeance ? La pitié est due au crime comme au malheur, et toute ardeur de vengeance s'éteint quand le danger a disparu. Mais le danger est-il passé en effet ? Ne doit-on pas à chaque instant trembler de le voir renaître ? N'y a-t-il pas dans cette horrible guerre livrée à la société quelque chose d'implacable qui fait peser sur elle une menace presque permanente ? Ne serait-ce pas trahir les intérêts sacrés de la civilisation et de la patrie que de laisser impunis des ennemis intraitables qui semblent voués à leur ruine ?

Pas de vengeance néanmoins envers les ennemis vaincus ou désarmés. Indulgence même pour les malheureux qui auront été notoirement égarés et dont le repentir ne sera pas douteux ; mais justice entière, justice éclatante à l'égard de tous ceux dont les criminelles excitations ont entraîné les masses et les pousseront infailliblement à de nouveaux excès et à de nouveaux attentats ».

(Le Siècle, éditorial du 26 juin 1848).

La mise en place des institutions

L'affaiblissement des Républicains modérés

Le 29 juin, les députés ont écarté la Commission exécutive trop faible, et ont nommé Cavaignac président du Conseil. Il a formé un ministère composé de républicains, avec Turret au ministère de l'Agriculture et du Commerce. Il compte durant l'été et l'automne un nombre croissant d'opposants, tant à la Chambre que

Par peur du désordre, la République met en place un exécutif fort.

dans le pays. Si l'on sent une légère reprise dans l'industrie, la paysannerie souffre beaucoup : les prix du blé se sont effondrés, alors qu'elle est frappée par le très impopulaire impôt des 45 centimes, c'est-à-dire que pour chaque franc d'impôt prévu, il faut payer en outre 45 cts, soit une augmentation de 45 % ! La politique extérieure déçoit aussi les habitants : la République française refuse d'aider les Polonais en lutte contre la Russie et les Piémontais qu'écrasent les Autrichiens. Pacifiste, la République repousse toute mission libératrice et tient un rôle diplomatique effacé.

La Constitution est longuement élaborée par les députés

Par peur du désordre, elle prévoit un exécutif fort. Renonçant au système parlementaire, elle préfère un régime présidentiel où les deux pouvoirs séparés sont issus du suffrage universel : le président de la République et une assemblée législative unique. La Constitution affirme les principes politiques acquis en 1848. En revanche, elle abandonne le droit au travail (art. VIII).



Le nom de Louis-Napoléon Bonaparte a joué un grand rôle dans sa victoire électorale.

L'élection du 10 décembre 1848

Louis-Napoléon Bonaparte est élu triomphalement, et ce dans la majorité des départements. Sans doute son nom a-t-il joué un grand rôle, nom qui symbolise l'ordre, la grandeur nationale. Mais le prince lui-même a su faire une propagande très habile. Il professe aussi des idées sociales : il a publié en 1844 une brochure, *De l'Extinction du paupérisme*, qui lui a gagné le soutien de quelques socialistes. Il a surtout été soutenu par la droite royaliste qui relève la tête, commence à s'unir mais n'ose pas présenter un de ses membres. Elle préfère soutenir cet homme qu'elle espère manipuler à sa guise.

Constitution de la République française du 4 novembre 1848 (extraits)

PRÉAMBULE

En présence de Dieu et au nom du peuple français, l'Assemblée nationale proclame :

I

La France s'est constituée en République. En adoptant cette forme définitive de gouvernement, elle s'est proposé pour but de marcher plus librement dans la voie du progrès et de la civilisation, d'assurer une répartition plus équitable des charges et des avantages de la société, d'augmenter l'aisance de chacun par la réduction graduée des dépenses publiques et des impôts, et de faire parvenir tous les citoyens, sans nouvelle commotion, par l'action successive et constante des institutions et des lois, à un degré toujours plus élevé de moralité, de lumières et de bien-être.

II

La République française est démocratique, une et indivisible. [...]

IV

Elle a pour principe la Liberté, l'Égalité et la Fraternité. Elle a pour base la Famille, le Travail, la Propriété, l'Ordre public. [...]

VIII

La République doit protéger le citoyen dans sa personne, sa famille, sa religion, sa propriété, son travail, et mettre à la portée de chacun l'instruction indispensable à tous les hommes ; elle doit, par une assistance fraternelle assurer l'existence des citoyens nécessiteux, soit en leur procurant du travail dans les limites de ses ressources, soit en donnant, à défaut de la famille, des secours à ceux qui sont hors d'état de travailler.

Louis-Napoléon Bonaparte triomphalement élu

Louis-Napoléon Bonaparte	5 434 000 voix	74,4 %
Cavaignac, républicain modéré chef du gouvernement	1 448 000 voix	19,8 %
Ledru-Rollin, républicain radical	371 000 voix	5 %
Raspail, républicain socialiste	37 000 voix	0,5 %
Lamartine	8 000 voix	0,1 %

Le reflux

Un reflux général du mouvement révolutionnaire en Europe

Dès l'été 1848, les forces révolutionnaires refluent en Europe centrale. Au moment où, en France, les socialistes sont écartés, les conservateurs des pays germaniques reprennent en

C'est en Italie que le mouvement révolutionnaire persiste le plus longtemps. main la situation. Les forces autrichiennes rétablissent leur autorité à Prague (22 juin 1848) et à Budapest (5 janvier 1849), anéantissant les espoirs d'autonomie.

Les libéraux de Vienne obtiennent une constitution, mais elle est octroyée par l'Empereur, et non débattue par une assemblée. Le roi de Prusse en accorde une, très peu libérale, et dissout l'Assemblée constituante.

C'est en Italie que le mouvement révolutionnaire persiste le plus longtemps. La République de Venise se prolonge jusqu'en août 1849, la République romaine en avril 1849. Mais les forces autrichiennes restaurent l'ordre antérieur en Lombardie-Vénétie et en Italie centrale. Le Pape rétablit son autorité grâce à l'aide des troupes françaises. Louis-Napoléon Bonaparte a décidé cette expédition (avril 1849), en espérant obtenir du pape des réformes démocratiques. Or, il n'en est rien, et la prise de Rome est suivie d'une répression. Louis-Napoléon proteste : « La République française n'a pas envoyé une armée à Rome pour y étouffer la liberté italienne, mais au contraire pour la régler ».

La défaite des républicains en France

L'Assemblée constituante décide de rester en fonction jusqu'en mai 1849 afin de voter le budget. Le 13 mai est élue l'Assemblée législative. Les électeurs se lassent (40 % d'abstentions) et manifestent leur mécontentement contre les républicains modérés auxquels ils attribuent la responsabilité du désordre et l'impôt des 45 centimes. La province vote massivement pour les monarchistes.

L'Assemblée législative

Légitimistes	200
Orléanistes	200
Bonapartistes	90
Républicains modérés	80
Montagnards	180



La nouvelle Assemblée restreint la liberté de la presse et la liberté de réunion.

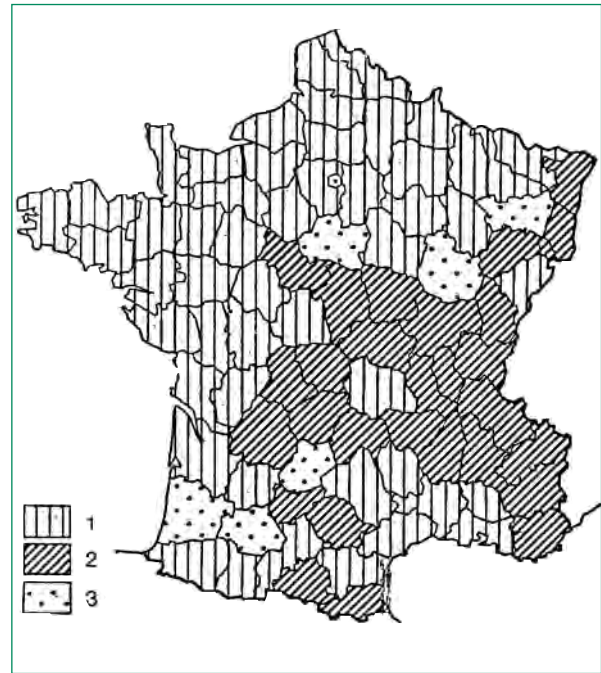
Le conflit politique entre l'Assemblée et le gouvernement

La Constitution a prévu une séparation totale des deux pouvoirs, législatif et exécutif. En cas de désaccord, les deux se maintiennent donc. Louis-Napoléon Bonaparte constitue d'abord un ministère composé d'Orléanistes, présidé par Odilon Barrot. Dès 1849, il voyage à travers la France pour soigner sa popularité, se montrer à la fois le défenseur de l'ordre et partisan d'une réforme sociale. « Le nom de Napoléon est à lui seul tout un programme... Ordre, autorité, religion, bien du peuple ». Son audience s'accroît dans les milieux des chrétiens, des hommes d'affaires, des ouvriers et de l'armée. Il peut alors se dégager du parti monarchiste et constitue le 31 octobre 1849 un nouveau ministère, sans président du conseil, composé d'hommes dévoués à sa personne, comme Rouher et le financier Achille Fould.

L'Assemblée est active et vote de nombreuses lois de tonalité conservatrice. Les lois les plus marquantes sont la restriction de la liberté de presse et de la liberté de réunion, la loi Falloux et la loi électorale du 31 mai 1850. Dans le domaine social aussi, des mesures conservatrices sont votées (interdiction des grèves en novembre 1849), avec toutefois quelques mesures favorables (création d'une caisse de retraite vieillesse).

La loi Falloux accorde la liberté de l'enseignement secondaire. Depuis le Premier Empire, l'enseignement secondaire et supérieur est un monopole d'Etat, au grand dam de l'Eglise qui voudrait contrôler la formation des jeunes. Le légitimiste Falloux propose de lui donner satisfaction. On peut désormais ouvrir librement une école. Il suffit que le directeur ait le baccalauréat, mais les ecclésiastiques sont dispensés

Elections législatives
du 13 mai 1849«



1. Départements dans lesquels plus de la moitié des élus appartiennent au parti de l'Ordre.
2. Département dans lesquels plus de la moitié des représentants ont été élus sur une liste démocrate-socialiste.
3. Départements partagés ou indécis.

Source : La Seconde République. Philippe Vigier, 1992, *Que sais-je ?-PVF*.

de cette obligation. Les autorités religieuses siègent dans le Conseil supérieur de l'Instruction publique, contrôlant ainsi l'enseignement.

La loi du 31 mai 1850 restreint le suffrage universel. Les députés conservateurs, très inquiets devant quelques succès montagnards, décident de limiter le droit de vote. Tout en maintenant le suffrage universel, ils excluent des listes électorales ceux qui ne résident pas depuis trois ans, au minimum, dans le canton, ce qui est

attesté par le paiement de la contribution mobilière. Ceci exclut les pauvres et beaucoup d'ouvriers migrants.

Le nombre d'électeurs passe de 9 618 000 à 6 809 000. Le président de la République désapprouve ouvertement cette loi et se fait le défenseur du suffrage universel sans restriction. Ce conflit crée une tension croissante dans le pays. Tous les Français ont bien conscience du fait que Louis-Napoléon Bonaparte cherche à rétablir l'Empire, que l'assemblée cherche à restaurer un roi, mais ne peut y parvenir. Les Montagnards essaient maintenant de gagner les électeurs des campagnes et espèrent vaincre aux élections de 1852. Mais ces « rouges » font peur à leurs adversaires qui les qualifient de « partageux ». Ainsi, tous ont conscience que 1852, où seront renouvelés les deux pouvoirs, risque d'être une année de troubles. Une psychose s'installe.



Louis-Napoléon Bonaparte soigne sa popularité en se montrant à la fois le défenseur de l'ordre et le partisan d'une réforme sociale. (Gravure de Lafosse).

Ainsi parlait Thiers

Thiers s'exprimait ainsi devant les députés : « Ces hommes que nous avons exclus (du vote)..., ce sont ces hommes qui forment non pas le fond mais la partie dangereuse des grandes populations agglomérées ; ce sont ces hommes qui méritent ce titre, l'un des plus flétris de l'histoire, entendez-vous, le titre de multitude... Cette misérable multitude a livré à tous les tyrans la liberté de toutes les républiques. C'est cette multitude qui a livré à César la liberté de Rome pour du pain et des cirques... C'est cette vile multitude qui a applaudi au supplice, qui n'était qu'un abominable assassinat, des Girondins ; qui a applaudi ensuite au supplice de Robespierre ; qui applaudirait au vôtre, au nôtre... ».

La détresse des campagnes

Alors qu'ailleurs en Europe, la reprise économique commence réellement en 1848, elle est plus fragile en France, à cause de l'inquiétude face à l'instabilité du régime. La reprise industrielle et commerciale se manifeste nettement en 1849 après la victoire du parti de l'Ordre, mais ce renouveau est limité car le gouvernement pratique une politique de déflation et de réduction des crédits de travaux publics, afin de faire face aux difficultés budgétaires léguées par la crise et la révolution. D'autre part, la reprise est tout de même inégale selon les secteurs. Si le textile et les industries alimentaires repartent, la construction des chemins de fer reste bloquée faute de capitaux, et ceci laisse la métallurgie dans le marasme.

Surtout, l'agriculture connaît des difficultés persistantes, comme ailleurs en Europe, mais de façon particulièrement accentuée en France. Depuis 1848, les récoltes sont bonnes et les prix baissent. La situation des paysans est aggravée par la crise du commerce et le manque de

numéraire disponible. L'incertitude politique empêche les opérations commerciales. Les prix très bas provoquent l'affaissement des profits et le ralentissement des progrès agricoles. Le prix de la terre se déprécie, les saisies et les ventes par expulsion forcée se multiplient. Ce sont les petits et moyens propriétaires, obligés de vendre immédiatement leur récolte à bas prix qui sont les principales victimes. Ils sont la proie des usuriers. On comprend que les paysans soient mécontents de leurs gouvernants, tant ceux des années de crise, 1846-48, que de la Seconde République qui leur a augmenté les impôts. Ils risquent donc de se tourner vers Louis-Napoléon Bonaparte qui a pris quelques mesures en leur faveur, ou vers les démocrates-socialistes qui se dressent contre les usuriers, espoir qu'exprime le *Chant des Paysans* de Pierre Dupont.

Le coup d'Etat et la fin de la Seconde République

Louis-Napoléon Bonaparte, élu pour quatre ans, n'est pas rééligible. Une campagne de pétitions réclame une révision de la Constitution pour prolonger son mandat, mais l'Assemblée refuse. Aussi, Louis-Napoléon prépare un coup d'Etat pour le 2 décembre 1851. Il dissout l'Assemblée, rétablit le suffrage universel et appelle le peuple à voter. Le plébiscite lui donne tous les pouvoirs de président pour dix ans, et le mandat de rédiger une nouvelle constitution, par 7 439 216 oui et 640 737 non. La résistance à ce coup d'Etat est modeste. La droite ne bouge guère, la gauche se soulève à Paris et dans des régions rurales (la Nièvre, la Vienne et le Midi). Une répression terrible s'abat sur les milieux républicains.

Le Chant des Paysans

*Quand apparut la République
Dans les éclairs de Février,
Tenant en main sa longue pique,
La France fut comme un brasier :
Dans nos vallons et sur nos cîmes
Verdit l'arbre de la liberté ;
Mais les quarante-cinq centimes
et Juin plus tard ont tout gâté.*

Refrain

*Oh ! quand viendra la Belle !
Voilà des mille et des cents ans
Que Jean Guêtré t'appelle,
République des paysans ! (bis)*

*Mais ce beau feu s'écroule en cendre ;
Le diable en passant l'a soufflé ;
Le crédit n'a fait que descendre,
Et l'ouvrage est ensorcelé ;
La souffrance a fait prendre en grippe
La jeune Révolution
Comme le vieux Louis-Philippe,
Et nous nommons Napoléon. [...]
Que va donc devenir la France,
Si rien ne sort à ce moment
Où le cri de l'indépendance
Nous appelle au grand armement ?
Soldats, citoyens, faites place
Aux paysans sous vos drapeaux ;
Nous allons nous lever en masse
Avec les fourches et les faux.
La terre va briser ses chaînes ;
La misère a fini son bail ;
Les monts, les vallons et les plaines
Vont engendrer par le travail.
Affamés, venez tous en foule
Comme les mouches sur le thym ;
Les blés sont mûrs, le pressoir coule :
Voilà du pain, voilà du vin !*

(Pierre Dupont, 1849).

La Seconde République meurt officiellement par le plébiscite du 21 novembre 1852 où la population vote le retour à l'Empire par 7 824 189 voix contre 253 145.

Partie IV

1848 : la naissance officielle de l'enseignement agricole



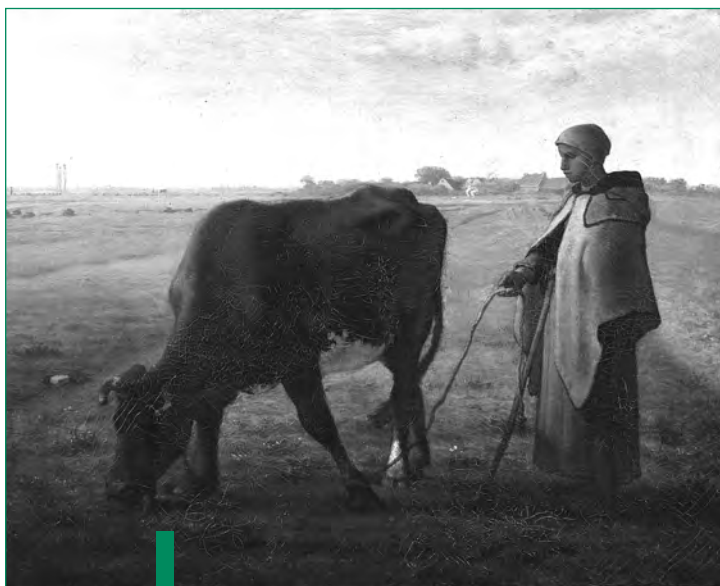
La faucheuse Spragne.

Une loi pour l'enseignement agricole

La République, née de la Révolution de 1848, suscite toutes sortes de peurs chez les agriculteurs. Il convient donc de les rallier au nouveau régime.

Le gouvernement doit composer avec la peur qu'inspire la République aux paysans.

Le *Journal d'agriculture pratique*, dirigé par l'agronome Bixio, se fait l'écho des réticences des paysans devant la République, leur crainte des socialistes ; il s'efforce de les rassurer.



Ce tableau de Millet donne une image fidèle et un peu mélancolique de ce que pouvait être la « formation » de la majorité des jeunes ruraux : elle s'effectuait au sein de l'exploitation familiale où les enfants et les adolescents fournissaient une main-d'œuvre indispensable.

Vaincre la peur de la République

« Le cri de République, poussé d'abord au sein de la grande cité, est répété aujourd'hui par des milliers d'échos au sein des campagnes les plus reculées, l'agitation se propage et s'étend. Le cultivateur s'est ému, s'est effrayé peut-être, de ce cri apporté par l'orage ; de ce mot oublié depuis cinquante ans et qui n'est venu à lui que défiguré par les enseignements intéressés de trois dynasties. La République dit la peur, c'est la conflagration européenne, c'est la guerre à la propriété, c'est l'industrie anéantie, c'est le progrès agricole indéfiniment ajourné. La peur a tort, elle a tort comme toujours.

La République, c'est la chose publique, c'est l'intérêt de tous, se manifestant par la voix de tous, se formulant par les lois faites directement et indirectement par le plus grand nombre, et exécutées par des pouvoirs délégués des majorités [...]

Encore quelques jours et toute la France agricole va être appelée à choisir les hommes qui doivent consolider l'œuvre républicaine. L'homme du sol fera son devoir ; ce ne sera pas nous qui, en présence des intérêts aujourd'hui en question, irons opposer tel intérêt à tel autre ; à quoi bon d'ailleurs ? La cause agricole est si large qu'elle se confond avec l'intérêt du pays tout entier.

[...]

Deux questions paraissent en ce moment préoccuper le ministère de l'Agriculture ainsi que ses collègues des Travaux publics et de l'Intérieur ; c'est : 1- la crise financière qui menace de s'étendre à l'agriculture ; 2- la crise industrielle qui laisse tant d'ouvriers inactifs.

Maintenir le crédit pour l'agriculture, trouver dans les travaux du sol les moyens d'occuper la population inoccupée des villes, voilà les deux problèmes que l'administration se pose en ce moment. »

(*Journal d'agriculture pratique*, 1848, chronique agricole de février, article de Garnier).

Après les journées révolutionnaires de février, le ministre de l'Agriculture du gouvernement provisoire est Ferdinand Flocon, républicain radical, rédacteur en chef du journal *La Réforme*. Ce sont alors les ouvriers, et surtout les chômeurs, qui sont au premier plan des préoccupations gouvernementales. La réflexion sur l'enseignement agricole se poursuit, mais n'avance guère, même si tous les responsables politiques s'entendent pour exalter les vertus paysannes. Flocon participe aux travaux qui aboutiront au décret d'octobre 1848, mais, après les Journées de Juin, il n'est plus ministre.

Le décret devant la Constituante

Après les Journées de Juin, les modérés sont au pouvoir. Ces journées d'émeutes ont suscité un réflexe de « peur sociale » à droite, chez les socialistes ralliés et chez les « républicains du lendemain », qui se sont tardivement résignés à l'instauration du nouveau régime. Ces derniers se méfient de la grande ville, de ses ouvriers toujours prêts à se révolter, de ses délinquants potentiels. Le monde rural au contraire incarne la sérénité. Il importe d'y maintenir les paysans, donc d'encourager l'agriculture. Or, le 16 mars 1848, le gouvernement a choisi d'augmenter de 45 % tous les impôts directs, essentiellement fonciers. C'est l'impôt des « 45 centimes » (par franc), particulièrement lourd pour les petits propriétaires. Karl Marx lui-même, dans *Les luttes de classes en France*, jugera que cette mesure a dressé l'un contre l'autre l'ouvrier parisien et le paysan français qui voit « dans le prolétariat de Paris le dissipateur qui prend du bon temps à ses frais ».

La loi sur l'enseignement agricole donne au gouvernement provisoire une occasion de montrer qu'il se soucie du sort des paysans.

Ferdinand Flocon (1800 – 1866)



Au cours de son existence, le journaliste socialiste Flocon s'est assez peu préoccupé d'agriculture, mais c'est lui qui est ministre de l'Agriculture au moment où est préparé le décret sur l'enseignement agricole. Il participe ensuite aux débats comme député.

Ferdinand Flocon est né à Paris en 1800. Fils d'un employé au télégraphe Chappe, il commence sa carrière de journaliste en fournissant des comptes rendus des débats parlementaires à plusieurs journaux. Il adhère alors à divers mouvements révolutionnaires et fait sans doute partie du réseau secret de la Charbonnerie. En 1845, il devient rédacteur en chef de *La Réforme* et se fait connaître par ses opinions avancées. C'est un personnage digne de Balzac. Sa probité est aussi légendaire que son débraillé et sa pipe à long tuyau. Il devient célèbre pendant les Journées de Février en s'écriant « *Que l'exécration publique anéantisse la tyrannie !* ». Le 24 février, il rédige les affiches placardées par *La Réforme* : « *Louis-Philippe vous fait assassiner comme Charles X, qu'il aille rejoindre Charles X !* ». A partir du 11 mai, Flocon est membre de la commission du pouvoir exécutif. C'est à ce titre qu'il écrit au « *brave et loyal Marx* », pour lui annoncer qu'il est autorisé à rentrer en France, d'où il a été expulsé sous la Monarchie de Juillet. Est-ce à ce moment que sa femme s'exclame : « *c'est nous qu'on est les princesses aujourd'hui* » ? C'est en tous cas ce qu'affirment les contemporains.

Flocon, élu député de la Seine à la Constituante, est confirmé dans ses fonctions de ministre de l'Agriculture et du Commerce du gouvernement provisoire. Au moment des Journées de Juin, il est sans doute dépassé par les événements, et semble approuver la répression. Le 28 juin, est formé un nouveau ministère dans lequel il n'a plus aucune responsabilité. Il mène encore des activités politiques à Strasbourg, aide les révolutionnaires du Piémont, s'exile en Suisse où il est emprisonné à la demande du gouvernement impérial. Il reste en contact avec les socialistes français Eugène Sue, Etienne Arago, Edgar Quinet. Quand il meurt à Lausanne en 1866, ses amis affirment que c'est « *de la douleur profonde que ses deux votes terribles ont laissée dans son cœur ulcéré* ». En juin 1848, Flocon a en effet voté en faveur de l'état de siège, puis en faveur de la déportation des insurgés. !

Elle est discutée et votée en même temps que la nouvelle Constitution (adoptée quant à elle le 3 novembre 1848).

La loi sur l'enseignement agricole donne l'occasion au gouvernement de montrer qu'il se soucie du sort des paysans.

L'Assemblée devant qui le ministre de l'Agriculture, Tourret, défend son projet de loi, est encore la Constituante, qui s'est réunie le 4 mai 1848 ; mais sa composition n'est plus tout à fait la même. Le 15 mai, en effet, après les émeutes à propos de la Pologne, Blanqui et les leaders les plus radicaux ont été emprisonnés, sauf Louis Blanc. Les élections « complémentaires » de juin ont désigné quelques socialistes notoires et, surtout, des hommes de droite, dont Louis-Napoléon. Ensuite, la répression qui a suivi les Journées de Juin ont mis en fuite les derniers socialistes. Louis Blanc s'est exilé en Angleterre. Carnot lui-même a été remplacé à l'Instruction publique par Vaulabelle, une concession au clergé.

L'exposé des motifs

Depuis le 28 juin, Tourret est ministre de l'Agriculture et du Commerce. Il a été confirmé à ce poste par Cavaignac après les Journées de Juin. Dès 1846, il a été membre de la commission d'instruction agricole du Conseil supérieur d'agriculture. Le 17 juillet, il soumet à l'Assemblée un projet de décret sur l'organisation de l'enseignement agricole.

L'exposé des motifs reprend des thèmes désormais classiques, mais la tâche du ministre est difficile : il lui faut convaincre une Assemblée sous le choc des Journées de Juin, encore très attachée à la République, mais redoutant plus que tout les changements sociaux, générateurs de troubles.



Tourret devient ministre de l'Agriculture et du Commerce le 28 juin 1848. Il soumet le 17 juillet un projet de décret sur l'organisation de l'enseignement agricole.

Il commence donc par attribuer à la République un rôle déterminant dans la rédaction du projet, puis, procédé classique, minimise les travaux de ses prédécesseurs, dont le rôle a pourtant été essentiel pour la mise en place de l'enseignement agricole : « La République, dit-il, en ouvrant une ère de progrès et de brillant avenir, devrait laisser bien loin ses essais imparfaits ». Il insiste aussi sur la mission éducatrice de la République : « Sous elle, l'instruction cesse d'être un privilège ». Les républicains modérés sont très favorables à Tourret comme en témoigne cet article du *Bien public*, journal qui soutient Lamartine.

« Un véritable homme des champs »

« C'est avec plaisir que nous avons vu la nomination de M. Tourret au ministère de l'Agriculture et du Commerce. M. Tourret est un homme pratique, plein de dévouement pour les intérêts agricoles. Député de Montluçon jusqu'en 1842, il avait, par ses connaissances spéciales, obtenu, quoique membre de l'opposition, une véritable autorité sur la Chambre, si hostile cependant à toutes les questions qui ne se rattachaient pas directement à la politique. Sa retraite volontaire fut vivement regrettée par les agriculteurs et laissa dans la Chambre un vide qui ne fut pas rempli.

La place de M. Tourret était toute marquée dans une assemblée qui, par la force des événements et les fautes des gouvernements tombés, avait à réparer les injustices du passé et s'occuper radicalement du sort des travailleurs et des paysans. Nous remercions donc le Général Cavaignac d'avoir songé à un véritable homme des champs pour représenter l'agriculture au pouvoir. »

(Extrait d'un article du *Bien public*, 30 juin 1848).

Un autre journal lui est favorable. C'est *L'Événement* dont la devise est « *Haine vigoureuse de l'anarchie, tendre et profond amour pour le peuple* ».

« Un agriculteur sérieux »

« La Providence semble enfin avoir pris en pitié notre ignorance agricole, puisqu'elle vient de nous envoyer un agriculteur sérieux, habile, et dont la haute intelligence des besoins de son pays s'unit à un noble sentiment d'amour pour les classes pauvres de nos campagnes, déshéritées jusqu'ici. M. Thouret (*sic*), ministre de l'Agriculture, semble vouloir franchir d'un seul bond tout l'espace si facilement négligé par ses prédécesseurs, en prenant le mal à la racine. Il veut, par l'instruction agricole gratuite, faire aimer la première de toutes les professions, y attacher le pauvre et le riche, et repeupler nos champs qui étaient incessamment désertés pour les villes, devenues des foyers permanents d'insurrection, de honte et de misère. »

(*L'Événement*, article de R. Allier, directeur de *Petit-Bourg*, 31 août 1848).

La lutte contre l'exode rural

Il faut, dit Tourret, « fixer par une série d'institutions et par un bénéfice agrandi, le cultivateur dans les campagnes ». Il envisage même le retour des citadins à la campagne : il faut « y rappeler la population exubérante des villes », ce qui n'est possible que si cette population est attirée vers l'agriculture par l'appât du gain, un « bénéfice agrandi ». Il faut donc instruire les agriculteurs pour que l'agriculture progresse et rapporte davantage. A cette époque, accroître les productions, c'est forcément accroître les profits du producteur.

La baisse des prix des aliments

Accroître la production, c'est aussi, dit Tourret, faire baisser les prix des produits agricoles. Dans le contexte de la crise agraire de 1845-48, l'argument est essentiel. Nul ne se demande alors, dans ce système qui ignore la surproduction, si la baisse des prix agricoles ne risque

pas d'engendrer une baisse du revenu des agriculteurs. A cette époque, le risque est la pénurie ; ouvriers et petits paysans redoutent la disette.

La question du crédit

Elle n'est pas aussi nettement exprimée que les points précédents dans le discours de Tourret, mais elle est essentielle. Le débat qui suivra le prouve. L'agriculture a besoin de capitaux pour se moderniser. La création de l'Institut national agronomique, en permettant l'émergence d'agronomes aussi bien formés que les ingénieurs de l'industrie, devrait attirer les investissements.



« *La République*, explique Tourret, en ouvrant une ère de progrès et de brillant avenir, devrait laisser bien loin ses essais imparfaits. »
Caricature de Daumier.

Le projet de décret : trois niveaux d'enseignement

Le projet, daté du 15 juillet 1848, prévoit la mise en place d'un système complet d'enseignement agricole, comportant trois types d'institutions : *Les fermes-écoles (titre I)* : destinées à la formation de « travailleurs habiles », ouvriers, contremaîtres, petits exploitants, elles dispenseront un enseignement pratique. La formation théorique

Tourret défend le projet de loi en spécialiste de l'agronomie.

sera donnée sur le terrain. *Les écoles régionales (titre II)*, où l'enseignement sera un peu plus théorique, tout en restant fondé sur la pratique. Elles sont destinées aux chefs d'exploitation, propriétaires ou fermiers.

L'Institut national agronomique (titre III) constituera le « couronnement de l'édifice », il sera « l'école normale de l'agriculture ». Il formera les professeurs et les « organisateurs ».

Il y a donc, même si le texte ne le dit pas explicitement, trois niveaux d'enseignement. Ceux-ci s'adressent à des catégories sociales distinctes.

Les fermes-écoles

Elles conservent le statut défini en 1847. Leur directeur est « le plus ordinairement celui qui exploitait le domaine où la ferme-école est établie, c'est-à-dire le chef d'exploitation, à ses risques et périls ». Il vit de ce que rapportent les productions de la ferme-école. Mais c'est l'État qui rémunère le personnel et qui accorde des bourses pour l'entretien des élèves. Ceux-ci reçoivent un pécule, qui dépend, comme précédemment, des *bons points* que leur valent leur travail et leur bonne conduite. « La ferme-école, s'écrit Tourret, est la pépinière où se formeront

Tourret (1795 – 1857)

Le ministre qui défend le projet de décret est un spécialiste de l'agronomie, qui s'est toujours passionné pour l'enseignement agricole.

Charles Gilbert Tourret est né à Montmarault, dans l'Allier en 1795. Il a été admis à l'École polytechnique en 1814, puis à l'École des Ponts-et-Chaussées. Il commence une carrière de haut fonctionnaire qu'il interrompt pour se consacrer à l'agriculture dans son département natal. En 1837, il est élu député de l'Allier et siège dans les rangs de l'opposition à Louis-Philippe. Il entre au Conseil général d'agriculture en 1842.

Après la Révolution de février 1848, son engagement lui vaut d'être nommé commissaire dans l'Allier, département qu'il représente à la Constituante. Lorsque, après les Journées de Juin, Cavaignac est chef du pouvoir exécutif, il choisit Tourret comme ministre de l'Agriculture et du Commerce. Il le restera jusqu'à sa démission, le 20 décembre 1848, et c'est à ce titre qu'il défend le décret qui fonde les trois niveaux de l'enseignement agricole.

les ouvriers agricoles, les contremaîtres, les métayers et les petits fermiers. Point de cours théoriques, mais l'application raisonnée, dans des conférences et sur le terrain même des principales opérations de la culture, dont la pratique sera complètement abandonnée aux apprentis ».

Les écoles régionales

Toujours selon Tourret, « au-dessus [des fermes-écoles] se placent naturellement les écoles régionales où les chefs d'exploitation s'instruisent dans la théorie et la pratique de l'agriculture et se familiarisent avec les principes de l'administration rurale ». A l'école régionale seront annexées en outre, propose-t-il, quelques industries agricoles spéciales à la région. Ces écoles recevront des « boursiers sortis par concours des fermes-écoles, des élèves payant pension », mais l'instruction en tant que telle y sera gratuite.

L'Institut national agronomique

Destiné à assurer la formation des professeurs et des « ingénieurs ruraux », il recrutera ses professeurs parmi les « sommités de la Science », et pour les attirer, il devra être situé près de Paris, tout en comportant « outre une exploitation rurale étendue, les jardins et pépinières que réclame l'horticulture, les forêts nécessaires aux études sylvicoles ». Le site de Versailles s'impose donc, en raison de la proximité avec la capitale et parce que le nouvel établissement pourra y disposer du Potager du Roi et des pépinières de Trianon. Les études y dureront deux ans, et, chaque année, les trois meilleurs élèves recevront pour trois ans « une mission complémentaire d'étude et d'exploitations agricoles », véritable bourse de recherche en agronomie.

Le débat parlementaire

Les propositions du Comité d'agriculture

Le projet présenté par Tourret est renvoyé devant le Comité d'agriculture et du crédit foncier de l'Assemblée, qui propose alors un certain nombre d'amendements.

Le rapporteur est le citoyen Richard du Cantal, qui commence par une longue justification du projet, en remontant aux temps les plus lointains : pour lui, « le cultivateur est abandonné » par les régimes précédents – il remonte à Colbert – alors que c'est la campagne qui fournit de bons soldats. Il situe ce texte dans la lignée des grandes mesures révolutionnaires, rappelle l'œuvre de l'abbé Grégoire et les cours fondés au Muséum.

Le premier amendement proposé est que l'article 1 du texte mentionne explicitement la création de trois niveaux bien distincts.

« L'enseignement professionnel de l'agriculture sera divisé en trois degrés. Il comprend, au premier niveau, les fermes-écoles où l'on reçoit une instruction élémentaire pratique ; au second degré, les écoles régionales, sortes de collèges ruraux, où l'instruction est à la fois théorique et pratique ; au troisième degré un institut national agronomique qui est l'école normale supérieure de l'agriculture ».

Richard fait ensuite l'apologie de l'instruction des ruraux. Il fixe deux objectifs à celle-ci : inculquer à l'agriculteur l'amour de la République en même temps que l'amour de la terre, qui l'empêchera de venir à Paris. Il n'hésite pas à faire référence aux idéaux des Romains de l'Antiquité. Pour les députés de l'époque, nourris pour la plupart de latin et d'histoire antique, l'allusion aux « soldats laboureurs » de la République romaine, est claire : « L'instruction fera comprendre à toute notre jeunesse des campagnes que leur profession est la plus noble, la plus belle, la plus digne de l'homme libre comme le disait Cicéron... Elle fera aimer la République parce qu'elle seule aura éclairé l'agriculteur » sur ses droits d'homme et de républicain « au lieu de les lui laisser ignorer



« Les ventres législatifs » de Daumier. Le célèbre caricaturiste « croque » les députés qui animent les débats de l'Assemblée.

comme l'ont fait les monarchies... Les fils d'agriculteurs, pleins d'intelligence et de force, ne dédaigneront pas la carrière de leur père parce qu'ils la comprendront... »

L'attachement à la République n'exclut pas la modération, et pour Richard, le développement de l'agriculture, c'est d'abord la paix sociale : « Vous savez citoyens, si le cultivateur aime sa famille, sa propriété et la religion [...] il n'ira pas dans les villes se mettre à la disposition de coupables partis ou de théories anti-religieuses et immorales qui ne tendent qu'à compromettre la France et la société entière ».

Revenant à l'enseignement proprement dit, Richard se fait le défenseur du projet tel qu'il est désormais rédigé. « Vous avez vu le but de l'organisation de l'enseignement agricole proposé, avec ses trois degrés parfaitement distincts : la ferme-école instruira des ouvriers, découvrira des jeunes intelligences supérieures ;

l'école régionale s'occupera des sciences agricoles propres à faciliter les expériences qui seront faites pour éclairer l'agriculture dans les régions où elles sont fondées ; l'Institut national agronomique réunira les jeunes capacités les plus éminentes des écoles des deux premiers degrés et les initiera à la théorie et à la pratique des sciences appliquées à l'industrie rurale ». Richard se préoccupe aussi d'industrie rurale lorsqu'il ajoute : « dans les pays où la rigueur des hivers oblige à suspendre les travaux des champs, on pourra enseigner aux apprentis cultivateurs un métier accessoire à l'agriculture qui entretiendra leur goût pour le travail et les occupera utilement sans nuire à leur instruction agricole ».

Le débat

Le texte, ainsi amendé, est présenté à l'Assemblée le 22 septembre 1848.

La majorité s'y montre favorable, mais certains députés le critiquent, avec des raisons différentes.

Le député Delois trouve le projet trop coûteux et préférerait que l'on s'intéresse au développement de l'enseignement élémentaire. Il préconise de laisser les enfants travailler dans les champs et de leur donner « des cours du soir ou du matin, de manière que l'enfant puisse aller, pendant le jour, travailler dans les champs, près de son père et de sa mère ». Il est vrai que pour lui, ce n'est pas à l'école qu'on apprend l'agriculture : « L'enfant, Messieurs, c'est dans les champs qu'il apprend l'agriculture, avec son père, en conduisant les chevaux ».

Hors de l'Assemblée, quelques voix se font entendre pour réclamer l'accroissement du nombre des élèves touchés par la formation agricole.

Dans une lettre au ministre, Tocqueville suggère que soient créés « des cours théoriques

Richard (du Cantal)

Tout comme le ministre, le rapporteur du projet est un spécialiste non seulement d'agronomie, mais encore d'enseignement agricole.

Antoine Richard, dit du Cantal, est né en 1802 à Pierrefort. Élève de l'école vétérinaire d'Alfort, il y passe cinq ans puis enseigne l'économie rurale à l'Institut agricole de Grignon. En 1838, il essaie de fonder une école agricole en Auvergne, puis revient en 1840 comme enseignant à l'École des Haras, qu'il dirige de 1844 à 1847.

Élu en 1848 député du Cantal à la Constituante, il est réélu à la Législative en 1849, mais démissionnera après le coup d'État de Louis-Napoléon, le 2 décembre 1851. En 1849, il crée une ferme-école sur son domaine de Souliéard (Cantal) afin de « démontrer par les faits ce que j'avais développé en théorie ». L'établissement est l'un de ceux fermés par le gouvernement en 1852 « par souci d'économie ». Il se consacre à la gestion de ses domaines et aux travaux de la Société des agriculteurs de France, ancêtre des syndicats agricoles. Richard ne cessera jamais de s'intéresser à l'enseignement agricole et sera à l'origine de la renaissance de l'École des Haras.

et pratiques d'agriculture dans les chefs-lieux d'arrondissement en faveur des élèves du collège communal, de l'école primaire supérieure et des pensions particulières », et il évoque la chaire d'agriculture de Compiègne, une région qu'il connaît bien.

A. de Clinchamp envoie à l'Assemblée nationale une « adresse » qui va dans le même sens. Il renouvelle le vœu émis par le Conseil d'agriculture en 1846, et demande la publication d'un traité élémentaire d'agriculture qui serait étudié dans toutes les écoles primaires.

Le débat qui suit est houleux et passionné. Tout ce qui compte à l'époque en agronomie y donne son avis. Le *Journal d'agriculture pratique*, dirigé par l'agronome Bixio, lui-même éphémère ministre de l'Agriculture en 1848, se fait régulièrement l'écho des interventions des députés, dont certains de surcroît écrivent à la revue qui publie lettres ou articles. La peur de la révolte ouvrière est toujours présente. Ainsi le modéré Luminais évoque-t-il les grands travaux « qu'il faut s'empresse d'ouvrir à nos nombreuses populations d'ouvriers sans travail, [car] c'est par là que vous parviendrez à équilibrer la production, la consommation, les besoins, le salaire, le travail et le capital ».



Après des discours enflammés, les orateurs se désaltèrent. (gravure de Daumier).

Alexis de Tocqueville (1805 – 1859)

Les recommandations de Tocqueville ne peuvent qu'être prises en compte, car il est l'un des penseurs les plus écoutés du temps. De plus, il préside la société d'agriculture de Compiègne.



Alexis de Tocqueville est un aristocrate. Il appartient à une famille qui affirmait descendre de Louis IX. Ses parents ont échappé de justesse à la guillotine. Mais il refuse toujours de défendre l'aristocratie, et publie en 1835, après un voyage aux Etats-Unis, *De la démocratie en Amérique*, un immense succès, qui lui vaut d'être élu à l'Académie française en 1841. Il n'a alors que 36 ans.

En 1848, il observe avec une lucidité parfois cruelle la fin de la Monarchie de Juillet, défend la démocratie, car il est persuadé « qu'un gouvernement démocratique peut respecter les fortunes, garantir les droits, épargner la liberté, honorer les croyances » mais redoute l'avènement d'un régime qu'il décrit dans la quatrième partie de son ouvrage, comme une autre forme de despotisme, un système qui, sous prétexte d'égalité, bannirait toute liberté individuelle. Cela fait de lui le théoricien des modérés et l'ennemi des extrémistes. Ses propres témoignages sur la Révolution de 1848 le montrent vivant en grand propriétaire terrien, proche de « ses paysans », écouté d'eux, mais conservateur et soucieux avant tout d'éviter des désordres.

Les séances de la Chambre ont parfois des intermèdes comiques, comme celui où le citoyen Archambault explique qu'il a fait imprimer à ses frais sa motion, de façon, espère-t-il, à ce qu'elle soit prise en compte.

Archambault (1793 – 1873)

Emile-Philippe Archambault, ce député qui fait imprimer à ses frais ses prises de position, est un personnage haut en couleur.

Né en 1793 dans une famille pauvre de Prémery, dans la Nièvre, Archambault a eu beaucoup de mal à financer ses études et est devenu marchand de bois. Il est constamment maire de sa petite commune jusqu'à sa mort en 1873. Pendant la Monarchie de Juillet, il s'est rendu célèbre par ses démêlés avec son préfet à qui il déclare un jour : « un maire de ma trempe meurt mais ne se rend pas ».

Il est élu député à la Constituante mais n'est pas réélu à la Législative. C'est pourquoi il « cesse de faire de la politique » et meurt maire de Prémery.

Certains n'approuvent que partiellement le projet. Le modéré Jusseraud est d'accord pour que l'Institut national agronomique (INA) soit financé par l'Etat car c'est une réalisation de prestige. « On y fera de l'agriculture comme on fait de la porcelaine à Sèvres ou des tapis aux Gobelins », dit-il, mais il refuse que l'Etat subventionne les autres établissements. Seul l'INA doit être « cultivé aux frais de l'Etat ».

Aubergé, lui aussi modéré, et très fier d'être « cultivateur depuis trente-cinq ans » a peur

L'Etat doit-il financer seulement un institut agronomique réservé aux élites ou favoriser une démocratisation de l'enseignement agricole ?

« du coût d'un développement trop prompt » et ne se montre lui aussi partisan que de l'INA. Il affirme cependant qu'il faut

instruire les ouvriers agricoles qui sont « intelligents, mais dont l'intelligence est peu développée ».

Le radical Dezeimeris est partiellement hostile au projet, au nom de la petite propriété. Pour lui en effet, le fait que la France soit devenue un pays de petits propriétaires garantit à la fois l'attachement des Français à la République et la paix sociale. « La République en France a implanté profondément et de toutes parts ses racines dans le sol », dit-il. Or, selon lui, l'enseignement agricole, tel que le prévoit le décret, nuira aux petits propriétaires qui sont nombreux, « près de 25 millions [de cultivateurs] ». Le décret, s'il est voté, sera « sans intérêt pour eux » car les élèves de l'enseignement agricole se « tourneront vers la grande propriété [...] on prendra aux cultivateurs leurs sujets les plus intelligents, ceux qui donneront à leurs parents le plus d'espoir de les voir s'élever à une position plus avantageuse, on les prendra à la

Dezeimeris (1799 – 1851)

Jean Eugène Dezeimeris est un médecin du Périgord. C'est aussi un érudit qui collabore aux travaux de Littré et s'intéresse autant à la philosophie qu'à la médecine, avec des chances inégales : son *Dictionnaire de la médecine* s'arrête après quatre premiers volumes et la publication qu'il dirige avec Tocqueville s'interrompt après quelques numéros.

Mais il a épousé une jeune fille pourvue d'une belle propriété et se passionne aussi pour l'agriculture. Il se fait élire à la Chambre en 1842, puis à l'Assemblée constituante en avril 1848, et siège – irrégulièrement – au Comité d'agriculture.

petite propriété pour en faire des agents de la grande ». Mais il veut un enseignement pour « l'immense classe des petits cultivateurs », dont le nombre doit, selon lui, devenir encore plus grand puisqu'il prévoit une véritable réforme agraire qui, toujours selon Dezeimeris, doit « agrandir le champ de la petite propriété en découpant successivement les grands domaines qui restent encore dans notre pays ». Pour lui, le meilleur moyen d'améliorer l'agriculture est de distribuer des primes qui pousseraient les paysans à sortir de la routine [nous dirions *qui les motiveraient*], et de les proposer en exemple aux autres ; c'est cela qui constituerait, affirme-t-il, le « degré inférieur dans l'enseignement agricole ».

Le royaliste Laussat est, paradoxalement, du même avis que le radical Dezeimeris. « Vous n'avez rien à nous apprendre ! », dit-il en expliquant que l'agriculture est l'affaire des seuls paysans. Il rappelle qu'en 1847, les conseils généraux ont été peu favorables aux fermes-écoles et vote contre celles-ci. Mais il se montre partisan de « cours dispensés par des professeurs illustres à l'Université, au Muséum », et réservés aux agriculteurs « les plus élevés ». Il vote donc aussi contre la fondation d'un institut national agronomique.

Les opposants au projet

Buffet, homme politique connu, spécialiste de l'agriculture, met en cause le coût du projet et propose de ne subventionner que « les cultivateurs intelligents ». Pour lui, l'éducation agricole doit être réservée aux fils de propriétaires cultivateurs, qu'il juge seuls capables d'impulser le progrès : « C'est sur les fils des propriétaires-cultivateurs que doit se porter votre attention, dit-il, parce que c'est d'eux, d'eux seuls, que les grands progrès de l'agriculture peuvent venir en France ».

Il propose donc de distribuer des primes aux agriculteurs les plus innovants. « Ce projet préoccupe infiniment peu les vrais, les sérieux agriculteurs », affirme-t-il, et il le repousse comme étant bureaucratique. Il va même jusqu'à jouer sur la fibre républicaine de l'Assemblée, en rappelant que le projet « a été rédigé par un ministre du gouvernement monarchique » (il s'agit de Cunin-Gridaine, ministre de Louis-Philippe, à l'origine du Conseil général d'agriculture). Nous le verrons changer d'avis quand il sera ministre de l'Agriculture, quelques mois plus tard.

Amable Dubois ne manque pas d'arguments pour appeler à voter contre le projet. Il le trouve coûteux et estime que d'autres moyens existent pour enseigner l'agriculture, notamment les comices agricoles. Il n'y a pas de personnel enseignant formé et surtout il ne sera pas populaire auprès des paysans : « Il y a une répugnance complète, dans la population, pour toutes les écoles qui donnent beaucoup de théorie et souvent très peu de pratique » explique-t-il. Et de proposer une formation « sur le tas » : « Les domestiques participent

Des modérés jugent le projet inutile ou coûteux.

Les modérés hostiles au projet de loi

- *Amable Dubois*, né en 1796, est un important propriétaire d'Amiens. Médecin, il a exercé pendant quinze ans avant de se consacrer à l'agriculture. Il s'intéresse à l'enseignement agricole puisqu'on lui doit une *Notice sur Roville* (1843) et une étude sur l'Algérie : *De la culture en Afrique, ce qu'elle est, ce qu'elle doit être*. Elu député le 23 avril 1848, il est réélu à la Législative en mai 1849. Il s'opposera à Louis-Napoléon Bonaparte.
- *Firmin-Louis Aubergé* (1788-1852) est un agriculteur. Il a participé à la campagne de Russie, a été blessé devant Moscou, a été décoré, et s'est consacré à l'agriculture sur ses terres de Malassis. Elu député en juin 1848, réélu à la Législative, il quittera la vie politique après le coup d'Etat du 2 décembre.
- *Victor Guichard* (1802-1884), avocat, publiciste, fils d'un député de l'Yonne, est lui-même maire de Sens en février 1848, puis est élu député à la Constituante. Il se fait connaître en publiant régulièrement des articles hostiles à la Monarchie de Juillet dans *Le National*. Il est donc proche comme les autres membres de la rédaction de ce journal, du gouvernement provisoire. Elu en juin 1848, battu à la Législative, il cesse de faire de la politique après le coup d'Etat, mais revient à la vie publique après 1871.
- *Jules Howyn de Tranchères* (1815- 1897) est né à Bordeaux. Ce spécialiste de l'économie agricole vote régulièrement à droite (contre l'abolition de la peine de mort, pour l'expédition à Rome en faveur du pape, pour la loi Falloux) mais se retire de la politique après le coup d'Etat contre lequel il proteste énergiquement.
- *Edouard de Tillancourt*, né en 1809, étudie le droit et se fait connaître lors d'un procès intenté à des ouvriers pour « coalition », c'est-à-dire pour syndicalisme, avant de quitter Paris pour se fixer dans ses propriétés de l'Aisne, près de Château-Thierry. Il y fait à la fois de l'agronomie et de la politique, et, très hostile à Guizot, échoue à se faire élire en 1846. Elu de l'Aisne à la Constituante en 1848, il siège avec les modérés. Il est réélu à la Législative, mais renonce à la vie politique après le coup d'Etat du 2 décembre. Il se consacrera à l'agronomie jusqu'en 1865, puis revient à la politique, et sera dès lors régulièrement élu comme député du centre-gauche, y compris contre les « candidats officiels » présentés par le gouvernement. Il siègera sous la III^e République. Ses contemporains le décrivent comme très spirituel et redoutent de l'affronter – il a la passion du calembour. En 1871, il sera favorable à Thiers contre Albert de Broglie.

aux lumières de leurs maîtres. Là où il y a un maître éclairé, les domestiques s'éclairent ». Il veut donc mettre « les agriculteurs éclairés en contact avec les domestiques qu'ils formeront ». Il propose aussi que les élèves des séminaires reçoivent des « notions de botanique et de culture maraîchère ». On fera ainsi d'une pierre deux coups : on rendra le clergé sympathique aux paysans tout en favorisant la diffusion du savoir agricole. Et il conclut par une défense des comices agricoles et une attaque en règle de l'augmentation des impôts : « Voulez-vous savoir, Messieurs, où est le véritable enseignement professionnel de l'agriculture ? Il est là où l'on a essayé de le mettre sous l'ancien gouvernement, il est dans les comices ! [...] Ce qui empêche le cultivateur de progresser, ce sont les 45 centimes ! ».

Besnard juge le projet si coûteux qu'il risque d'avoir un effet contraire à celui qui est souhaité, puisqu'il accroîtra la pression fiscale sur les paysans, déjà victimes d'une augmentation des impôts en mars de la même année.

Guichard, qui dit être « fermier d'un côté, propriétaire de l'autre », s'écrie : « Vous avez rétabli l'ordre dans la rue, c'est un grand bienfait pour le pays, mais si vous ne rétablissez pas l'ordre dans les finances, vous n'avez rien fait, absolument rien fait... Ce que les cultivateurs réclament de vous, ce n'est pas de leur envoyer des professeurs, mais de diminuer leurs charges ». Selon lui, le projet est antidémocratique car il prévoit des diplômes et des concours destinés à engendrer des inégalités. De plus, il sera coûteux, donc contraire aux intérêts des paysans. D'autres demandent que les crédits soient réservés à l'agriculture proprement dite et non à une formation dont ils doutent. Le modéré Luminais demande ainsi que des primes soient distribuées pour « honorer les bons agriculteurs ».

Les monarchistes opposés au projet de loi

- *Jean-Joseph Dieudonné Boussingault (1807-1882)* est né à Paris. Il a été admis à l'école des mineurs de Saint-Etienne, puis est allé en Amérique du Sud, et fait partie de l'état-major de Bolivar pendant les guerres de l'Indépendance. On le retrouve professeur de chimie à la Faculté de Lyon, chargé de la chaire d'Agriculture au Conservatoire des arts et métiers. Rieffel, directeur de l'école de Grand-Jouan, lui reproche de se soucier davantage de chimie que d'économie rurale.
- *Alfred Eugène Cordier, baron de Montreuil (1802-1866)* est un grand propriétaire foncier qui fait valoir directement ses terres de l'Eure. Elu en 1848, il se montre un ardent partisan du prince-président. Il est réélu à la Législative, mais, quoiqu'il ait été régulièrement désigné comme candidat officiel, il est battu à Paris, ville « socialiste », en 1857 et en 1863. Est-ce pour cette raison qu'il deviendra un ardent zélateur de Sainte Rita, protectrice des causes désespérées ?

Juneau est, comme Dubois, partisan d'une formation agricole au sein des familles. « L'agriculture est un art qui se fonde certainement plutôt sur la pratique et sur l'expérience que sur la science », affirme-t-il.

Boussingault se dit hostile au projet et favorable à des primes

**Les royalistes
sont les plus opposés
au projet.**

distribuées aux agriculteurs, puis se livre à une longue apologie de la culture fourragère – une de ses marottes – qui suscite l'hilarité de l'Assemblée, ce dont le *Journal d'agriculture* se fera l'écho.

Quant à de Montreuil, il juge que les institutions les plus utiles à l'enseignement agricole sont les chambres d'agriculture et les conseils d'agriculture départementaux.

Les défenseurs du projet

Le ministre, Tourret, ne cesse bien entendu de défendre son projet et il ne manque pas d'arguments. Ainsi, à ceux qui pensent que les fonds destinés à développer l'enseignement agricole seraient mieux utilisés en faveur du Crédit agricole, il répond que « les capitaux vont là où il y a de l'intelligence », donc là où il y a un enseignement agricole. Il se montre capable d'utiliser ses connaissances en agronomie pour répondre à ceux qui lui parlent d'améliorer l'agriculture avant la formation agricole : « Nous ne savons comment agissent les engrais et les amendements et, sous ce rapport, tout est presque à faire ; nous ne savons quel doit être le résultat du croisement de nos races, ni du point de vue pratique, les résultats que nous obtiendrons après avoir suivi certaines conditions données ». Il revient sur le rôle des

fermes-écoles pour « enlever l'excédent de population des villes ».

Il fait appel habilement aux sentiments républicains de la majorité de l'Assemblée quand il explique que l'Institut national agronomique sera installé à Versailles, à la place des monarches. Il se montre très ferme quant aux buts de l'enseignement agricole : il refuse que l'on envoie de force les délinquants dans les fermes-écoles, car cela nuirait à l'image de ces institutions.

Certains députés modérés soutiennent le projet, tout simplement parce qu'ils adhèrent à l'exposé des motifs. Pour Person, le projet est utile à l'agriculture. Un autre modéré, Morhéry, qui se dit hautement agriculteur, fait l'éloge de l'enseignement agricole et de l'innovation dont il affirme qu'elle est alors impossible au niveau local, faute d'une instruction suffisante.



Une séance ordinaire à l'Assemblée. Gravure de Daumier, 1848.

C'est encore un modéré, Victor Lefranc, qui défend les fermes-écoles : dans les départements « arriérés », l'instruction des enfants mettra fin à la « routine » des parents ; grâce à elles, le travail agricole deviendra un « travail meilleur, plus

« Les femmes ont une mission très importante à remplir dans nos exploitations agricoles », affirme Joigneaux.

gracieux et plus fécond parce qu'il n'est pas fatigant ». De même, Howyn-Tranchères, lui aussi modéré, explique longuement combien il se soucie des finances publiques et combien il se refuse à accroître le poids de la fonction publique, avant de s'exprimer en faveur de la loi et de l'élargissement du crédit. Quant à de Tillancourt, redoutable intervenant, il soutient le projet en s'inspirant de l'exemple étranger : « Chez nos voisins, quoiqu'on en dise, l'agriculture a prospéré parce qu'il y avait un enseignement agricole et un certain savoir que nous ne possédons pas. C'est ce savoir qu'il faut répandre en France par les fermes-écoles ». Répondant à Amable Dubois, il fait l'apologie du projet, quoique, dit-il, il soit tout aussi convaincu que le « préopinant » de l'importance des comices agricoles et de leur vertu éducative. Lui-même d'ailleurs en préside un.

La plus grande partie de la gauche soutient le projet, avec des nuances. Flocon, qui n'est plus ministre, mais qui siège dans les rangs de la Montagne, reste fidèle au projet qu'il a préparé. Il accuse ceux qui lui sont hostiles de « faire l'éloge de l'ignorance », tandis que Richier évoque le spectre de l'exode rural : « Il faut absolument adopter ce projet pour rendre justice à l'agriculture » et aux « hommes d'expérience et de pratique qui discutent et préparent depuis quinze ans les dispositions du décret ». « Je sais, ajoute-t-il, que nous ne rappellerons

pas dans nos campagnes, par le seul fait de la formation des établissements d'éducation agricole, l'excédent des populations urbaines ; mais si nous recevons dans nos écoles la partie ordinairement émigrante, évidemment nous aurons atteint notre but car nous aurons coupé le mal dans sa racine et préparé un meilleur avenir à notre pays ».

Des propositions complémentaires

Certains députés font des suggestions, dont aucune ne sera suivie d'effet. La plus originale est celle de Joigneaux sur la formation des filles. L'agronome Joigneaux, républicain radical, l'un des premiers députés à s'exprimer après l'exposé de Tourret, est le seul à s'occuper des filles : « Le temps est venu, citoyens, de faire connaître la République à nos campagnes, autrement que par l'impôt des 45 centimes... Je désirerais encore que le projet ne condamnât pas à l'oubli les filles de nos cultivateurs que l'ignorance ou la mauvaise éducation des villes éloignent sans cesse de nos campagnes [...] ». Et d'expliquer qu'une femme ignorante ne peut aider un homme intelligent, mais que, comme les femmes instruites sont celles qui ont fréquenté les pensionnats de la ville, elles risquent de juger indigne d'elles de « prendre la direction d'un intérieur d'exploitation [...] ». Il serait donc urgent, à notre avis de créer sans retard quelques écoles professionnelles pour les jeunes filles des campagnes. »

Le développement des colonies pénitentiaires fait également partie des propositions. Langlois, un modéré, veut appliquer le programme des fermes-écoles aux colonies pénitentiaires, afin, dit-il, de faire des détenus des agriculteurs, pour éviter qu'une fois libérés, ils ne viennent « sur le pavé des villes », car en prison, ils ont tous appris « un métier industriel ». Amable

Joigneaux (1815 – 1892)

« Il travaillait à la fois à répandre les idées républicaines et les saines notions d'agriculture », a-t-on dit de lui.

Pierre Joigneaux est né à Varennes (Côte-d'Or) d'un père voltairien dirigeant une entreprise de roulage des vins de Bourgogne. Admis à l'École centrale en 1832, il en est exclu pour républicanisme au moment des événements de 1834. Il mène alors une vie d'étudiant révolutionnaire. Tout en travaillant pour gagner sa vie, il étudie la médecine, en donnant des articles à divers journaux progressistes, et fréquente des sociétés secrètes, ce qui lui vaut d'être arrêté en septembre 1838, et condamné aux assises à cinq ans de prison et cinq ans de relégation pour atteinte à la sûreté de l'État. Il tire de cette expérience un livre, *Les Prisons de Paris par un ancien détenu*. Il tombe malade et est transféré dans une maison de santé. En 1842, il retourne en Côte-d'Or où il s'adonne au journalisme. Il y dirige une exploitation agricole, près de Châtillon-sur-Seine. Il manifestera toujours beaucoup d'intérêt pour l'agriculture. Il ne cessera plus dès lors de publier des ouvrages agricoles, tout en adressant des articles enflammés à divers journaux, dont *La Réforme*, fer de lance de la Révolution de 1848. Désigné comme sous-commissaire du gouvernement en Côte-d'Or, il est élu à la Constituante, puis à la Législative où il vote constamment avec la Montagne : contre la Constitution, contre l'intervention en faveur du pape, contre la loi Falloux...

Il publie à cette époque *L'Organisation du travail agricole*, *Les Lettres d'un paysan aux cultivateurs*, *L'Almanach d'un paysan pour 1850* et prononce un discours célèbre : *A mes frères des campagnes*. Comme ses livres et articles sont interdits au colportage, Joigneaux crée avec quelques amis un hebdomadaire, *La feuille du village*, où il lance des appels enflammés à l'union de tous les paysans : « Que chacun produise et que personne ne lève la dîme sur les produits de son prochain ! ». Il recommande de n'élire que des candidats paysans ou ouvriers. Cette feuille a beaucoup de succès quoique sa diffusion soit combattue par le gouvernement et interdite dans les casernes.

En janvier 1852, Joigneaux est expulsé de France et se réfugie en Belgique, à Saint-Hubert, où il donne des cours d'agriculture aux instituteurs et aux cultivateurs, tout en continuant à publier. Rentré en France après l'amnistie de 1859, il vit retiré, refusant obstinément de se porter candidat officiel. En 1871, il est élu à la fois à Paris et en Côte-d'Or. Il fonde en 1878 la *Gazette du Village* et publie un *best-seller*, *Conseils à la jeune fermière*. Député puis sénateur, il est plus modéré qu'à ses débuts, mais vote toujours à gauche. Il contribue à la fondation de l'École nationale d'horticulture de Versailles, en 1876 et à celle de l'École pratique d'agriculture et de viticulture de Beaune en 1884.

Dubois, modéré, veut quant à lui que les fermes-écoles soient ouvertes aux jeunes détenus. Un projet d'amendement sera rejeté par 551 voix contre 45. Le *Journal d'agriculture* l'explique ainsi : « La philanthropie enthousiaste de M. Dubois l'a évidemment égaré. L'adoption de son amendement aurait eu pour résultat infaillible l'anéantissement complet de l'enseignement agricole car il est assurément très peu de pères de famille qui se fussent souciés d'envoyer leurs enfants se confondre dans les fermes-écoles avec les jeunes détenus. »

Par ailleurs, l'intervention du royaliste de Rancé vise à étendre l'enseignement agricole à l'Algérie.

Enfin, le royaliste Abbal insiste pour qu'on enseigne la religion dans les fermes-écoles afin de préserver l'ordre moral.

Le projet de loi est adopté

Le seul amendement important, adopté après le débat, concerne les fermes-écoles. Les députés décident qu'il sera institué une ferme-école par département, et non pas une par arrondissement, comme le projet le prévoyait initialement. Le 3 octobre 1848, le décret relatif à l'enseignement agricole et à la création d'écoles d'agriculture est adopté par 579 « oui » sur 679 votants.

Décret du 3 octobre 1848 relatif à l'enseignement agricole et à la création d'écoles d'agriculture

L'Assemblée nationale a adopté, et le chef du pouvoir exécutif publie, le décret dont la teneur suit.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

Art. 1. – L'enseignement professionnel de l'agriculture se divise en trois degrés. Il comprend :

Au premier degré, les fermes-écoles, où l'on reçoit une instruction élémentaire pratique.

Au deuxième degré, les écoles régionales, où l'instruction est à la fois théorique et pratique.

Au troisième degré, un Institut national agronomique, qui est l'école normale supérieure d'agriculture.

Art. 2. – L'enseignement professionnel de l'agriculture est aux frais de l'Etat dans ses différents degrés.

TITRE I

Des fermes-écoles

Art. 3. – La ferme-école est une exploitation rurale conduite avec habileté et profit, et dans laquelle des apprentis, choisis parmi les travailleurs et admis à titre gratuit, exécutent tous les travaux, recevant, en même temps qu'une rémunération de leur travail, un enseignement agricole essentiellement pratique.

Art. 4. – Dans chacun des départements de la République, il sera établi d'abord une ferme-école.

Cette organisation sera successivement étendue à chaque arrondissement.

Art. 5. – Les traitements et gages du personnel enseignant seront payés par l'Etat ; l'Etat prend aussi à sa charge le prix de la pension, qui, joint au travail des élèves, est alloué au directeur pour l'indemniser des dépenses en nourriture et autres, occasionnées par l'admission des apprentis.

Art. 6. – Chaque année, le Trésor distribue aux fermes-écoles des primes. Elles sont réparties, à titre de pécule, tous les ans, sur la tête de chaque enfant suivant son mérite, mais elles ne sont remises à chacun qu'à la fin de son apprentissage.

TITRE II

Des écoles régionales

Art. 7. – La France sera divisée en régions culturelles. Dans chaque région, il y aura une école régionale.

L'école régionale d'agriculture est une exploitation en même temps expérimentale et modèle pour la région à laquelle elle appartient.

Art. 8. – Les élèves reçus dans les écoles régionales sont ou boursiers ou payant pension.

Art. 9. – Les bourses établies dans les écoles régionales sont données, après concours, une moitié aux élèves des fermes-écoles de chaque région culturelle, et l'autre moitié aux personnes qui se présenteront pour concourir.

Art. 10. – Les meilleurs élèves des écoles régionales qui n'entreront pas immédiatement à l'Institut national agronomique peuvent être placés aux frais de l'Etat comme stagiaires près des fermes-écoles et autres établissements agricoles publics ou particuliers.

La durée du stage est de deux ans.

Le stagiaire seconde le directeur dans ses travaux, s'initie à la pratique de l'administration, et complète son éducation agricole comme chef d'exploitation.

Art. 11. – Les écoles régionales sont aussi des fermes expérimentales. Les expériences et leurs résultats recevront la plus grande publicité.

TITRE III

De l'Institut national agronomique

Art. 12. – Un Institut national agronomique sera établi sur le domaine national de Versailles.

Art. 13. – Les cours de l'Institut national sont gratuits et publics.

Néanmoins l'Etat y entretient quarante boursiers.

Chaque année, les dix bourses sont données, au concours, aux élèves des écoles régionales ; dix autres bourses sont réservées à tous les concurrents qui se présenteront.

Art. 14. – Chaque année, les trois premiers élèves de l'Institut reçoivent, aux frais de l'Etat, une mission complémentaire d'études.

Cette mission dure trois ans, elle a lieu tant en France qu'à l'étranger.

Art. 15. – L'Institut national agronomique réunit le caractère expérimental conféré aux écoles régionales.

Les expériences seront rendues publiques, ainsi qu'il est prescrit en l'article 11.

TITRE IV

Dispositions générales

Art. 16. – Les fonctions de professeur dans les écoles régionales et à l'Institut national agronomique seront données au concours.

Art. 17. – Les écoles régionales et l'Institut national agronomique seront administrés en régie pour le compte de l'Etat.

Art. 18. – Les vacheries et les bergeries actuellement existantes pourront être annexées à des établissements d'enseignement agricole.

En conséquence, il pourra, dans le budget qui règle l'exercice 1848, être dérogé à la spécialité des chapitres qui les concernent.

L'établissement fondé à Versailles pour l'élevage des types générateurs sera annexé à l'Institut national agronomique.

Art. 19. – Chaque année, il sera rendu compte à l'Assemblée nationale de la manière dont la présente loi aura été exécutée.

Art. 20. – Il sera pourvu à l'exécution de la présente loi par des règlements d'administration publique et par des arrêtés du ministre de l'Agriculture.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art. 21. – Afin de pourvoir aux premiers frais que réclament les établissements d'instruction agricole à créer en 1848, il est ouvert, au ministère de l'Agriculture et du Commerce, sur l'exercice courant, un crédit de cinq cent mille francs, qui sera inscrit au chapitre V de la loi de finances.

Il sera pourvu à cette dépense au moyen des ressources créées par la loi des recettes du 8 août 1847.

Art. 22. – Il est également alloué, sur l'exercice 1849, un crédit de deux millions cinq cent mille francs, qui sera inscrit dans un chapitre spécial intitulé : enseignement professionnel de l'agriculture.

Art. 23. – Toutes les dispositions des lois antérieures demeurent abrogées en ce qu'elles ont de contraire au présent décret.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 3 octobre 1848.

Le président et les secrétaires, Armand Marrast, Peupin, Léon Robert, Landrin, Berard, Emile Péan, Edmond Lafayette.

Le chef du pouvoir exécutif, E. Cavaignac.

(Recueil des lois et actes, 1848, pp. 265-267).

Les agronomes se félicitent de l'adoption du décret

« A partir d'aujourd'hui, il est donc officiellement reconnu que l'éducation est aussi indispensable au cultivateur, s'il veut progresser dans son art, qu'à tout autre profession. Après tant d'efforts accumulés depuis des siècles, les campagnes sont enfin parvenues à faire pour leur affranchissement une nouvelle conquête, la plus importante de toutes, peut-être. Car pour l'homme, il n'y a pas, sans l'éducation, de véritable liberté. Cependant, pour que, dans l'ordre politique, aussi bien que dans l'ordre industriel, la liberté du cultivateur soit complète, il y a encore plusieurs choses à obtenir, notamment : le crédit foncier qui doit lui permettre de développer sur le sol ses connaissances acquises ; puis les chambres consultatives qui le mettront en rapport direct avec l'autorité centrale et permettront à chaque localité de faire connaître au gouvernement ses besoins et ses ressources. »

(Extrait du Journal d'agriculture, 1848, Napoléon Nicklès).

Le budget de 1849

Le vote du budget de 1849 donne lieu à une grande discussion. C'est qu'il faut trouver des

En mars 1849, une Assemblée plus conservatrice discute du décret.

fonds pour créer vingt écoles régionales d'agriculture, et c'est l'occasion pour les députés de donner leur avis sur

la formation agricole au moment où elle se met en place.

Or, alors que le texte du décret prévoyait l'ouverture de crédits pour la création de nouveaux établissements, la commission des finances propose de diminuer de 1,4 million la subvention de 2,5 millions ouverte par le vote du décret. Elle demande qu'on ajourne la création de l'Institut national agronomique à Versailles et la création des instituts régionaux, pour se limiter à la création de fermes-écoles, et dénonce les dépenses excessives dues à la fondation ou à l'aménagement des établissements agricoles. En mars 1849, l'Assemblée n'est plus la

même : après la publication de la Constitution (4 novembre 1848), et l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte comme Président de la République (10 décembre 1848), l'Assemblée constituante a fini, à regret, par quitter la scène. Cette fois le ministre de l'Agriculture est Buffet. En décembre 1848, il a succédé à l'agronome Bixio, « seul vrai républicain du gouvernement d'Odilon Barrot », qui n'a été ministre que huit jours et a démissionné. Buffet est ici contraint de défendre cette loi, qu'il a combattue quelques mois auparavant. Il justifie son changement d'attitude par la nécessité d'appliquer un texte voté. « Je ne viens pas, dit-il, désavouer ce que j'ai dit à cette époque » et il refuse que l'Assemblée « en annulant le décret de 1848, ne déclare purement et simplement qu'elle s'est trompée, ne se donne à elle-même un démenti ». Il met en évidence l'incohérence du comportement des députés : « La solution ne consiste pas à voter d'abord de grandes dépenses, à donner ainsi une preuve d'intérêt à l'agriculture, et puis, au bout de cinq ou six mois à voter la suppression de ces mêmes dépenses afin de prouver sa sollicitude pour les intérêts des contribuables ».

Pendant le débat sur le budget, on retrouve les même protagonistes, qui égrènent les mêmes arguments que lors du vote du décret lui-même. Tourret, devenu simple député, se justifie d'abord sur le plan financier. Les dépenses faites pour l'aménagement des bâtiments de Versailles où s'installera l'Institut national agronomique viennent du « casernement des élèves », alors qu'il avait prévu que l'établissement recevrait des auditeurs libres, moins coûteux à loger. Il défend l'établissement en rappelant sa fonction dans la société : il est destiné à améliorer les connaissances des fils de propriétaires. Or, dit-il, pour « fixer l'homme aux champs

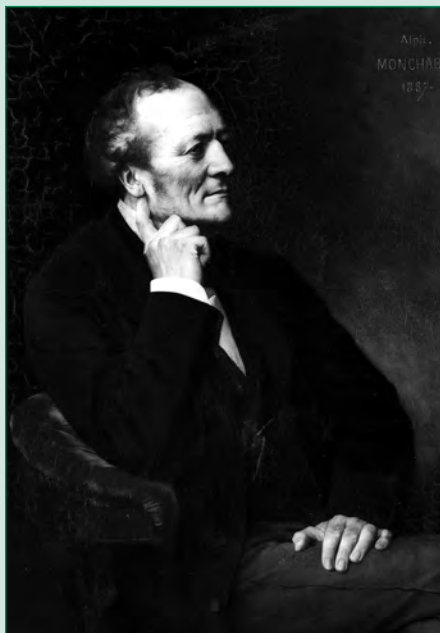
en lui procurant plus de bien-être, il faut une culture plus intelligente et le propriétaire peut, à peu près seul, y apporter de l'intelligence et des capitaux ». Il rappelle que c'est d'ailleurs pour fixer les ruraux à la campagne qu'il a voté contre les subventions aux chemins de fer ! Pour défendre l'Institut national agronomique, il est prêt à mettre de côté la création d'écoles régionales – on dit désormais « fermes régionales » –, tout en montrant comment elles aussi auraient contribué à éviter l'afflux des ruraux vers les villes. « A quoi doivent servir les fermes régionales ? demande-t-il. Evidemment elles doivent servir à ces hommes qui, dans nos départements, fréquentent nos lycées, qui viennent ensuite encombrer les écoles de droit et de médecine, et qui, plus tard, ne trouvent pas chez eux de quoi utiliser leurs talents ».

Dezeimeris est toujours d'accord avec lui, mais il regrette les dépenses exagérées et dénonce le fait qu'une partie du personnel soit déjà embauchée, « payés à ne rien faire ».

Richard du Cantal regrette qu'on abandonne le premier niveau de l'enseignement agricole, car « dans l'industrie, il y a un apprentissage et pas dans l'agriculture ; les enfants ne veulent plus

L'Institut national agronomique sera financé.

suivre la carrière de leurs pères. Ils viennent à la ville, ils étudient un peu de grec, un peu de latin, pas beaucoup de français et ils demandent des places ». L'Assemblée se rallie donc à l'avis du ministre et accepte de financer l'Institut national agronomique, mais les débats ont prouvé que nul n'est vraiment prêt à subventionner l'ensemble de l'enseignement agricole.



Buffet (1818 – 1898)

Le ministre qui, après l'avoir attaqué, défend le décret menacé par les restrictions, est un homme politique important.

Louis Joseph Buffet, né à Mirecourt, élu du Bas-Rhin à la Constituante, est un conservateur qui déclare « que le général Cavaignac a bien mérité de la Patrie » en organisant la sanglante répression des Journées de Juin. Se tenant à l'écart de la politique, il revient au pouvoir avec le ministère Ollivier. De l'Empire libéral à la III^e République, il sera député, plusieurs fois ministre, et président de l'Assemblée nationale à Versailles. Battu aux élections de 1876, il est sénateur inamovible l'année suivante. Les encyclopédistes du XIX^e siècle, qui lui reprochent de faire le jeu de l'Eglise et de « voter constamment avec la réaction », doivent reconnaître qu'il est l'un des inventeurs de l'Empire libéral, et que, en 1875, c'est lui qui a permis que soit voté l'amendement Wallon, texte fondateur de la République.

Les fermes-écoles

Le vote du décret accélère le mouvement de création des fermes-écoles : dès le 28 octobre 1848, puis en 1849, en 1850 et en 1851, le ministère de l'Agriculture incite les préfets et les conseils généraux à créer une ferme-école dans les départements où il n'en existe pas encore.

Le vote du décret accélère la création des fermes-écoles. Rédigé dès 1847, le programme d'enseignement des fermes-écoles prévoit que les

élèves s'instruisent en participant, comme le feraient des « domestiques à gages », aux différents services de la ferme : « conduite pratique et raisonnée » de tous les outils et instruments aratoires, soins aux chevaux et juments poulinières, bœufs de travail, vacherie, bergerie, porcherie et bœufs d'engrais, « inspection générale ». La durée des études est de trois ans.

Les élèves doivent avoir seize ans accomplis, lors de leur admission à la ferme-école, faire une demande auprès de la Préfecture, par l'intermédiaire du maire et joindre un « certificat de vaccine ».

Ils subissent un examen qui doit justifier « qu'ils ont reçu une instruction primaire suffisante pour suivre l'enseignement ». Outre le directeur, le ministère nomme un jury, chargé d'évaluer les aptitudes des candidats et leur niveau de fin d'année, pour savoir s'ils doivent « être maintenus dans l'année d'études qu'ils viennent de suivre », c'est-à-dire redoubler.

La pension est gratuite car le directeur reçoit de l'Etat une somme de 250 francs par apprenti. Dans un premier temps, il est prévu que les élèves recevront des primes proportionnelles

à leur travail, se constituant un pécule qui fait l'objet de nombreuses dispositions réglementaires. Il s'élève de 250 à 300 francs. Après la réforme de 1869, le pécule de sortie sera de 300 francs pour les apprentis reçus à l'examen, et de 200 pour ceux qui ont échoué à l'issue de leur scolarité. La rémunération des élèves est d'ailleurs proportionnelle à leurs résultats scolaires, où la « bonne conduite » joue un rôle essentiel.

Règlement de discipline intérieure

ARTICLE PREMIER

Les élèves doivent obéissance et respect au Directeur, aux personnes chargées de l'enseignement et aux divers chefs de service. [...]

ART. 11

Le silence le plus absolu sera observé par les élèves apprentis au réfectoire et surtout au dortoir. [...]

ART. 13

Le travail agricole pratique, l'étude et la bonne conduite seront récompensés par des bons points qui entreront dans l'appréciation des droits aux primes d'encouragement.

ART. 14.

Un tableau permanent indiquera chaque mois les bons points accordés ou supprimés à chaque élève.

ART. 15.

Les peines qui pourront être infligées pour infractions aux dispositions du présent règlement sont :

- 1 - la réprimande simple ;
- 2 - La suppression de tout ou partie des bons points obtenus ;
- 3 - La réprimande devant l'école, qui entraîne la suppression totale des bons points ;
- 4 - Les arrêts pendant les dimanches et fêtes ;
- 5 - L'exclusion.

(Extraits, mai 1848, Archives nationales).

La vie des apprentis semble assez spartiate : ils sont soumis « quant à leur coucher aux usages du pays. Il serait fâcheux de leur donner à cet égard des habitudes auxquelles ils devraient renoncer à leur sortie de l'école ». Les apprentis sont donc réunis pour la nuit dans un dortoir, sous la garde du surveillant comptable ou du chef de pratique ; néanmoins un certain nombre d'élèves de service couchent dans les écuries, étables et bergeries. Leur nourriture est « celle de la région ».

Comme la plupart des élèves des établissements d'enseignement de l'époque, ils portent un uniforme : blouse de couleur verte, au col brodé des initiales F.E., et chapeau de feutre gris. Leur trousseau comporte deux chemises, six paires de chaussettes, trois cravates, six mouchoirs, un pantalon de drap, trois pantalons de toile, deux blouses, deux paires de souliers et une « limousine » (selon Littré, il s'agit d'un « manteau en poil de chèvre ou de grosse laine que portent les rouliers et qui est usuel dans les campagnes »).

Chaque année, le Trésor distribue aux fermes-écoles des primes. Elles sont réparties, à titre de pécule, tous les ans, sur la tête de chaque enfant suivant son mérite, mais elles ne sont remises à chacun qu'à la fin de son apprentissage.



Le règlement et l'emploi du temps sont particulièrement stricts dans les premières écoles. Ici, l'école de La Brosse dans l'Yonne qui sera créée quelques années plus tard.

L'emploi du temps

Distribution du temps	Du 1 ^{er} avril au 1 ^{er} octobre	Du 1 ^{er} octobre au 1 ^{er} avril
Lever des élèves au dortoir, soins de propreté, rangement du lit	4 h*	5 h*
Déjeuner.		
Indication du travail	4 h 30 à 5 h	5 h 30 à 6 h
Etude et démonstrations pratiques		6 h à 7 h
Travail	5 h à 8 h	7 h à 12 h
Halte	8 h à 8 h 30	
Reprise du travail	8 h 30 à 11 h	
Retour à la ferme et étude	11 h à 12 h	
Dîner et repos	12 h à 14 h	12 h à 13 h
Travail	14 h à 16 h	13 h à 18 h
Goûter	16 h à 16 h 30	
Travail	16 h 30 à 17 h	
Etude, explications	17 h à 20 h	18 h à 20 h
Souper	20 h à 20 h 30	20 h à 20 h 30
Ordre	20 h 30 à 21 h	20 h 30 à 21 h
Coucher	21 h	21 h

* Les élèves qui couchent dans les écuries ou les étables se lèvent plus tôt pour donner à manger aux animaux.

(Archives nationales).

Deux exemples de fermes-écoles

Les fermes-écoles de Chavaignac en Haute-Vienne et de l'Orme-du-Pont dans l'Yonne ont des histoires différentes, dont chacune est caractéristique du destin de ces établissements.

L'histoire des fermes-écoles de Chavaignac et de l'Orme-du-Pont éclaire le destin de ce type d'établissement.

La fondation des deux établissements est une conséquence de la circulaire du 23 juillet 1847 relative à l'organisation de l'enseignement primaire de l'agriculture et à la création de fermes-écoles. Dans l'Yonne, un

comité de notables, présidé par le préfet de l'Yonne, Saladin, décide de fonder une ferme-école et lance une enquête dans les arrondissements pour trouver une exploitation, ni trop grande, ni trop onéreuse.

Le choix de la commission finit par se porter sur le domaine de l'Orme-du-Pont, près de Saint-Sauveur-en-Puisaye, qui comprend 69 hectares de terres de labour, 22 hectares de pré « de

première qualité », arrosés par le Loing, et 33 hectares de bois « parfaitement situés » ; il n'y manque que des vignes, mais les vignobles sont de toutes façons trop coûteux à louer.

La ferme est exploitée directement par Louis Frémy, conseiller d'Etat, dans une région où, de l'avis de la commission, « l'on trouve des propriétaires éclairés, soucieux d'améliorer leurs cultures ». La commission se constitue alors en société anonyme, destinée à assurer la gestion financière de la ferme-école, et passe un bail avec Frémy, après avoir réparti 300 actions de cent francs.

Selon les statuts, le directeur sera nommé par le ministère de l'Agriculture, sur présentation de la société. Le premier directeur choisi par la commission est Caillat, ancien élève de Grignon. En Haute-Vienne, le conseil général retient l'offre faite par Adolphe de Bruchard. Cet avocat s'est engagé à l'âge de 27 ans dans une formation agricole, dispensée à l'école de Roville sous la direction de Mathieu de Dombasle. Il désire en effet gérer au mieux des propriétés : celle de son père (au

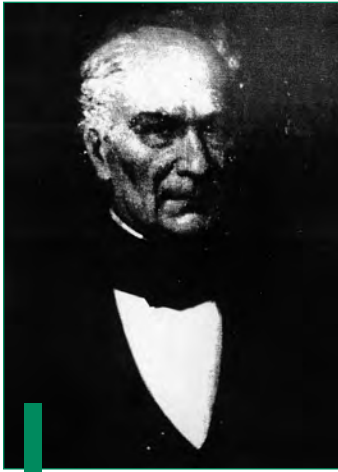
Breuil commune de Peyrillhac) et son bien propre, le domaine de Gaudonneix.

Il s'est installé, après « partage de famille », à Chavaignac, dans la commune de Peyrillhac.



La ferme-école de l'Orme-du-Pont dans l'Yonne.

Il y exploite un domaine de 300 ha, dont 150 vont constituer le domaine de la ferme-école.



Adolphe de Bruchard, propriétaire de la ferme-école de Chavaignac.

Chavaignac, fondée officiellement par un arrêté du 22 décembre 1847 accueille sa première promotion d'élèves-apprentis en mai 1848. La Révolution de Février retarde la mise en place de la ferme-école de l'Orme du Pont mais le décret du

3 octobre 1848 doit conforter le projet, et la ferme-école commence à fonctionner en 1848-1849.

Après le décret du 3 octobre 1848

La mise en route de l'école à l'Orme-du-Pont suscite quelques difficultés : dès 1849, il faut résoudre un problème juridique car la loi ne permet pas qu'une société anonyme gère une ferme-école. Mais la personnalité du propriétaire permet d'aboutir à une solution : Frémy est un ami du baron Haussmann, qui est alors préfet de l'Yonne avant d'être nommé à Bordeaux puis à Paris. Toutes les notes manuscrites en marge des pièces du dossier incitent les fonctionnaires du ministère à trouver une solution rapide et satisfaisante pour Frémy. La société anonyme est dissoute, les actionnaires remboursés, et le propriétaire de l'exploitation reprend la ferme à son compte.

En 1851, les apprentis de la ferme-école mani-

festent contre le coup d'Etat de Louis-Napoléon. Certains sont renvoyés, deux membres du conseil d'administration sont révoqués et remplacés par des notables plus dociles.

Autre preuve de cet esprit frondeur : en 1856, les apprentis se mettent en grève à cause de la mauvaise qualité « d'un fromage mou servi avec des herbes » au repas du soir ; un élève est renvoyé, mais il faudra décider sa réintégration pour rétablir le calme.

En 1849, vingt-deux élèves sont présents à Chavaignac, y compris les élèves jardiniers, treize à l'Orme-du-Pont.

Des résultats encourageants

Les examinateurs chargés de vérifier les connaissances des candidats de l'Yonne nous renseignent sur leur niveau ; ils notent en 1848, qu'ils « savent à peine lire », en 1849, que « leur instruction est beaucoup plus avancée », en 1850 qu'elle « laisse fort peu à désirer ». Ils sont en général satisfaits des effets du séjour dans la ferme-école : « Il faut signaler le changement moral survenu dans le caractère, la tenue et les habitudes de ces jeunes gens. La plupart étant fils de cultivateurs, ils en possédaient la rude et grossière écorce. Cette écorce est tombée, ils sont doux maintenant, pleins de bienveillance les uns avec les autres, s'énoncent avec facilité et ont contracté l'habitude d'urbanité qu'on est tout étonné de rencontrer sous les habits de paysan qu'ils n'ont pas quittés. »

Malgré ces heureux résultats, bien peu d'élèves obtiennent le certificat d'apprentissage, diplôme sanctionnant la fin des études. Les instructions répètent inlassablement que le critère doit être, non pas « l'instruction primaire » mais « l'aptitude aux travaux des champs ».

Les effectifs

Dans l'Yonne, le recrutement des élèves reste toujours inférieur aux prévisions et n'atteint jamais l'effectif de trente élèves, dix par année, prévu au départ. Mais les pensionnaires sont la plupart du temps au nombre de quinze, ce qui garantit la bonne marche de l'exploitation. Pour

Le recrutement des élèves étant souvent inférieur aux prévisions, les fermes-écoles connaissent des réussites diverses.

accroître le nombre d'élèves, l'école édite une brochure en 1853 et le conseil d'administration décide que le recrutement restera ouvert jusqu'en avril. Deux promotions seulement atteignent l'effectif prévu : onze élèves en 1861, dix élèves en 1863, les autres ne dépassant jamais huit élèves et tombant souvent à trois ou quatre.

En 1869, le règlement qui régit les fermes-écoles porte à deux ans le nombre d'années d'études, ce qui aggrave la question du recrutement : en effet, ce sont désormais deux promotions de 15 élèves qui devraient se trouver à l'école. De plus, de nombreux élèves démissionnent en cours de scolarité. En tout, la ferme-école de l'Orme-du-Pont, seule école agricole de l'Yonne, n'a reçu que 222 élèves entre 1848 et 1875 ; 11 seulement ont obtenu le certificat d'apprentissage. La totalité des élèves sont recrutés dans l'Yonne, et plus des trois quarts dans la Puisaye et ses environs immédiats. Les recoupements effectués dans les registres cadastraux à partir des noms de famille montrent qu'ils étaient fils d'agriculteurs exploitant des fermes de moyenne importance.

La situation semble plus favorable en Haute-Vienne, où des récompenses témoignent de la qualité de l'enseignement : les apprentis se

voient décerner en 1862 une « médaille d'or grand module », et en 1870 la « Coupe des fermes-écoles ».

Le devenir des élèves

Nous pouvons avoir une idée du devenir professionnel des élèves de l'Orme-du-Pont, grâce à un rapport au préfet, daté de 1870 : le rapporteur a retrouvé les traces de 110 élèves sur 175. Cinquante-deux d'entre eux (47 %) sont devenus cultivateurs et travaillent dans la ferme familiale. On compte deux cultivateurs-meuniers, dix régisseurs, six fermiers, cinq jardiniers-horticulteurs, un travailleur agricole, cinq chefs de travaux pratiques, tandis qu'un ancien apprenti est élève-vétérinaire, et que trois sont élèves à l'École pratique d'irrigation et de drainage du Lézardeau. Il y a bien dès cette époque une « passerelle » entre les deux niveaux de l'enseignement agricole. 73 % à 76 % des anciens élèves sont donc employés dans l'agriculture ou se destinent à une carrière agricole, et on peut dire que la ferme-école a bien rempli sa mission de « préparer et former les cultivateurs éclairés dont le pays a besoin ». Les autres apprentis ont connu une évolution conforme à ce que nous savons de la société de l'époque : artisans ou commerçants ruraux (boulangier, bourrelier, distillateur, marchand de vin), cantonnier, militaires ou gendarmes, employés des chemins de fer, comptable, employé de banque, employé des pompes funèbres. On trouve aussi un vernisseur, un libraire et deux anciens élèves émigrés en Amérique. Peut-être la ferme-école, fournissant le seul complément d'instruction accessible aux jeunes paysans de cette époque, a-t-elle servi de tremplin pour une certaine ascension sociale.

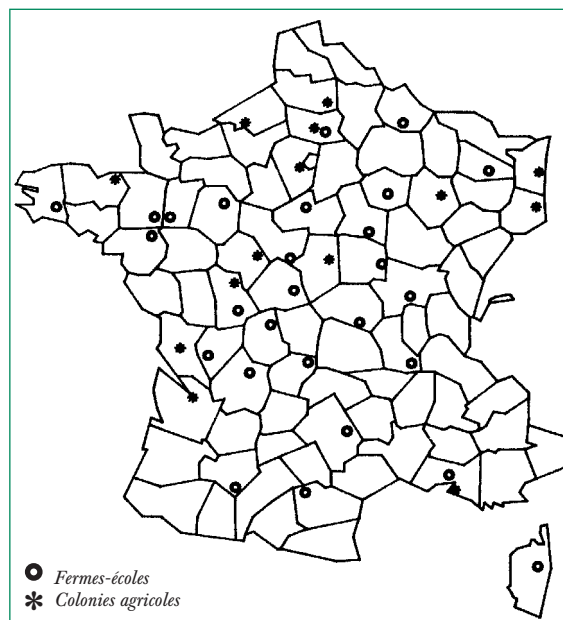
Un avenir incertain

Quarante-six fermes-écoles de ce type existaient en 1849. Il y en a soixante-dix à la fin de l'année : le décret est bien appliqué.

Par la suite, alors que la ferme-école de Cha vignac continue de se développer, l'histoire de l'Orme-du-Pont témoigne des difficultés dues à l'ambiguïté du statut des fermes-écoles qui explique leur échec, patent dès le dernier quart du XIX^e siècle.

La première difficulté est celle des coûts de fonctionnement. Le traitement du personnel enseignant est pris en charge par l'Etat qui édicte des règles strictes pour son recrutement. Il comprend un directeur, un chef de pratique, un surveillant-comptable, un vétérinaire étant chargé de cours. On y ajoutera un aumônier, chargé de donner des cours de français et d'enseigner le « code pratique du cultivateur », puis un maître de français ; leurs traitements seront augmentés en 1869. A partir de 1870, un professeur extérieur sera chargé du cours d'arithmétique, du cours de géométrie et d'arpentage ; il sera rétribué sur le budget de

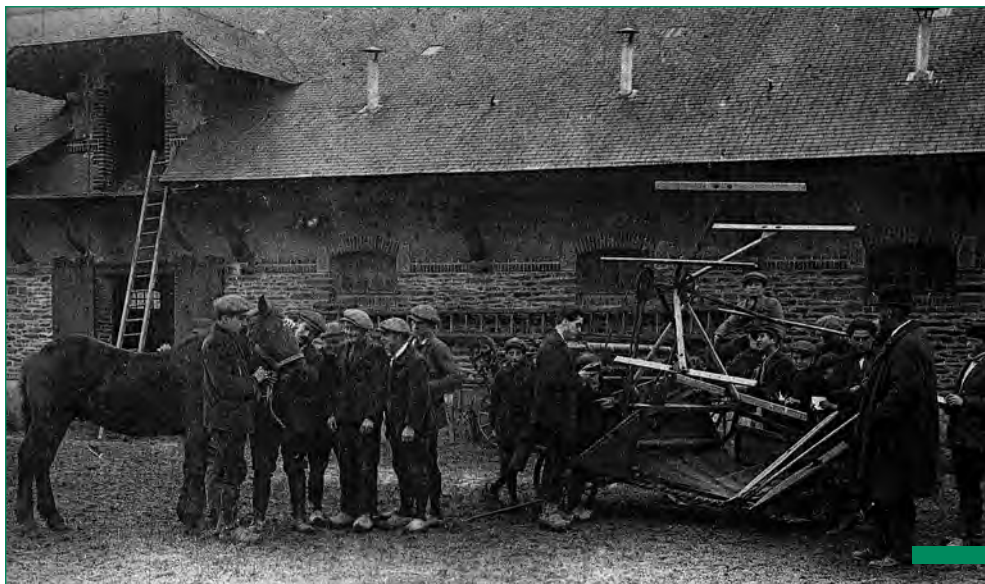
Carte des fermes-écoles en 1849



(Source : Note sur les établissements d'instruction agricole créés en France, 11 janvier 1849, Archives nationales. In : Charmasson, Th. (dir) L'enseignement agricole et vétérinaire de la Révolution à la Libération, INRP).

l'école. On arrive à un total de 7 enseignants pour une moyenne de 15 élèves par an. Il n'est donc pas étonnant que l'école ait des difficultés financières, car les 120 francs destinées à l'achat

des médailles destinées à récompenser les apprentis sont la seule subvention que le conseil général versera jamais à l'école.



L'École d'agriculture des Trois-Croix vers 1920.

Les difficultés de l'Orme-du-Pont sont dues aussi à la faiblesse de la direction de la ferme-école. Le directeur et le sous-directeur démissionnent en 1856, et le ministère de l'Agriculture s'inquiète de cette situation, qui semble causée par le mauvais caractère de Frémy, le propriétaire. Finalement, Jaluzot, ancien professeur à l'école est nommé directeur. Il le restera jusqu'en 1878, date de la dis-

Il ne reste en 1875 que 34 fermes-écoles sur les 78 créées. Les enfants d'ouvriers agricoles les fréquentent peu.

solution de l'école ; mais, s'il s'entend avec Frémy, il a des démêlés avec le préfet, et, pour y voir clair, l'administration doit demander à Vivien, juge de paix de Saint-Sauveur-en-Puisaye, un rapport au ministre. Celui-ci signale de nombreuses irrégularités : Frémy, à cette époque, est directeur général de l'administration intérieure au ministère de l'Agriculture et semble abuser de sa situation : il fait agrandir son château, dessiner son parc, et d'après le rapport confidentiel du juge de paix, du 16

janvier 1857, son intendant et lui utilisent pour le château les services des professeurs et des apprentis de la ferme-école. A la même époque, les membres du jury semblent cesser toute vigilance. On n'arrive plus à les réunir pour les examens de la ferme-école. Cinq seulement sont présents sur onze requis en 1869, un seul à la réunion du 30 octobre 1875.

Dans la Haute-Vienne, la situation est meilleure, sans doute parce que le propriétaire et le directeur sont une seule et même personne.

Adolphe de Bruchard, décoré de la Légion d'honneur en 1864, se contente du titre de « directeur honoraire » et laisse l'entreprise à son fils Anatole, formé à Grand-Jouan. De santé fragile, celui-ci est aidé de son frère Emile, formé à Grignon, et prévoit de laisser la ferme à son fils Pierre, lui-même formé dans un établissement agricole.

L'école est toujours prospère, et sert de modèle à la région. En 1879, elle reçoit une médaille d'or « pour les irrigations de prairies », une nouvelle médaille d'or en 1898, et participe brillamment en 1900 à l'exposition de pommes

de la Société d'horticulture de Limoges. Elle obtiendra encore deux médailles d'or au concours général agricole de Paris.



L'Ecole pratique d'Esnon, ancêtre de l'Ecole d'agriculture et de viticulture de La Brosse, dans l'Yonne vers 1910.

Des fermes-écoles aux écoles pratiques d'agriculture

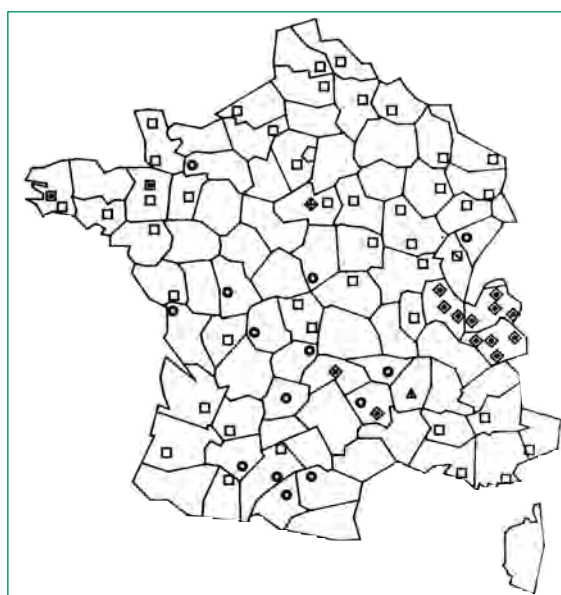
Mais l'établissement de Chavaignac, qui fonctionne encore après la Première guerre mondiale, est sans doute une exception et, dans l'Yonne comme dans de nombreux départements, la ferme-école perd de son prestige. A la suite d'une réduction de crédits, trois fermes sont d'ailleurs supprimées dès 1873.

1878 est la dernière année de fonctionnement de la ferme-école de l'Orme-du-Pont qui sera bientôt remplacée par une école pratique d'agriculture, à Auxerre. Les élèves de 3^e année quittent l'école, deux d'entre eux reçoivent une médaille d'argent ; sur les cinq élèves de deuxième année, deux seulement demandent à continuer leurs études. Ils fréquenteront l'école pratique d'agriculture de Saint-Bon en Haute-Marne. Les élèves de première année iront à l'école pratique d'Esnon, ancêtre de l'école de La Brosse, fondée en 1882, sauf un, envoyé à l'école de Saint-Bon.

En 1875, il ne reste en France que 34 fermes-écoles, sur les 78 qui ont été créées. Elles n'ont jamais accueilli plus de 855 élèves en tout. Elles ont pâti de ce que leur enseignement vise

surtout les enfants d'ouvriers agricoles, qui les fréquentent assez peu. Pendant ce temps, disent les agronomes, la formation agricole fait défaut aux « enfants des petits propriétaires », tandis que ceux des grands fréquentent les écoles nationales d'agriculture. C'est pourquoi la loi du 30 juillet 1875 met en place un niveau secondaire, au-dessus des fermes-écoles : les écoles pratiques d'agriculture.

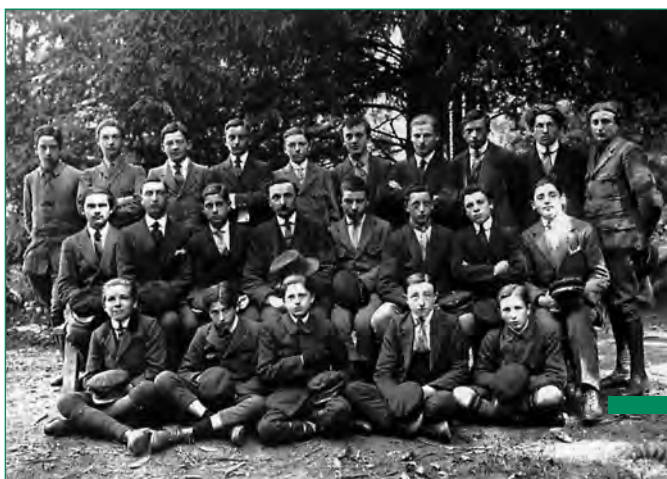
Carte des établissements en 1900



- ◆ Ecole de sylviculture des Barres (Loiret)
- ◻ Ecoles pratiques de laiteries de filles
- ◻ Ecoles pratiques de garçons
- ◻ Ecole pratique de laiterie de garçons
- Fermes-écoles
- ◆ Ecoles de fromagerie, fruitières-écoles, école de laiterie
- ▲ Magnanerie école d'Aubenas (Ardèche)

(Source : Annuaire du ministère de l'Agriculture, 1900.

In : Charmasson, Th. (dir) L'enseignement agricole et vétérinaire de la Révolution à la Libération, INRP).



Une promotion, dans les années 1920 de l'Ecole d'horticulture de Lyon-Ecully-Dardilly, fondée en 1851 à Ecully. Elle est l'ancêtre de l'actuel lycée agricole et horticole de Lyon-Ecully-Dardilly.

Les écoles régionales d'agriculture

Des instituts aux écoles régionales

Le second degré de l'enseignement agricole existait déjà avant 1848 : les instituts agricoles de Grignon, Grand-Jouan et la Saulsaie étaient tous les trois subventionnés par l'Etat. Le 16 décembre 1848, Grand-Jouan et la Saulsaie prennent le nom d'« écoles régionales d'agriculture ». Le problème principal est celui du statut des domaines agricoles, car, alors que

Grignon, Grand-Jouan, La Saulsaie sont les seules écoles régionales.

le décret d'octobre 1848 prévoyait qu'ils seraient mis en régie pour le compte de l'Etat, ils sont directement exploités par leurs propriétaires. Le 15 juin 1849, le ministère approuve les baux passés pour les domaines de Grand-Jouan et de la Saulsaie ; l'arrêté du 1^{er} septembre 1849 porte sur l'organisation de l'Ecole régionale de Grand-Jouan. Le statut de Grignon est fixé le 5 octobre 1849. D'institut agricole, il devient école régionale. La société qui l'exploitait reste propriétaire du domaine, mais l'Etat la lui loue pour une somme forfaitaire. Le 20 octobre, Grignon et la Saulsaie sont organisés sur le modèle de Grand-Jouan. Les professeurs en place sont maintenus dans leur poste pour l'année scolaire 1849-1850, pour éviter l'interruption des études. A l'automne 1850, des concours sont organisés de façon à pourvoir les chaires instituées par le décret de 1848.

Le décret prévoyait qu'il serait créé une école régionale par région culturelle. Le 31 juillet 1849, une circulaire ministérielle est envoyée aux départements pour inciter les autorités

locales à prendre en charge la création de tels établissements, notamment en acquérant un domaine propre à les accueillir. Cette circulaire est accompagnée d'une *Note sur l'organisation des écoles régionales d'agriculture*, catalogue des dispositions qui les concernent. Mais dès 1849, les restrictions budgétaires freinent la création de nouvelles écoles. La seule à être fondée est celle de Saint-Angeau, qui est destinée aux cinq départements du Puy-de Dôme, de la Haute-Loire, du Cantal, de l'Aveyron et de la Lozère. Le département du Cantal, qui a proposé le domaine de Saint-Angeau, vote une subvention de 19 000 francs. C'est donc la seule école créée en application du décret. Elle sera supprimée dès 1852.

Sous l'Empire, les trois écoles restantes deviennent des « écoles impériales ». Paradoxalement, alors que leur enseignement est de plus en plus pratique, elles constituent le niveau le plus élevé de l'enseignement agricole, puisque l'Institut national agronomique cesse d'exister dès 1852.

Pour autant, elles n'en sont pas plus riches. Comme tout l'enseignement agricole sous le Second Empire, les écoles impériales sont victimes de restrictions budgétaires. En 1852, on leur attribue trois répétiteurs au lieu de six. En 1869, le nombre de bourses accordées aux élèves passe de dix-huit à huit par école.

La Saulsaie transférée à Montpellier

A l'Ecole impériale de La Saulsaie, ces dispositions aggravent une situation déjà critique. Les difficultés financières, des ambitions sans doute irréalistes de La Saulsaie, et des différends entre les élèves et la direction causent la faillite du

projet de son fondateur, Césaire Nivière. Dans les derniers jours du Second Empire, un arrêté ministériel entérine le transfert de l'école impériale d'agriculture de La Saulsaie à Montpellier, des marais des Dombes aux vignobles de l'Hérault. Selon une note conservée aux archives de l'Hérault, on abandonne l'application « de l'agriculture officielle » à l'exploitation d'un grand domaine pour aller étudier, sur les lieux où elle réussit le mieux, « l'agriculture pratique et positive ».

Le Conseil de perfectionnement des établissements d'instruction agricole

Afin d'améliorer l'enseignement agricole, un arrêté ministériel du 27 mars 1851 crée le Conseil de perfectionnement des établissements d'instruction agricole. Il est présidé par Gasparin et l'on retrouve parmi ses quinze membres certains députés qui sont intervenus dans le débat de 1848 : Tourret, Boussingault, Tocqueville et le marquis de Kergorlay qui a participé à la fondation de la ferme-école de l'Orme-du-Pont. Ce conseil fonctionne-t-il ? Il semble qu'il n'ait pris aucune décision, et qu'il n'ait pas eu d'existence réelle, ou qu'il ait été supprimé, puisqu'en 1868, le directeur de l'Agriculture au ministère demande qu'il soit rétabli.

Malgré cela, à cette époque, l'enseignement agricole ne vise qu'une infime partie des futurs agriculteurs : il n'y a jamais plus de 855 élèves en tout dans les 79 fermes-écoles et les trois écoles régionales d'agriculture. Pour la grande masse des cultivateurs – on dit alors toujours « les paysans » – c'est l'enseignement primaire qui assure la formation agricole.

Le programme des écoles régionales d'agriculture

« L'enseignement est théorique et appliqué. [...] L'instruction pratique est manuelle et raisonnée. Elle comprend l'emploi et la conduite des outils, instruments, véhicules, machines ; l'organisation et l'exécution des principales opérations de l'agriculture, labours, semailles, fenaison, moisson, récolte de racines, etc. Des exercices de dessin linéaire, arpentage, levers de plans, nivellement, cubage des solides, jaugeage des eaux ; quelques-unes des manipulations de laboratoires les plus utiles, essais de marne, analyse des terres, dosages d'engrais, etc. Les élèves sont chargés successivement de la surveillance des divers services de la ferme, attelages, vaches laitières, bœufs d'élevage et d'engrais, bêtes à laine, fabrication du beurre et du fromage, champ d'étude, jardins, plantations... L'instruction est complétée par des excursions agricoles, botaniques et forestières, vétérinaires, géologiques ; par des observations cliniques dans les étables, par des démonstrations dans les champs, relatives à l'évolution des travaux, l'estimation des récoltes, l'appréciation et la valeur des terrains ».

(Extraits de *Recueil des lois et actes*, 1851).

Carte de l'enseignement secondaire et supérieur en 1849



-  Institut national agronomique
-  Ecole des eaux et forêts
-  Instituts agricoles
-  Ecole des haras
-  Ecoles vétérinaires

Note : L'école de Roville est placée parmi les instituts agricoles.
(Source : Note sur les établissements d'instruction agricole créés en France, 11 janvier 1849, Archives nationales. In : Charmasson, Th. (dir) L'enseignement agricole et vétérinaire de la Révolution à la Libération, INRP).

Naissance et mort de l'Institut national agronomique

L'Institut national agronomique qui, selon Tourret, doit être « l'École polytechnique et l'École normale de l'enseignement agricole » constitue « le couronnement de l'édifice »

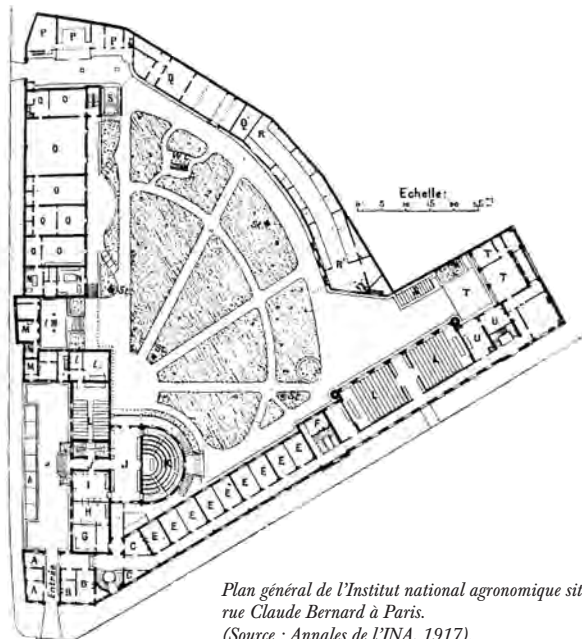
**Ouvert en 1850,
l'Institut national
agronomique, jugé
trop coûteux, sera fermé
le 17 septembre 1852.**

mis en place par la loi de 1848. Il doit dispenser un enseignement essentiellement théorique aux jeunes gens qui ont achevé leurs études classiques, et attirer vers l'agriculture les capitaux qui, jusque-là, étaient investis dans l'industrie ; car comme le dit Richard,

« ces agriculteurs qui commanderont la confiance par leur savoir et les preuves qu'ils auront données de leur habileté à bien diriger des entreprises lucratives, attireront vers l'industrie seule des capitaux qui auraient continué de s'en éloigner toujours ».

Dès le 10 décembre 1848, l'Institut est doté d'un conseil composé du chef de la division de l'agriculture au ministère, d'un directeur des cultures et d'un directeur des études. Il reçoit des domaines de Versailles et l'école est installée dans les écuries du palais. Mais les travaux sont longs et coûteux et l'ouverture est repoussée à 1850, ce qui fait que le personnel déjà nommé est payé sans qu'il y ait d'élèves, « à ne rien faire » disent certains députés. En fait, pendant ce délai, les collections de plantes et d'animaux sont constituées, – on fait même venir des lamas – et les bâtiments sont aménagés. Mais la fièvre aphteuse frappe les bovins et les lamas s'acclimatent mal.

L'école ouvre à la rentrée de 1850. Le comte de Gasparin, ancien ministre et agronome, est nommé commissaire général, chargé provisoirement de la direction après le passage rapide de deux directeurs. Les préfets ont reçu le programme en septembre. Les examens d'entrée ont lieu du 1er au 10 novembre 1850 ; leur organisation est confiée aux facultés des sciences. Le 20 novembre 1850, les 47 premiers élèves effectuent leur rentrée. Ce sont eux qui, selon l'expression de Tourret,



Plan général de l'Institut national agronomique situé rue Claude Bernard à Paris.
(Source : Annales de l'INA, 1917).

Extraits de l'arrêté supprimant l'INA (17 septembre 1852)

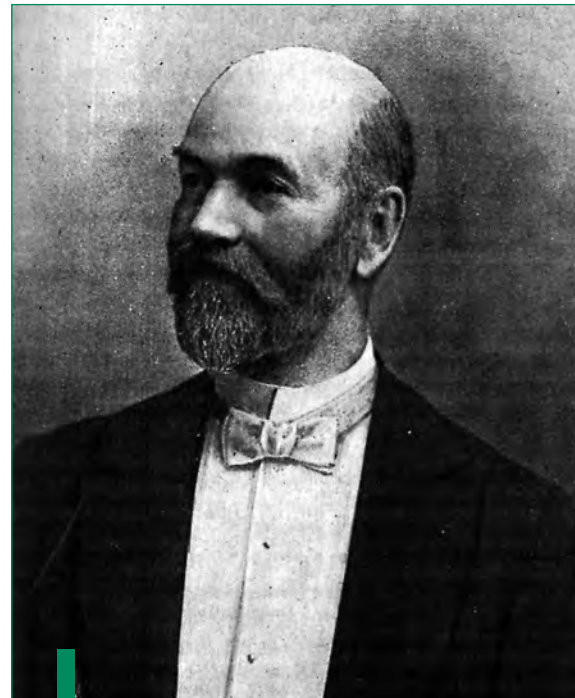
Louis-Napoléon, président de la République française, considérant que l'Institut agronomique de Versailles entraîne des dépenses supérieures aux avantages qu'il est possible d'en espérer ; d'une part que son enseignement trop élevé est en disproportion avec les besoins réels de notre agriculture [...] ; considérant, d'ailleurs, que le séjour de Versailles offre des inconvénients graves pour de jeunes agriculteurs auxquels il importe de donner une éducation appropriée aux goûts simples et à la vie modeste des campagnes [...] Article 1. Seront répartis dans les établissements agricoles de l'Etat les animaux, ustensiles et matériel de l'Institut agronomique de Versailles, qui est et demeure supprimé. [...].

(Recueil des lois et actes, 1852, p. 419).

sont « casernés » dans les anciennes écuries du château de Versailles, transformées à leur intention. L'Institut reçoit en outre 159 auditeurs libres logés en ville. En novembre 1851, un nouveau concours est organisé pour la promotion de 1851 : 33 nouveaux élèves s'ajoutent aux 37 qui ont été admis en deuxième année. Mais, l'année suivante, l'Institut est fermé. Pour le prince-président, il est trop coûteux et il risque de donner des goûts de luxe à de jeunes agriculteurs en les logeant à Versailles. L'Ecole des Haras, est elle aussi supprimée en 1852. Les seules écoles de niveau supérieur restant sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et du Commerce seront les trois écoles vétérinaires (l'Ecole des eaux et forêts relevant du ministère des Finances).

Dès lors, les agronomes et les notables passionnés par l'agronomie ne cesseront de

réclamer la création d'un établissement de « hautes études agricoles », en suggérant des formules moins coûteuses que la précédente. Victor Duruy tente d'instaurer un éphémère enseignement supérieur de l'agronomie au Muséum d'histoire naturelle et les efforts de Tocqueville aboutissent à la fondation, en 1854, de l'Institut supérieur agricole de Beauvais. Mais celui-ci est privé et l'enseignement y est assuré par les Frères des écoles chrétiennes. Les agronomes n'atteindront vraiment leur but que sous la III^e République. 1876 voit la fondation de l'actuel Institut national agronomique. Il fonctionne d'abord dans les locaux du Conservatoire national des arts et métiers, avant d'être transféré à son emplacement actuel, rue Claude-Bernard à Paris (5^e). Il sera alors le seul établissement à pouvoir décerner le titre d'ingénieur agricole.



Eugène Tisserand, premier directeur de l'Institut national agronomique.

La vie scolaire au quotidien

Rigueur et discipline dans l'enseignement supérieur

On a vu que, dès le début de la III^e République, l'Institut national agronomique (INA) est rétabli. Devenues écoles nationales, les anciennes écoles impériales d'agriculture reçoivent les élèves des sections d'application de l'INA, à Grignon, Montpellier et Rennes (dont Grand-Jouan est l'ancêtre). S'y ajoutent l'Ecole des Haras, réorganisée, l'Ecole nationale d'horticulture de Versailles (1874), l'Ecole nationale des industries agricoles de Douai, fondée en 1893, ancêtre de nos formations à « l'agro-

Des mesures pour améliorer le contrôle des présences à l'INA

Séance du 26 mai 1901

« [...] Monsieur le directeur explique au conseil que depuis longtemps déjà son attention s'est portée sur les irrégularités auxquelles donne lieu le contrôle de la présence des élèves à l'école. Ce contrôle a consisté jusqu'ici dans l'obligation imposée aux élèves d'apposer leur signature deux fois par jour sur un registre. Comme l'entrée des élèves s'effectue en quelques minutes, qu'ils sont environ 160, il est presque impossible au surveillant de vérifier si chaque élève signe correctement en face de son nom. Et il en résulte que certains élèves signent pour des camarades absents. Pour faire cesser cet état de choses, M. le directeur propose de charger le concierge ou le surveillant de remettre à chaque élève au moment de son entrée à l'école un ticket. L'élève écrira son nom lisiblement sur ce ticket et le jettera ensuite. »

(Extrait des registres des procès-verbaux du conseil des professeurs de l'Institut national agronomique, Archives nationales, 1899).



Travaux pratiques à l'Agro de Montpellier vers 1900.

limentaire », et l'École nationale d'industrie laitière de Mamirolle.

Dans le même temps, de grands propriétaires, appuyés par les Jésuites, les Pères du Saint Esprit et l'Institut catholique de Paris, fondent des établissements de niveau comparable à

celui de Beauvais à Angers et Purpan, près de Toulouse.

Les registres des délibérations du conseil d'administration de l'INA sont un témoignage très vivant sur la vie de l'établissement, et notamment sur ses problèmes de discipline.

La préparation des herbiers

Séance du 6 novembre 1903 - INA

« Le directeur fait connaître au conseil la réforme qu'il vient de faire subir à la confection et à l'appréciation de l'herbier. Au lieu d'être limité aux grandes vacances, la durée de l'époque de la réunion des plantes sera dorénavant étendue aux deux années de séjour à l'école. Les élèves, au lieu de deux mois, auront donc deux ans devant eux pour établir leur collection de plantes. Ils pourront le faire non seulement pendant les grandes vacances, mais encore chaque fois qu'ils feront une excursion soit en corps, soit individuellement. Les feuilles de papier qui renfermeront les échantillons devront être exactement conformes au modèle qui est exposé devant les élèves dans le couloir qui dessert les salles d'études. Chaque élève devra se procurer les feuilles qui lui seront nécessaires. Il y apposera son nom lisiblement écrit, à la place indiquée. Puis il les présentera, avant d'y placer les plantes, au surveillant de la bibliothèque qui les frappera d'un timbre spécial. Toute feuille qui ne porterait ni le nom de celui qui la présente, ni le timbre de l'école serait considérée comme n'appartenant pas à l'élève.

Le soin et l'habileté avec lesquels cet herbier aura été constitué seront appréciés et exerceront une influence sur les classements de fin d'année et de sortie.

A cet effet :

1. MM. les élèves présenteront les herbiers lors des deux examens particuliers et généraux de botanique et d'agriculture (première et deuxième année). L'herbier recevra une note qui sera donnée au cahier de cours.

2. A la fin de la deuxième année d'études, MM. les élèves présenteront leurs herbiers à M. le chef des travaux de botanique. Ils seront interrogés sur l'origine, les caractères botaniques et les propriétés des plantes. Ils recevront alors une note qui entrera dans le calcul de celle de l'épreuve pratique de sortie de botanique. La note de l'herbier cessera de figurer dans l'appréciation des travaux de vacances ».

(Extrait des registres).

Problème de discipline à l'INA

Séance du 8 janvier 1897

« Monsieur le directeur rappelle au conseil qu'il a dû s'occuper à diverses reprises du bruit que les élèves ont fait pendant les cours. Les coupables étaient d'autant plus difficiles à découvrir que les élèves n'occupaient pas jusqu'ici de places fixes dans les amphithéâtres. Afin de chercher à empêcher ces désordres, le conseil des professeurs a décidé à deux reprises différentes que les élèves occuperaient dorénavant des places numérotées attribuées par un tirage au sort. [...] Mais ces jeunes gens se sont insurgés contre cette mesure prise par le conseil des professeurs et qui leur avait été transmise par le directeur. Dès le premier cours, ils ont effacé quelques numéros. Les inspecteurs les ont immédiatement prévenus que la décision du conseil et l'ordre du directeur devaient être respectés, que les numéros seraient rétablis. Malgré cet avertissement formel, et dès après le second cours, tous les numéros avaient disparu ».

(Extrait des registres).

Les écoles supérieures ont en commun d'appliquer une discipline très stricte.

Le règlement dans les écoles vétérinaires

(Extraits)

[...] **Art. 3** – Les élèves ne peuvent quitter l'école sans autorisation du directeur, qui après s'être assuré qu'ils ne sont plus détenteurs d'objets mobiliers appartenant à l'établissement, leur délivre une carte de laissez-passer. [...]

Art. 9 – Les élèves se lèvent à cinq heures en été et à six heures en hiver : ils se couchent à neuf heures et demie du soir en été et à neuf heures en hiver.

Une demi-heure après le coucher, toutes les lumières doivent être éteintes dans les chambres ; celles-ci ne doivent jamais être fermées à clef ou intérieurement, et, aussitôt après l'extinction des feux, le silence doit être observé. [...]

Art. 16 – Il est défendu, à moins de permissions données par le directeur, d'introduire dans l'école aucune brochure ou circulaire, aucun livre ou dessin étranger aux études vétérinaires et scientifiques. [...]

La lecture des journaux politiques est défendue.

Art. 19 – Il n'est permis de fumer que pendant les heures de repas, et seulement dans les lieux affectés aux récréations. [...]

Art. 25 – Tous les élèves présents au moment où une infraction a été commise sont solidaires lorsque l'auteur reste inconnu. [...]

Art. 46 – Toute contravention aux dispositions contenues dans les règlements est punie suivant la gravité de la faute.

Art. 47 – Les punitions qui peuvent être infligées aux élèves sont :

1. la demi-consigne ;
2. La consigne ;
3. la salle de police ;
4. la prison ;
5. la réprimande du directeur ;
6. la réprimande au nom du Ministre ;
7. Le retrait des demi-bourses ;
8. Le renvoi de l'école. [...]

Art. 49 – Les demi-consignes, les consignes et la salle de police ne sont subies que les dimanches et jours de fêtes.

Art. 50 – La punition de prison consiste à être enfermé, seul, nuit et jour, et sans communication avec qui que ce soit. L'élève couche dans la prison. Cette punition commence dès qu'elle est infligée et n'est jamais interrompue, si ce n'est pour assister aux leçons. [...]

Art. 59 – Tout élève qui se porte à une voie de fait envers un de ses camarades ou qui le provoque est puni suivant la gravité des cas. S'il s'agit d'une provocation en duel, le coupable est exclu de l'école. [...]

Art. 66 – Tout élève qui est convaincu d'avoir franchi les murs de l'école est puni d'un à huit jours de prison. Il en est rendu compte au ministre, qui prononce le renvoi s'il y a lieu.

(Archives nationales, juin 1873).

Mais peut-être était-il impossible de ne pas transgresser des règlements aussi rigides. Quelques exemples de ce qui était exigé des élèves vétérinaires sont indiqués dans l'encadré ci-contre.

Conditions d'admission (Extraits)

- Un jeune homme ne peut être admis dans une école vétérinaire à d'autre titre que celui d'élève payant pension.
- Il doit être âgé de dix-sept ans au moins ou de vingt-cinq au plus.
- Etre en état de forger un fer en deux chaudes⁽¹⁾.
- Faire preuve de connaissances sur la langue française, l'arithmétique, la géométrie et la géographie.

(1) Selon Littré, « chaude » est une expression tirée du vocabulaire de la forge, désignant le passage au feu d'une pièce de métal. Il faut plusieurs chaudes pour faire une pièce.

L'uniforme des élèves

Hors de l'école et pour assister au service divin, aux distributions de prix et aux visites faites par les autorités, les élèves portent un habillement uniforme consistant en :

- un habit bleu foncé, croisé sur le devant, avec collet montant, et rabattu, sans poches fermées sur le côté ; sept grands boutons en cuivre doré uni sur le devant de l'habit, deux grands boutons dans chacun des plis de derrière, deux à la taille, et enfin deux petits boutons pour fermer les manches ;
- un pantalon pareil à celui de l'habit ;
- un gilet de casimir noir ;
- des demi-bottes ou souliers ;
- un chapeau rond en soie noire ;
- en été, le pantalon de drap est remplacé par le pantalon blanc ou de coutil gris...

(Source : Prospectus sur les écoles impériales vétérinaires, 1860, Archives nationales).



Cavalier de l'Apocalypse, par Honoré Fragonard, écorché réalisé entre 1766 et 1771.

Quant au programme des examens d'admission à l'École des Haras, publié le 9 juillet 1879, il ne comporte pas moins de 28 pages ! Le lecteur trouvera ci-dessous un exemple des connaissances exigées en géographie.

Programme des examens d'admission à l'École des Haras du 9 juillet 1879

Discipline : Géographie

États du Nord-Ouest - Îles Britanniques.

Résumé rapide de la géographie physique ; formation territoriale ; superficie ; configuration, limites ; grandes divisions ; villes principales.

Agriculture (céréales, cultures industrielles, prairies, bétail). Pêche. Mines (houille, fer). Industries métallurgiques, industries textiles, etc. Canaux. Chemins de fer. Navigation. Commerce.

Gouvernement et administration. Marine et armée. Budget et dette. Population

Possessions en Europe, colonies [...]

Et ainsi de suite pour tous les États européens, des Pays-Bas au Monténégro en passant par le Danemark qui englobe alors – le programme le précise – l'Islande et les îles Féroé.

Les examens d'admission portent en outre sur un important programme de géographie générale. Quant à la partie « Géographie physique, politique et économique de la France et des possessions coloniales », elle couvre deux pages et prévoit que les candidats devront savoir la liste des départements et des modifications qui les ont affectés depuis 1790.

(Extraits, 1879, Archives nationales).

Les écoles pratiques

Mais que faire pour les « enfants de la petite et de la moyenne propriété », de plus en plus nombreux en ces temps où le nombre des petits propriétaires croît du fait du morcellement foncier ? La loi du 30 juillet 1875 institue, en plus des fermes-écoles, les écoles pratiques « destinées surtout aux fils des cultivateurs aisés, fermiers, métayers ou petits cultivateurs, possédant une solide instruction primaire ». En 1900, on comptera 45 écoles pratiques, certaines spécialisées dans l'horticulture, la viticulture, la laiterie, la pisciculture, etc.

Au niveau élémentaire, ce ne sont pas les fruitières-écoles ou l'école des bergers de Rambouillet (1875-1893), ni davantage les écoles forestières qui peuvent compenser le déclin des fermes-écoles. Le vide est tel à ce niveau que certaines communes, pour faire face à la crise du phylloxéra, fondent des cours de greffage, subventionnés par le ministère de l'Agriculture,



École d'agriculture des Trois-Croix.

qui encourage aussi toutes sortes d'actions de vulgarisation : conférences agricoles, stations agronomiques, champs d'expériences et de démonstration. Mais il est évident que l'immense majorité des fils d'exploitants agricoles n'a reçu aucune formation professionnelle.

Et les filles ?

Rien n'est prévu avant la fin du XIX^e siècle pour la formation des filles, mis à part des ouvriers, institutions charitables où on leur

« Suivant qu'elles aiment la vie rurale ou la détestent, les jeunes filles demeurent à la campagne ou cherchent à la fuir ». Il convient donc de les former.

apprend la couture et le raccommodage.

Pourtant, quelques initiatives privées visent à donner, dès la fin de la Monarchie de Juillet, une véritable

formation agricole aux jeunes rurales, comme le prouve le rapport ci-contre, publié dans la partie non officielle du *Bulletin administratif*.

A la fin du XIX^e siècle, les hommes politiques commencent à se préoccuper de la formation des jeunes filles car ils estiment leur rôle essentiel dans la lutte contre l'exode rural : « suivant qu'elle aime la vie rurale ou la déteste, [la jeune fille] demeure à la campagne ou cherche à la fuir : plus tard, elle y retiendra son mari et ses enfants ou bien elle les en éloignera au profit de la ville, de l'atelier, de l'usine ».

Les premières écoles féminines d'agriculture sont les écoles pratiques de laiterie. La première est fondée en 1886 à Coëtlogon en Ille-et-Vilaine (c'est la future école nationale d'agriculture pour jeunes filles de Coëtlogon-Rennes) ; puis une autre à Kerliver, dans le Finistère, en 1890.

Une heureuse e

D'après l'enquête agricole, on réclame vivement contre l'esprit anti-agricole et anti-rural qui domine dans l'éducation des jeunes filles, à tous les degrés, jusque dans les écoles de village. Ces écoles sont de véritables noviciats de désertion, notamment celles qui sont dirigées par des congrégations religieuses. Le mal est arrivé à un tel point, ajoute-t-on, qu'aujourd'hui, les jeunes gens de bonne famille, qui veulent se livrer à l'agriculture, ne trouvent pas à se marier à moins de s'allier à des familles inférieures à leur rang.

On leur préfère le dernier des scribes ou des petits employés d'une administration quelconque. Voilà le grand ennemi du progrès rural.

Cependant, il a été fait de louables tentatives depuis quelques années pour opérer une réaction nécessaire à cet égard dans l'éducation des filles.

Nous citerons particulièrement le pensionnat rural fondé à Saint-Hilaire-en-Woëvre (Meuse) par le curé de cette paroisse [...]

Voici les renseignements qu'a fournis à ce sujet M. l'abbé Feschard :

« 1. *Organisation de l'école* - L'établissement ayant surgi au milieu de cette plaine de la Woëvre, qui est essentiellement agricole, trouve sa raison d'être dans les principes mêmes qui lui ont donné la vie et le développement.

Le bon sens des populations lorraines, sainement conservé, grâce à des mœurs encore pures, sut apprécier les premiers résultats ; c'est ce qui nous amena bientôt une grande affluence d'élèves, et obligeait à agrandir l'enceinte de notre modeste établissement. Des salles, des cours et des jardins spacieux s'élevèrent comme par enchantement sur ce sol qui parut fécondé rien que par le projet qu'on y avait conçu.

En principe, les travaux de la bonne ménagère furent élevés en honneur. A tous les moments laissés libres par les occupations des classes, chaque élève se fit gloire de revêtir un costume de ménagère pour s'associer au travail des maîtresses, qui ont toujours à cœur d'exécuter par elles-mêmes ces travaux, sans le

La durée des études y est de six mois.

Se développent aussi, de façon non officielle, à la veille de la Première guerre mondiale, les premières écoles ménagères ambulantes qui ne fonctionnent qu'en hiver. L'enseignement par alternance est né.

Le pensionnat : le pensionnat pour filles de Saint-Hilaire-en-Woëvre

secours d'aucuns mercenaires ou domestiques, dont la présence n'est pas tolérée dans l'intérieur de cet établissement. On commença par utiliser les heures de récréation qui procurent le délassement de l'esprit [...]

On sentit bientôt le besoin d'universaliser la mesure en l'appliquant à toutes les opérations qui sont du ressort de la bonne ménagère, et en la rendant obligatoire pour toutes les élèves, sans distinction de classe ou de fortune [...]. On les voit, tous les jours, suivre tour à tour les maîtresses à la cuisine, à la buanderie, à la laiterie, etc., se faisant gloire de s'associer indistinctement, et avec toute la grâce dont elles sont capables, à la tenue d'une maison jusque dans les détails les plus humiliants. Elles veillent indifféremment au conditionnement des engrais et à la manutention des laitages, partageant des soins intelligents entre les couvées, le nourrissage et l'élevage du bétail. [...]

[Dans les jardins], les élèves s'exercent tour à tour, dans les parterres, à la culture des fleurs, à celle des différents légumes ou aux arbres, le long de ces immenses allées, si riches de plantations vigoureuses où elles pratiquent selon les règles de l'art, quand elles ont mérité ce privilège, le pincement, le palissage, l'arcature, le ratissage et l'emploi judicieux des engrais divers et surtout de ces purins d'animaux et d'hommes, dont les fosses ont été habilement ménagées pour que l'expérience pût être faite sur tous les genres de produits. Le concours des élèves dans ces divers procédés est de nature à les intéresser vivement, attendu que leur travail est récompensé par un rendement prodigieux [...]

2. *Importance de l'école* - Quelques filles généreuses, des meilleures familles de la paroisse de Saint-Hilaire, sacrifiaient, en 1846, leur droit aux jouissances du foyer pour porter dans l'établissement projeté les traditions de dévouement à l'agriculture, empruntées à leurs parents. Autour d'elles bientôt se groupèrent des jeunes filles étrangères, jusqu'au nombre de quarante, qui vivent en commun sous le régime d'une société civile, régulièrement établie d'après les lois du code Napoléon [...]

En 1852, nous comptons 45 élèves ; six ans plus tard, nous atteignons la centaine, en 1860, nous passons 140. Ce fut en 1861 que nous sommes arrivés à notre apogée : j'y trouve au registre 162 inscriptions.

Notre influence directe sur l'agriculture est certaine. Pour nous avoir vus à l'œuvre, on semble tout disposé autour de nous à modifier les vieilles routines relatives à l'abus des jachères ; on admet déjà la culture des plantes fourragères ; on voit plus communément des luzernes, des carottes, des betteraves. Les questions d'engrais et de drainage ont fait un grand pas... »

(Source : *Bulletin administratif*, t. 8, 1867, n° 164).



Les premières écoles féminines d'agriculture sont les écoles pratiques de laiterie, comme ici, l'école de Kerliver (1890).

Il n'est question d'enseignement supérieur pour les filles qu'en 1912. On leur attribue, pour l'été seulement, les locaux de l'école de Grignon, au moment où les garçons sont en vacances. Cette

L'INA, après bien des réticences, admet les filles dès 1917.

école dispense aux « filles de propriétaires, de fermiers, une éducation en rapport avec la profession agricole, ainsi qu'une formation agricole ménagère », sans investissement lourd. Dans l'agriculture comme dans d'autres domaines, la Première guerre mondiale oblige les hommes à s'absenter. L'INA, après bien des réticences, admet des filles à partir de 1917.

A l'école primaire

Les établissements agricoles n'accueillent qu'un petit nombre d'élèves : seulement 390 garçons en 1870 pour 7 millions d'actifs agricoles. A la veille de la Première guerre mondiale, la situation n'est guère meilleure : en 1912, 1 282 élèves fréquentent les écoles pratiques, et 1 075, dont 712 filles, les écoles saisonnières fixes ou ambulantes. Peu après, le député G. Plissonnier estime à un million le nombre de « jeunes ruraux à instruire ».

Les fermes-écoles déclinant tout au long du XIX^e siècle, aucune formation n'est plus dès lors proposée aux petits exploitants et ouvriers agricoles avant que ne soient instaurés l'apprentissage agricole et les cours post-scolaires agricoles après la Première guerre mondiale. L'immense majorité des agriculteurs ne reçoit donc aucune formation professionnelle. Le seul enseignement agricole qui leur soit dispensé est celui de l'école primaire où la loi Guizot de 1833 a mis en place des cours théoriques, disposition renforcée par un règlement de mars

L'INA doit-il admettre les femmes ?

Séance du 23 novembre 1912

« La question dépasse d'ailleurs la personnalité de Mademoiselle Litchensky [ndlr : qui a demandé à être admise à l'INA]. Il s'agit d'établir un précédent qui engagera dorénavant non seulement l'Institut agronomique, mais les écoles nationales et mêmes les écoles pratiques d'agriculture, et le droit, à cette heure même où l'on vient de créer à l'école de Grignon un enseignement supérieur ménager uniquement destiné aux femmes, [de] les introduire dans les écoles d'agriculture jusqu'ici réservées aux élèves masculins. Puis si nous admettons, il faudra recevoir à l'Institut agronomique non seulement Mademoiselle Litchensky, mais toutes les étudiantes russes qui demandent chaque année à venir s'asseoir sur nos bancs. Elles pullulent dans nos quartiers qui est, de tous les arrondissements de Paris, celui où les réfugiés politiques russes sont les plus nombreux.

Les facultés de médecine et de droit, celles des lettres et des sciences admettent les étudiantes à suivre leur enseignement. Mais il s'agit d'un régime tout à fait différent du nôtre. Les facultés sont ouvertes largement. Les auditeurs ne sont soumis à aucune discipline ; ils viennent au cours ou n'y viennent pas. C'est à leur fantaisie. [...]

De toutes les écoles, c'est l'Ecole centrale dont l'organisation ressemble le plus à la nôtre. Et elle se garde bien d'admettre des élèves femmes. »

« [...] M. Lindet trouve ces opinions pessimistes. Il croit que les élèves de l'Institut agronomique respecteraient les femmes qui suivraient nos cours, et dans tous les cas, il ne voudrait pas que l'on invoque, sans preuves, une attitude aussi fâcheuse pour s'en servir comme d'un argument contre l'admission des femmes. »

« [...] M. Angot n'accepterait de femmes comme auditeurs libres que si l'organisation des amphithéâtres permettait de les séparer complètement des élèves masculins. Actuellement, la disposition des locaux rend à ses yeux leur admission impossible ».

Le directeur souligne alors qu'il « ne veut se prononcer que sur le cas de Mademoiselle Litchensky ».

Le vote lui est défavorable « à l'unanimité des membres votants ».

(Extrait des registres de l'INA)

1851, et où ont lieu des « leçons de choses » et des expériences pratiques. Leur rôle se renforce avec l'instauration de l'instruction primaire obligatoire en 1881-1882. Il y a des épreuves d'agriculture au certificat d'études. De plus, les instituteurs sont invités à donner des cours du soir aux jeunes gens qui ont satisfait à l'obligation scolaire ; pour eux comme pour leurs élèves, ils pourront ainsi diffuser « les principes fondamentaux qui régissent la vie animale et végétale », mais aussi « inspirer le goût de la campagne aux enfants ».

Alors que les établissements d'enseignement agricole sont placés sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, c'est donc paradoxalement au ministère de l'Instruction publique, puis de l'Education nationale qu'incombe la seule formation « technique » que reçoivent les agriculteurs, puisqu'elle fait partie intégrante du programme de l'école primaire.

Le rôle des instituteurs dans la diffusion du progrès agricole est indéniable, comme le prouvent de nombreux textes officiels.

Les professeurs départementaux d'agriculture

Pour former les instituteurs, pour faire des conférences agricoles publiques à la portée des ruraux dans les cantons les plus reculés, pour inspecter les écoles, il faut des personnalités compétentes. La loi du 16 juin 1879 rend obligatoire la création d'une chaire de professeur départemental d'agriculture dans chaque préfecture, sous la double tutelle des ministères de l'Agriculture et de l'Instruction publique. Outre les conférences agricoles, ces professeurs assurent, dans les écoles normales, un enseignement agricole pratique et théorique,

Des instituteurs testent des engrais chimiques

« Monsieur le Préfet, j'ai reçu avec la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser [...] les demandes des instituteurs de votre département qui désirent prendre part à l'essai des engrais chimiques.

Les vingt-trois millions d'hectares qui sont exploités par la petite et moyenne propriété ne rendent pas la moitié de ce qu'il serait possible de leur faire produire. Vous avez compris, Monsieur le Préfet, qu'en provoquant une expérience qui sera répétée dans toutes les communes de l'Empire, j'ai voulu associer les populations des campagnes aux progrès accomplis par la grande culture, et préluder par cette mesure à la constitution de l'enseignement agricole dans nos écoles primaires. [...]

Trois mille instituteurs se livrent en ce moment à l'établissement de leurs petits champs d'expérience. J'ai le ferme espoir qu'à l'automne prochain, ce nombre pourra être porté à dix mille.[...] »

Le ministre de l'Instruction publique, Victor Duruy.

(Circulaires et instructions, 1869, p. 697-698).

désormais nettement défini. Les compétences de ces professeurs ne cessent de s'étendre et ils deviennent petit à petit les spécialistes de tout ce qui concerne l'agriculture au niveau départemental.

Ils sont aidés, à partir de 1893, par des professeurs spéciaux, chargés de conférences dans les cantons ou les chefs-lieux d'arrondissement et de cours dans les collèges ou les écoles primaires supérieures.

La loi du 21 août 1912 codifiera la situation existante en faisant des professeurs départementaux des directeurs des services agricoles, tandis que les professeurs spéciaux, appelés désormais « professeurs d'agriculture », seront chargés des cours et de la « vulgarisation », c'est-à-dire de la diffusion des progrès en agriculture.

Chronologie

Événements politiques	Enseignement agricole	Evolution économique et sociale
<p>1774 : Mort de Louis XV ; Louis XVI.</p> <p>1789 : REVOLUTION : Etats-Généraux ; prise de la Bastille.</p> <p>1791 : Législative.</p>	<p>1759 : Ecole créée par Pajot de Marcheval près de Limoges (fermée en 1761).</p> <p>1761 : Ecole vétérinaire de Lyon, créée par Bourgelat.</p> <p>1763 : Ecole d'arboriculture, fondée par Moreau de la Rochette, près de Melun (fermée en 1770).</p> <p>1765 : Ecole vétérinaire de Paris, créée par Bourgelat, installée à Alfort en 1766.</p> <p>1771 : Ecole d'Anel, près de Compiègne, créée par Sarcey de Sutières (fermée en 1774).</p> <p>1782-1788 : Période « académique » de l'Ecole vétérinaire d'Alfort.</p>	<p>1758 : Quesnay : <i>Tableau économique</i>.</p> <p>1759 : Bertin, Contrôleur général des finances.</p> <p>1760 : Marquis de Turbilly : <i>Mémoire sur les défrichements</i>.</p> <p>1761 : Société d'Agriculture de la Généralité de Paris (future Académie d'Agriculture).</p> <p>1763-1780 : Bertin, secrétaire d'Etat chargé de l'agriculture.</p> <p>1766 : Turgot : <i>Réflexion sur la formation et la distribution des richesses</i>.</p> <p>1771 : Analyse de l'air par Lavoisier.</p> <p>1774 : Liberté du commerce des blés ; suppression de la corvée royale.</p> <p>1775 : Guerre des farines. Watt vend sa première machine à vapeur.</p> <p>1779 : Abolition du servage dans les domaines royaux.</p> <p>1783 : Analyse de l'eau par Lavoisier.</p> <p>1786 : Introduction des moutons mérinos à la Bergerie de Rambouillet.</p> <p>1789 : Grande Peur ; nuit du 4 août : abolition des droits féodaux.</p> <p>1790 : début de la vente des biens du clergé.</p> <p>1791 : Suppression des entraves communautaires au droit de libre culture.</p>

Evénements politiques	Enseignement agricole	Evolution économique et sociale
<p>1792 : Première République ; déclaration de guerre. 1793 : Robespierre au Comité de Salut public ; la France envahie.</p> <p>1795 : Directoire. 1799 : Coup d'Etat du 18 Brumaire. 1804 : Napoléon I^{er} Empereur. 1806 : Blocus continental.</p> <p>1814 : Première Restauration de Louis XVIII. 1815 : Les Cent Jours ; Waterloo ; deuxième Restauration.</p> <p>1824 : Mort de Louis XVIII ; Charles X.</p> <p>1830 : Monarchie de Juillet ; Louis-Philippe, roi des Français.</p>	<p>1793 : Chaire d'économie rurale et de culture pratique au Jardin des Plantes.</p> <p>1806 : Chaire d'agriculture annexée à l'Ecole vétérinaire d'Alfort ; Ecole d'agriculture pratique créée par Thouin au Muséum d'histoire naturelle.</p> <p>1822 : Ecole d'agriculture de Roville, créée par Mathieu de Dombasle. 1823 : Ecole des Haras, au Pin (Orne). 1824 : Ecole royale forestière à Nancy.</p> <p>1828 : Ecole vétérinaire de Toulouse. 1829 : Ecole d'agriculture de Grignon, créée par Auguste Bella. 1830 : Ecole d'agriculture de Grand-Jouan (Loire-Inférieure), créée par Jules Rieffel.</p> <p>1836 : Cours d'agriculture au Conservatoire des Arts et métiers.</p>	<p>1793 : « Maximum » ; unification des poids et mesures. 1794 : Conservatoire des arts et métiers ; Ecole polytechnique ; Ecole normale supérieure.</p> <p>1804 : Code civil.</p> <p>1807 : Institution du cadastre. 1808 : Concours de charrues de la Société impériale d'agriculture.</p> <p>1821 : Mathieu de Dombasle : <i>Théorie de la charrue</i>.</p> <p>1827 : Code forestier.</p> <p>1829 : Ecole centrale des arts et manufactures.</p> <p>1831 : Moissonneuse Mc Cormick. 1833 : Loi Guizot, du 28 juin, sur l'instruction primaire. 1836 : Chemin de fer Paris - Saint-Germain.</p>

Événements politiques	Enseignement agricole	Evolution économique et sociale
<p>1848 : Révolution de Février ; SECONDE REPUBLIQUE ; Journées de Juin ; élection de Louis-Napoléon Bonaparte.</p> <p>1851 : Coup d'Etat du 2 décembre. 1852 : SECOND EMPIRE.</p>	<p>1837 : Chaire d'enseignement public et gratuit d'agriculture à Bordeaux.</p> <p>1840 : Ecole d'agriculture de La Saulsaie (Ain), fondée par Césaire Nivière. 1842 : Fermeture de l'Ecole d'agriculture de Roville.</p> <p>1848 : Décret du 3 octobre sur l'enseignement professionnel de l'agriculture. 1849 : Ecole régionale d'agriculture de Saint-Angeau dans le Cantal (fermée en 1852). 1850 : Ouverture de l'Institut national agronomique.</p> <p>1852 : Fermeture de l'Institut national agronomique.</p> <p>1855 : Création de l'Institut agricole de Beauvais (Oise).</p>	<p>1839 : Faucheuse Mc Cormick.</p> <p>1844 : Loi sur la chasse ; Balzac : <i>Les paysans</i>. 1846 : Crise agricole. 1848 : Maximum de la population rurale.</p> <p>1850 : Loi « Falloux », du 15 mars, sur l'enseignement.</p> <p>1852 : Crédit foncier. 1854 : Boussingault : <i>Mémoires de chimie agricole et de physiologie</i>. 1855 : Berthelot réalise la synthèse de l'alcool. 1857 : Utilisation des phosphates comme engrais. 1859 : Darwin : <i>De l'origine des espèces</i>. 1860 : Traité de commerce franco-anglais. 1863 : Duruy, ministre de l'instruction publique (jusqu'en 1869). 1864 : Première Internationale ; Droit de grève ; Liebig : <i>Les lois naturelles de l'agriculture</i>. 1865 : Loi du 21 juin sur les associations syndicales de propriétaires ; recherches de Mendel sur les hybrides.</p>

Événements politiques	Enseignement agricole	Evolution économique et sociale
<p>1870 : Guerre ; III^e République. 1871 : La Commune.</p> <p>1875 : Constitution de la III^e République.</p> <p>1881 : Ministère Gambetta ; création du ministère de l'Agriculture.</p> <p>1883 : Méline nommé ministre de l'Agriculture pour la première fois.</p>	<p>1872 : Transfert de l'Ecole de la Saulsaie à Montpellier. 1873 : Ecole primaire de sylviculture des Barres (Loiret). 1874 : Ecole nationale d'horticulture de Versailles. 1875 : Loi du 30 juillet sur l'enseignement élémentaire pratique de l'agriculture ; création des écoles pratiques d'agriculture. 1876 : Création de l'Institut national agronomique à Paris.</p> <p>1879 : Loi du 16 juin relative à l'enseignement communal et départemental de l'agriculture : création des professeurs départementaux d'agriculture.</p> <p>1882 : Ecole secondaire de sylviculture aux Barres (Loiret).</p> <p>1884 : Ecole ménagère de Kerliver (Finistère).</p> <p>1886 : Ecole d'agriculture et de laiterie de Coëtlogon (Ille-et-Vilaine).</p>	<p>1867 : Exposition universelle ; invention de la machine frigorifique ; création de la Société des agriculteurs de France ; recherches de Pasteur.</p> <p>1875 : Récolte record de vin : 84 millions d'hectolitres, mais début des ravages du phylloxera.</p> <p>1876 : Premier navire frigorifique.</p> <p>1878 : Exposition universelle.</p> <p>1880 : Société nationale d'encouragement à l'agriculture ; loi du 11 décembre relative aux écoles manuelles d'apprentissage.</p> <p>1881-1882 : Lois Ferry ; enseignement primaire gratuit, laïque et obligatoire.</p> <p>1882 : Loi sur la restauration des terrains en montagne.</p> <p>1883 : Premier « Syndicat » agricole dans le Loir-et-Cher.</p> <p>1884 : Liberté des syndicats.</p> <p>1885 : Pasteur met au point le vaccin contre la rage.</p> <p>1887 : Zola : <i>La terre</i> ; Récolte de vin : 24 millions d'hectolitres.</p>

Événements politiques	Enseignement agricole	Evolution économique et sociale
<p>1919 : Traité de Versailles</p> <p>1924 : Cartel des Gauches ; Queuille, ministre de l'Agriculture pour la première fois.</p> <p>1936 : Front populaire ; Georges Monnet ministre de l'Agriculture.</p> <p>1939 : DEUXIEME GUERRE MONDIALE.</p>	<p>1919 : Ecole nationale du génie rural ; Arrêté du 13 décembre sur les centres d'apprentissage agricole ; Ecole d'agriculture de Purpan, près de Toulouse.</p> <p>1920 : Loi du 12 mars : les syndicats peuvent ouvrir des centres professionnels ; création des sections d'application de l'Institut national agronomique.</p> <p>1922 : Institut technique de pratique agricole (ITPA) à Paris.</p> <p>1923 : Ecole nationale d'agriculture pour jeunes filles et Section normale supérieure d'enseignement agricole et ménager de Coëtlogon.</p> <p>1924 : Les chambres d'Agriculture peuvent créer ou subventionner des établissements d'utilité agricole.</p> <p>1925 : Union nationale d'éducation et de promotion (UNREP).</p> <p>1926 : Arrêté du 26 février : patronage du ministère de l'Agriculture pour les institutions d'apprentissage des groupements professionnels agricoles et création du brevet d'apprentissage ; arrêté du 3 juillet transformant six écoles pratiques en écoles régionales d'agriculture.</p> <p>1929 : Loi du 18 janvier sur l'apprentissage agricole.</p> <p>1934 : Union nationale de l'enseignement agricole privé, (UNEAP - enseignement catholique).</p> <p>1935 : Première Maison familiale fondée à Sérignac-Peboudou (Lot-et-Garonne) avec l'abbé Granereau.</p> <p>1938 : Décret du 17 juin : obligation de l'enseignement post-scolaire agricole et de l'enseignement agricole ménager post-scolaire.</p>	<p>1919 : Offices agricoles ; Chambres d'Agriculture ; loi relative à l'organisation de l'enseignement technique industriel et commercial (dite loi « Astier »).</p> <p>1920 : Office national du Crédit agricole.</p> <p>1924 : Loi du 3 janvier instituant les Chambres d'Agriculture.</p> <p>1929 : Création de la Jeunesse agricole catholique (JAC).</p> <p>1934 : Daniel Halevy : <i>Visite aux paysans du Centre.</i></p> <p>1935 : Suppression des Offices agricoles.</p> <p>1936 : Office du blé ; obligation scolaire jusqu'à 14 ans ; prestations familiales agricoles.</p>

Événements politiques	Enseignement agricole	Evolution économique et sociale
<p>1940 : La débâcle ; l'Etat français ; Caziot ministre de l'Agriculture.</p> <p>1942 : Occupation de la zone « libre » par l'armée allemande.</p> <p>1944 : Libération ; gouvernement provisoire du général de Gaulle ; Pierre Tanguy-Prigent ministre de l'Agriculture.</p> <p>1946 : IV^e REPUBLIQUE.</p> <p>1958 : V^e REPUBLIQUE ; de Gaulle Président de la République.</p>	<p>1941 : « Loi » du 5 juillet portant organisation de l'enseignement agricole public ; création de l'Union nationale des maisons familiales.</p> <p>1942 : « Loi » du 14 avril sur l'enseignement post-scolaire agricole.</p> <p>1943 : « Loi » du 12 juillet modifiant la « loi » du 5 juillet 1941 et créant le certificat d'études post-scolaires agricoles.</p> <p>1944 : Premier Centre d'études techniques agricoles (CETA) créé dans le Bassin parisien.</p> <p>1946 : Décret du 21 novembre instituant l'Ecole nationale supérieure des Sciences agronomiques appliquées (ENSSAA).</p> <p>1948 : Villages témoins de l'Association générale des Producteurs de blé ; Réglementation du brevet d'apprentissage agricole.</p> <p>1951 : Centre familial national.</p> <p>1952 : Zones témoins.</p> <p>1955 : Foyers de Progrès agricole.</p> <p>1957 : 500^e CETA.</p> <p>1959 : Décret du 11 avril portant statut de la vulgarisation agricole.</p>	<p>1940 : Corporation paysanne.</p> <p>1941 : « Loi » sur le remembrement.</p> <p>1944 : Suppression de Corporation paysanne.</p> <p>1945 : Création de la Confédération générale de l'Agriculture (CGA).</p> <p>1946 : Statut du fermage ; création de l'INRA ; création de la FNSEA ; René Dumont : <i>Le problème agricole français.</i></p> <p>1948 : Renaissance des chambres d'Agriculture.</p> <p>1951 : Lois Marie et Barangé d'aide à l'enseignement privé.</p> <p>1956 : Cercle (devenu Centre en 1961) national des jeunes agriculteurs (CNJA).</p> <p>1957 : Traité de Rome : Marché commun ; Euratom ; indexation des prix agricoles.</p> <p>1959 : Loi du 31 juillet sur la promotion sociale ; loi Debré, du 31 décembre, d'aide à l'enseignement privé ; réforme Berthoin prolongeant la scolarité obligatoire à 16 ans.</p>

Événements politiques	Enseignement agricole	Evolution économique et sociale
<p>1961-1966 : Edgar Pisani ministre de l'Agriculture.</p> <p>1962 : Référendum sur l'élection du président de la République au suffrage universel.</p> <p>1965 : Deuxième mandat du Général de Gaulle.</p> <p>1968 : « Événements » de mai.</p> <p>1969 : Départ du Général de Gaulle ; élection de Georges Pompidou à la présidence de la République.</p>	<p>1960 : Loi relative à l'enseignement et la formation professionnelle agricoles, 2 août.</p> <p>1961 : Décret du 20 juin portant application de la loi du 2 août 1960.</p> <p>1962 : Loi de programme du 4 août relative à la création et au développement des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, pour la période 1962-1975.</p> <p>1963 : Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles (ENITA) de Bordeaux ; Ecole nationale féminine d'agronomie (ENFA) de Toulouse.</p> <p>1964 : ENFA de Clermont-Ferrand -Marmilhat ; Ecole nationale supérieure féminine d'agronomie (ENSFA) de Rennes.</p> <p>1965 : ENIT des industries agricoles et alimentaires de Nantes ; création des sections de techniciens supérieurs dans les lycées agricoles.</p> <p>1966 : Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts (EN-GREF) à Paris ; ENSSAA, établissement autonome transféré à Dijon ; création de l'Institut national de promotion supérieure agricole (INPSA) et de l'Institut national de recherches et d'applications pédagogiques (INRAP) à Dijon.</p> <p>1967 : ENITA de Dijon.</p> <p>1968 : Ecole nationale de Formation agronomique (ENFA)</p> <p>1969 : « Pause budgétaire » pour l'enseignement agricole : baisse de 8 % des crédits.</p>	<p>1960 : Loi d'orientation agricole du 5 août ; débuts de l'OCDE ; premier tronçon de l'autoroute du Sud.</p> <p>1962 : Loi du 8 août complémentaire à la loi d'orientation agricole ; débuts de la politique agricole commune.</p> <p>1963 : Premier hypermarché français, Carrefour à Sainte-Geneviève-des-Bois.</p> <p>1964 : Création de l'Office national des Forêts ; création des Sociétés d'Aménagement foncier et d'Etablissement rural (SAFER).</p> <p>1965 : M. Gervais, C. Servolin et J. Weil : <i>Une France sans paysans</i>.</p> <p>1967 : Henri Mendras : <i>La fin des paysans</i>.</p> <p>1968 : Loi-cadre sur l'enseignement supérieur.</p> <p>1969 : Loi sur la quatrième semaine de congés payés.</p> <p>1970 : Entrée en vigueur du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) remplaçant le SMIG (garanti).P</p>

Événements politiques	Enseignement agricole	Evolution économique et sociale
<p>1974 : Décès de Georges Pompidou ; élection de Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la République.</p> <p>1979 : Premières élections du Parlement européen au suffrage universel.</p> <p>1981 : François Mitterrand élu président de la République ; La CEE à dix.</p> <p>1982 : Loi sur la décentralisation.</p> <p>1986 : Première cohabitation gauche/droite.</p> <p>1988 : François Mitterrand réélu président de la République.</p> <p>1989 : Chute du mur de Berlin.</p> <p>1992 : Sommet de Maastricht.</p>	<p>1971 : ENIT d'horticulture d'Angers ; fusion de l'Institut national agronomique et de l'ENSA de Grignon, (INA-Paris-Grignon).</p> <p>1972 : Mise en place de nouveaux BEPA et CAPA.</p> <p>1975 : Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP).</p> <p>1976 : Ecole nationale du paysage de Versailles.</p> <p>1978 : Loi du 28 juillet relatif à la reconnaissance des établissements d'enseignement agricole privés, dite « loi Guerneur agricole ».</p> <p>1979 : Ecole nationale vétérinaire de Nantes ; les collègues agricoles deviennent LEPA.</p> <p>1984 : Les « lois Rocard » : Loi du 9 juillet portant rénovation de l'enseignement agricole public ; Loi du 31 décembre réformant les relations entre l'Etat et les établissements d'enseignement agricole privés.</p> <p>1985 : Début de la rénovation de l'enseignement technique agricole.</p>	<p>1971 : Manifestation contre la politique agricole commune à Bruxelles : 1 mort et 140 blessés ; début de la mobilisation contre le camp militaire du Larzac.</p> <p>1973 : La CEE à neuf ; premier choc pétrolier.</p> <p>1974 : Majorité à 18 ans ; Loi Veil autorisant l'interruption volontaire de grossesse.</p> <p>1976 : « Impôt sécheresse ».</p> <p>1977 : Réforme Haby instaurant le collège unique.</p> <p>1978 : Naufrage de l'<i>Amoco-Cadiz</i> : marée noire en Bretagne.</p> <p>1979 : Jean Fourastie : <i>Les trente glorieuses</i> ; second choc pétrolier (prix en hausse de 20 %) ; fusée Ariane.</p> <p>1981 : Nationalisations (banques, groupes industriels).</p> <p>1982 : Premier « bébé éprouvette » : <i>Amandine</i>.</p> <p>1984 : Retrait du projet de loi Savary sur l'enseignement privé.</p> <p>1985 : Premier « Resto du cœur ».</p> <p>1991 : 200 000 agriculteurs à Paris pour la défense du monde rural.</p> <p>1992 : « Sommet de la Terre » à Rio de Janeiro.</p>

Événements politiques	Enseignement agricole	Evolution économique et sociale
<p>1993 : Deuxième cohabitation gauche/droite.</p> <p>1995 : Jacques Chirac élu président de la République ; Union européenne à quinze.</p> <p>1997 : Première cohabitation droite/gauche.</p>	<p>1993 : Création de l'ENESAD à Dijon, premier établissement public de type universitaire (EPCSCP) au ministère de l'Agriculture.</p> <p>1995 : Ecole nationale supérieure du Paysage à Versailles. Institut supérieur d'Horticulture d'Angers.</p>	<p>1993 : Les agriculteurs représentent 5 % de la population active.</p> <p>1994 : Tunnel sous la Manche.</p> <p>1996 : Crise de la « vache folle » ; sommet de la FAO sur le défi alimentaire.</p> <p>1997 : Dolly, première brebis clonée.</p>

Bibliographie

I – Ouvrages consultés

La société française

AGULHON (Maurice), *1848 ou l'apprentissage de la République*, « Nouvelle histoire de la France contemporaine », vol. 7, Seuil, Paris, 1992.

DEMONET (Michel), *Tableau de l'agriculture française au milieu du XIX^e siècle. L'enquête de 1852*, EHESS, Paris, 1990.

HUARD (Raymond), *Le suffrage universel en France, 1848-1946*, Aubier, Paris, 1991.

LEVEQUE (Pierre), *Histoire des forces politiques en France, tome I – 1789-1880*, Armand Colin, Paris, 1992.

VIGIER (Philippe), *1848, les Français et la République*, Hachette, Paris, 1998.

L'enseignement agricole

BOULET (Michel), *Le fonctionnaire et le paysan, 1836-1912*, INRAP, collection « Expérimentations et recherches », Dijon, 1990.

BOURRIGAUD (René), *Le développement agricole au XIX^e siècle en Loire-Atlantique*, Editions du Centre d'histoire du travail de Nantes, 1994.

BREUILLER (Robert), « La ferme-école de l'Orme-du-Pont », *Annales d'histoire des enseignements agricoles*, n° 405, 1992.

CHARMASSON (Thérèse), LELORRAIN (Anne-Marie) et RIPA (Yannick), *L'enseignement agricole et vétérinaire de la Révolution à la Libération*, Textes officiels avec introduction, notes et annexes, INRP / Publications de la Sorbonne, Paris, 1992.

LEGROS (Jean-Paul) et ARGELES (Jean), *L'odyssée des agronomes de Montpellier, 1848-1998*, Editagro, Paris, 1997.

II – Pour en savoir plus

La société française

BRAUDEL (Fernand), *L'identité de la France, Tome II Les hommes et les choses - 2^e partie - Une « économie paysanne » jusqu'au XX^e siècle*, collection « Champs », Flammarion, Paris, 1990.

DUBY (Georges) et WALLON (Armand) (dir.), *Histoire de la France rurale, tome III : Apogée et crise de la civilisation paysanne, 1789-1914*, Le Seuil, Paris, 1976, rééd. 1992, collection « Points Histoire ».

HOUEE (Paul), *Les étapes du développement rural, tome I, Une longue évolution (1815-1950)*, Les Editions ouvrières / Editions Economie et Humanisme, Paris, 1972.

Mac PHEE (Peter), *The politics of Rural Life. Mobilization in the French Countryside, 1846-1852*, Oxford, Clarendon Press, 1992.

MOULIN (Annie), *Les paysans dans la société française, XIX^e-XX^e siècles*, collection « Points », Le Seuil, Paris, 1985.

L'enseignement agricole et le système éducatif

- BOULAIN (Jean), *Histoire de l'agronomie en France*, Tec & Doc Lavoisier, Paris, 1992.
- BOULET (Michel) et MABIT (René), *De l'enseignement agricole au Savoir vert*, Editions de L'Harmattan, Paris, 1991.
- CHATELAIN (René), *L'agriculture française et la formation professionnelle*, Librairie du Recueil Sirey, Paris, 1953.
- DOLIGE (René) Coord., *Grignon, de l'Institution royale... à l'INA-PG. Deux siècles d'agronomie*, Editagro, Paris, 1995.
- MOULE (Camille), SAINCLIVIER (Marcel) et THIVEND (Pierre), *L'École nationale supérieure agronomique de Rennes, un siècle d'histoire – 1896-1996*, ENSAR, Rennes, 1998.
- PARIAS, dir., *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, 4 tomes, Nouvelle Librairie de France, Paris, 1980.
- PELPEL (Patrice) et TROGER (Vincent), *Histoire de l'enseignement technique*, Hachette Education, Paris, 1993.
- PROST (Antoine), *L'enseignement en France – 1800-1967*, A. Colin, Collection U, Paris, 1968.

III – Film

- BOULET (Michel) et DUVIGNEAU (Michel), *L'utopie de l'enseignement agricole, 1750-1960*, Film de 67 minutes, service cinéma ministère de l'Agriculture, production SCMA-DGER, 1985.

CREDITS PHOTOGRAPHIQUES

RMN/J. Schormans p. 17, 54, 57, 75 ; RMN/G.Blot/C.Jean p. 25 ; RMN/K.Ignatiadis p. 28 ; RMN/G.Blot p. 32 ; RMN/J.-G.Berizzi p. 33 ; BNF 60, 69a, 69b, 71, 79, 81, 88 ; J.-L. Charmet p. 18, 30, 67, 72, 77a, 84, 99a ; L'illustration/Syigma p. 19, 22b, 63, 66, 77b, 83, 91 ; Arch.Snark/BNF (Edimedia) p. 22a ; Edimedia, coll. J.-L. Charmet p. 23 ; Edimedia/BN p. 59 ; Edimedia/Arch.Snark, coll. p. 61 ; 65, 70 ; Archives départementales de l'Hérault p. 31, 37, 42, 43, 44, 45a, 46, 48, 49 ; Grande encyclopédie p. 34 ; Legta Rennes Le Rheu p. 50, 115, 125b ; CEZ de Rambouillet p. 39 ; Ministère de l'Agriculture p. 41 ; ENSA Rennes p. 45b ; Enesad p. 52 ; Musée d'Art et d'Histoire de Saint-Denis/Fonds Provost/I.Andréani p. 62, 95, 97, 99 b, 103 ; DR p. 70, 94, 111, 112, 116, 120, 121, 122 ; Roger Violet p. 68 ; Cirip/A. Gescon p. 78 ; Lauros Giraudon p. 92, 109 ; Legta Lyon-Ecully-Dardilly p. 117 ; Musée Fragonard/ENVA/C.Degueurce p. 125a ; CFPPA de Kerliver p. 127 ; L'illustration, mars 1896 p. 52.